

# OUTRE mag

le magazine de l'outre-mer

2022  
XXX<sup>ème</sup>  
congrès

Une nouvelle approche des Outre-Mer

A C C C D' O M



Association des Communes et  
Collectivités D'Outre-Mer

*Ensemble on est plus fort*

# Ensemble, économisons l'énergie



1

Je climatise à **25°C**  
portes et fenêtres fermées.



2

Le dernier qui s'en va  
éteint la climatisation.



3

La lumière du jour est suffisante,  
alors pas besoin d'allumer  
les lampes intérieures.



4

Le dernier qui quitte  
la salle de classe  
éteint la lumière.



5

En veille, l'appareil consomme  
de l'énergie inutilement,  
alors je l'éteins.



**SMEM**  
Syndicat Mixte d'Electricité  
de la Martinique

**SMEM : Syndicat Mixte d'Electricité de la Martinique**

Centre d'affaires Agora 2 • 4ème étage • Av. de l'Etang Zabricots - 97200 Fort-de-France  
Tél.: 0596 48 40 86 • [www.smem.fr](http://www.smem.fr)





Le Mot du Président du de l'ACCD'OM .....	4
Le Sénat est aussi la Maison des communes et des collectivités d'outre-mer.....	5
Programme 2022 XXX <sup>ème</sup> congrès : "Une nouvelle approche des outre-mer" .....	6

## ACTUALITÉS

Charles TROTTMANN, Directeur du département des 3 Océans de l'AFD.....	10
Hervé MARITON, Président de la FEDOM.....	12
Gisèle ROSSAT MIGNOD, Directrice du réseau de la Banque des Territoires Groupe Caisse des Dépôts.....	16
Les chiffres clés du logement social.....	20

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

« Déchets abandonnés » .....	22
Réunion Antilles Guyane : des campagnes sur-mesure pour adopter le réflexe tri ! .....	24
L'ITEDOM, le partenaire de la transition écologique.....	26
Paprec Energies à Saint Barth : un joyau de la production d'énergie verte .....	28
Projet de loi relatif à l'accélération des énergies renouvelables...	30

## VILLE & TERRITOIRE

La Commune de La Plaine des Palmistes, membre de l'AFL depuis 2022 revient sur ses projets et son financement par l'AFL.....	36
La commune de Chirongui, « c'est un centre administratif en devenir » .....	38
LES MAIRES DES ÎLES MARQUISES souhaitent faire évoluer leur communauté de communes en "communauté d'archipel" .....	40
Le François signe une convention pour la première ferme photovoltaïque publique des antilles.....	44

## ACTUALITÉS

La Ville de SAINT-CLAUDE, un territoire résilient, engagé sur la gestion des risques majeurs .....	45
31 <sup>ème</sup> congrès des communes de Polynésie française : Entre continuité et nouveaux défis, une mandature aux enjeux multiples.....	46
Polynésie française : Les chefs cuisiniers de la restauration scolaire valorisent les produits du terroir pendant le congrès des communes .....	54
Après un été très positif, Corsair se tient prête pour le dernier trimestre .....	58
À l'occasion du mois de la mobilisation contre le cancer du sein, Gilead s'engage dans les territoires d'Outre-Mer, en partenariat avec l'ACCD'OM.....	62

## ATELIER

Protéger et valoriser les ressources de nos territoires pour faire face aux défis environnementaux, c'est notre métier au quotidien et notre passion ! .....	64
Résilience environnementale : les solutions sont dans l'expertise et l'innovation .....	66
Déchets en outre-mer .....	68
Aides-territoires, le service public en ligne centralisant les aides à destination des collectivités !.....	70
Le délit dit de mise en danger de la vie d'autrui : de quoi parle-t-on ? .....	72
Up, partenaire des collectivités d'Outre-Mer.....	78
Un enjeu prioritaire pour Valdelia et une opportunité pour les Outre-Mer.....	80

## ZOOM

29 <sup>e</sup> Congrès de l'ACCD'OM : "Unis dans la diversité" .....	84
---	----

# Le Mot du Président de l'ACCD'OM



**Maurice GIRONCEL,**  
**Maire de Sainte-Suzanne**  
**et Président de l'ACCD'OM**

Mesdames, Messieurs les élus,

Mesdames, Messieurs les partenaires,

Mesdames, Messieurs, chers amis,

C'est avec un immense plaisir que j'ai l'honneur de vous accueillir au XXX<sup>e</sup> congrès de notre association qui se tient cette année en Martinique.

280 inscrits au jour de la clôture des inscriptions, c'est dire si ce congrès démontre, s'il en était besoin, la représentativité de notre association avec une centaine de communes, collectivités, partenaires, à être inscrit à ce congrès. Ceci, c'est grâce à vous tous, grâce à la confiance que vous nous accordez et je vous en remercie.

Mais cela démontre aussi les inquiétudes que nous avons ici et là, le besoin de se retrouver pour essayer de répondre avec les bonnes solutions aux défis que nous, en tant qu'élus de proximité, nous avons à relever.

Les échanges que nous avons eu récemment avec l'État, et notamment avec le Ministre Jean-François CARENCO, nous rassure sur la volonté de nous accompagner et d'appréhender de façon différente nos réalités. C'est de bon augure car les défis, nous devons les relever ensemble.

Comme je le dis toujours, il ne faut pas faire pour nous mais faire avec nous.

Le programme de ce congrès est riche et j'espère que vous pourrez en tirer toute la substantifique moelle pour un développement durable et solidaire de nos territoires respectifs.

Je souhaite un bon congrès et de fructueux travaux à tous,

Ensemble on est plus fort !

Vive l'ACCD'OM et vive les Outre-Mer !

**Maurice GIRONCEL**

# Le Sénat est aussi la Maison des communes et des collectivités d'outre-mer



**Stéphane ARTANO**  
Sénateur de Saint-Pierre-et-Miquelon  
Président de la Délégation sénatoriale aux outre-mer

Par son histoire, notre pays a hérité d'une géographie singulière qui correspond à l'ensemble formé par la France hexagonale et douze territoires ultramarins. Ses territoires ultramarins, dotés d'identités fortes, permettent à la France d'être présente sur tous les océans : l'océan Atlantique (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre et Miquelon), l'océan Indien (La Réunion, Mayotte, les Terres australes et antarctiques françaises) et l'océan Pacifique (Polynésie française, Nouvelle Calédonie, Wallis et Futuna, île de La Passion-Clipperton).

Cette situation, unique au monde, est encore largement ignorée. J'ai eu l'occasion de le déplorer encore récemment au Sénat, lors du débat en séance publique sur la place des outre-mer dans la stratégie maritime nationale, le 5 octobre dernier. La Délégation sénatoriale aux outre-mer est née il y a dix ans de notre volonté commune de contribuer à une meilleure connaissance et prise en compte des outre-mer dans nos politiques publiques.

Cette instance, que j'ai l'honneur de présider depuis 2020, porte depuis dix ans la voix des outre-mer au cœur de la République française et met en avant leurs réalités. Elle s'appuie sur sa composition strictement paritaire : 21 sénateurs ultramarins en sont membres de droit et 21 sénateurs sont issus d'autres départements, désignés à la représentation proportionnelle des groupes politiques.

Depuis l'origine, sa mission institutionnelle est triple : informer sur les questions relatives aux outre-mer ; veiller à la prise en compte des caractéristiques de leurs collectivités ; contrôler et évaluer les politiques publiques les concernant.

Les thèmes retenus pour les études de la délégation privilégient les grands enjeux communs aux outre-mer. Ainsi, la délégation travaille actuellement sur la gestion des déchets outre-mer et sur les perspectives d'évolution institutionnelle pour les territoires ultramarins. Nous voulons continuer à nourrir la réflexion si une révision constitutionnelle intervenait en 2023, à l'occasion de l'élaboration du prochain cadre institutionnel de la Nouvelle-Calédonie.

**Le 21 novembre prochain**, elle organisera, au Palais du Luxembourg, la **3<sup>ème</sup> Rencontre sénatoriale avec les maires et les élus d'outre-mer** qui mettra à l'honneur ces deux grandes thématiques.

L'idée que les réalités ultramarines appellent des réponses adaptées a été en 2020 à l'origine de la publication du rapport de mon prédécesseur, Michel Magras, **Différenciation territoriale outre-mer : quel cadre pour le sur-mesure ?**

C'est pourquoi les membres de notre délégation ressentent une si forte communauté d'esprit avec les travaux de l'Association des communes et collectivités d'outre-mer qui se réunit cette année, en Congrès à la Martinique, pour sa trentième édition. Tous vos sujets trouvent un écho dans nos activités passées ou en cours.

Fidèle à sa mission institutionnelle de représentant des collectivités locales, le Sénat est aussi, ne l'oublions pas, la Maison des communes et des collectivités d'outre-mer !

**Stéphane ARTANO**

# Programme 2022

## XXX<sup>ème</sup> congrès UNE NOUVELLE APPROCHE DES OUTRE-MER

Dimanche 13 novembre 2022

---

### Arrivée des congressistes

- 8h-16h** Arrivée des congressistes - Installation à l'hôtel La Batelière (Schœlcher) et CIS (Fort-de-France)  
**15h30-18h** Réunion du Conseil d'administration  
**19h** Dîner dans les hôtels

Lundi 14 novembre 2022

---

- Départ 7h40** Transport pour Le Grand Carbet Aimé Césaire, Fort de France  
**8h** Accueil - Remise des valisettes et des badges-Inscriptions ateliers et visites  
**8h30-9h45** Discours d'accueil et d'ouverture
- M. Didier LAGUERRE, Maire de Fort de France
  - M. Maurice GIRONCEL, Président de l'ACCD'OM
  - M. Justin PAMPHILE, Président de l'Association des Maires de Martinique
  - M. Joël BALANDRAUD, Secrétaire Général adjoint de l'AMF
  - Représentant de la CTM
  - Représentant du Ministère Délégué aux Outre-Mer
- 09h45-10h00** Pause
- 10h00-11h30** [Quel statut pour mon territoire ?](#)
- Ferdinand MELIN-SOUCRAMANIEN, Président de l'INSP
  - Maître Patrick LINGIBÉ, Membre du réseau d'avocats EUROJURIS
- Interventions suivis d'un débat
- 11h30-11h50** [Déclinaison du baromètre AFL](#)
- Philippe ROGIER, Directeur des adhésions et du crédit
- 11h50-12h30** [Ensemble pour faciliter la TE des collectivités](#)
- Christophe LAURENT & Hervé TONNAIRE, Banque des Territoires. Nicolas PICCHIONITTO, AFD.
- Philippe ROGIER, AFL
- 12h30-13h30** [Atelier Finances](#)
- Didier LAGUERRE, Maire de Fort-de-France.
  - Georges PATIENT, Sénateur de la Guyane - Interventions suivis d'un débat.
- 13h30-14h30** Cocktail Déjeunatoire à l'invitation du Maire, Didier LAGUERRE
- 15h-16h** [Culture et économie : Le tour des Yoles Rondes](#) - La Pirogue Polynésienne  
**16h30-17h30** [Logistique et Chaînes d'approvisionnement des Outre-mer français](#) (RUP et non RUP)
- Sandra CASANNOVA, GAT CARAIBES
- 19h30** Cocktail Républicain, Le Grand Carbet, Fort de France
- 21h30** Retour aux hôtels

Mardi 15 novembre 2022

---

## Transition écologique

- Départ 7h** Transport pour Place de l'église, le Diamant  
**8h-8h40** Accueil au Diamant par Monsieur le Maire Hugues TOUSSAY  
Présentation de la borne numérique et du Dispositif Mobile d'Espace sud, Johny PATTERY
- Départ 8h50** Transport pour Le Chill, le Diamant  
**9h-9h45** [Les partenaires de la Transition écologique](#),  
• StépHANE MURIGNIEUX, ITEDOM
- 9h45-10h** Pause
- 10h-11h15** [Vers une efficacité multi-acteurs](#) (collectivités, Eco-organismes...)  
• Marie BUISSON : Plateforme Inter-Filières.  
• Philippe MOCCAND, Directeur Outre-Mer de CITEO.  
[Les CSR, l'avenir des déchets](#).  
• Gilles LEPELIER, Directeur de cabinet de La CINOR.
- 11h15-12h15** [Accroître le mix énergétique en ZNI](#)  
CTM (sous réserve), Xavier FICHAU, Directeur EDF Martinique, Frédéric FERRER, SARA.
- 12h15-13h15** [Sauvegarde de la Biodiversité : Finalité de la TE](#)  
• Daniel KANUTY, Directeur de NW ENERGY, Maurice GIRONCEL, Président du SIDELEC  
• Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO, Présidente de l'OFB, Olivier GROS, Professeur à l'université des Antilles, Titania REDON, SUEZ
- 13h15** Pause déjeuner
- Départ 15h** 2 Visites au choix  
• Station d'épuration de la Taupinière Trajet : 15 min  
• Station d'épuration de DIZAC Trajet : 25 min  
• Station de valorisation des boues de Ducos Trajet : 25 min  
• SARA, Centre de désalinisation
- 17h30** Retour à l'hôtel La Batelière. Dîner sur place  
Retour pour hôtel CIS après le dîner

Mercredi 16 novembre 2022

---

## Insertion - Citoyenneté - Santé

- Départ 6h40** Transport pour Maison de la Culture du Lorrain
- 8h-8h30** Accueil au Lorrain par Monsieur le Maire Justin PAMPHILE  
**8h30-9h15** [Dispositifs d'insertion et France Services](#)  
• Justin PAMPHILE, Maire du Lorrain.  
• Syntia DELOY, Animatrice France service de la Préfecture de Martinique
- 9h15-9h45** [Parlons Santé](#)  
• Nelly MORISOT-LAZARUS & Pierre BERNARDAUD, Laboratoires GILEAD
- 9h45-10h** Pause

- 10h-10h30**      [L'AFD, support à la santé](#)  
 • Marc DUBERNET, Directeur Régional Atlantique AFD
- 10h30-11h**      [La démocratie participative](#)  
 • Nathalie COYAN-PARFAIT, Directrice de Cabinet de la CAESM et Secrétaire Général de DEXTERA, Pierre MARIE-JOSEPH, du Groupe OM du CESE
- 11h-11h30**      [Etudier et Travailler en Outre-Mer : Opportunités et facilitations pour les ultramarins](#)  
 • Catherine CONCONNE, Sénatrice de Martinique et initiatrice du projet Alé Viré  
 • Laetitia DE JAHAM, Déléguée Régionale DOM et Projets, NQT  
 • Sophie LUBIN, Présidente de l'Association @Maryse Project
- 11h30-12h**      [COHESIA UP, levons les freins à l'emploi](#)  
 • Muriel BARASCUD, Groupe UP.  
 • Mme LOLLI, CANGT,  
 • Pinchard DEROS, élu de la CANGT, membre de la commission solidarité
- 12h00-12h30**    [L'Outre-Mer dans le sport](#)  
 • Grégory ALCAN, Président de l'Association Isenzo & Sportif de haut niveau
- 12h30-13h**      [Le Pass Culture](#)  
 • Sébastien Cavalier, Président de Pass Culture  
 • Hélène AMBLÉS, Directrice du pôle développement de Pass Culture
- 13h-13h30**      [L'insertion par la culture](#)  
 • Alain DEGOIS & Edith RENARD, Compagnie AMILIT/IMPRO FRANCE  
 • Kendou PELLE, Compagnie Martinique Comédie Club  
 • Christophe POMEZ, Direction des affaires culturelles, Préfecture de Martinique
- 13h30**            Déjeuner sur invitation du Maire, Justin PAMPHILE
- Départ 15h**      [Visite au choix](#)  
 • Les éoliennes de Grand-Rivière (Sous réserve)  
 • Site industrielle Distillerie JM Solutions environnementales
- 18h**                Retour à l'hôtel La Batelière. Dîner sur place  
 Retour pour hôtel CIS après le dîner  
 Spectacle sur place offert par la compagnie Martinique Comédie Club & ImproFrance

## Jeudi 17 novembre 2022

---

### Ateliers

- 8h**                    Accueil salle Lafitte à La Batelière
- 8h30-9h**          [Groupe La Poste : Missions, offre et services.](#)  
 • Michèle SILMAR, directrice ressources et appui aux transformations  
 • Max LUCIEN, directeur des ventes entreprises  
 • Julien DENIBOIRE, filiale GEOPTIS
- 9h10-11h30**      [Les dispositifs européens adaptés pour une commune d'Outre-Mer](#)  
 • Christophe CHAILLOU, Directeur de l'AFCCRE,  
 • Ericka JACARIA, Europe Odisea  
[Atelier déchetteries et dépôts sauvages](#)  
 • Stéphane MURIGNEUX, ltedom  
 • Angèle DAIRE, Entreprises & Environnement, Opération pays propre  
 • Aude GUIOMAR, Gestes Propres  
 • Pascal MARCHAL, Alcôme

Territoires connectés : de l'éducation numérique aux services publics intelligents UGAP

- Isabelle MASSON, Directrice territoriale Outre-Mer
- Pierre DUPUIS, Directeur Réseau territorial
- Sandrine HEMARD, Chargée d'affaire

**Pause à 10h15** [Tourisme OM](#)

- Inès BOUCHAUT-CHOISY, Présidente du Groupe OM CESE
- Caroline ROMNEY & Dominique LARAVINE, Cabinet Aiguillage
- Aurélie ZARMOR & Camille CORRIUS, Agence Blue Marine

[Logement Outre-Mer](#)

- Sabrina MATHIOT, Directrice de l'USHOM
- Mahieddine HEDLI, Directeur Outre-Mer USH
- Enoh COFFIE, Directeur opérations Guyane, Groupe OCEANIC

**12h-12h10** [Le rôle du Directeur de Cabinet](#)

- Nathalie COYAN-PARFAIT, Directrice de Cabinet à la CAESM

**12h10-12h40** [Présentation de services UGAP](#)

- Isabelle MASSON, Directrice territoriale Outre-Mer,
- Pierre DUPUIS, Directeur du Réseau territorial Nord Ouest
- Sandrine HEMARD, Chargée d'affaire

**12h40-13h10** [Présentation de services Digitale Académie](#)

- Soäzig GROS, Digitale Académie

**13h15** Déjeuner sur place

**14h30-17h30** VII<sup>e</sup> rencontres des Centres de gestion

**20h** Soirée ACCD'OM

## Vendredi 18 novembre 2022

---

**8h30** Accueil à l'hôtel La Batelière

**8h45-10h15** [La parole aux partenaires](#)  
(CORSAIR – GESTES PROPRES – ALCOME – UGAP, Digitale Académie, ...)

**10h15-10h30** Pause

**10h30-11h30** [Synthèse des travaux - Vote des motions et des résolutions](#)  
**12h30-13h30** [Assemblée générale - renouvellement des instances 2023/2024](#)

**13h** Déjeuner sur place

**15h** Visite Distillerie HSE (80 personnes max)

**20h** Soirée de clôture

## Samedi 19 novembre 2022

---

**8h-19h** Journée Libre  
Départs des vols retour



# HERVÉ MARITON

PRÉSIDENT DE LA FEDOM

FEDOM 

## AU-DELÀ DES CRISES, L'AVENIR DES OUTRE-MER

La FEDOM rappelle inlassablement que nos collectivités ne peuvent être assimilées à l'Hexagone, qu'elles connaissent des contextes historiques, culturels, sociologiques, géographiques, sociaux et économiques différents de la métropole certes, mais aussi différents de l'une à l'autre.

Cette diversité est une richesse patrimoniale aussi exceptionnelle que fragile, constituant autant d'atouts que de défis, dans un contexte mondial où les équilibres humains et écologiques sont menacés.

Nous pensons dès lors, que le développement de nos territoires, repose sur

une plus grande maturité dans la relation entre l'Etat, les collectivités locales et les opérateurs économiques, pour une meilleure adaptation des politiques publiques aux réalités des territoires, qui nécessite une association effective et institutionnalisée des socio-professionnels à la définition et au suivi des documents de contractualisation Etat-Collectivités locales par le biais de conventions tri-partites.

Cela nous paraît indispensable pour surmonter ensemble les conséquences des crises qui ont secoué nos territoires durant le dernier quinquennat, et affronter celles dont nous pourrions redouter l'émergence.

Défendre les spécificités de nos Outre-mer en travaillant ensemble sur le plan local doit évidemment s'accompagner d'une mise en exergue des problématiques transversales au plus haut sommet de l'Etat.

La FEDOM a dans cette perspective dégagé quatre priorités, qui lui semblent être une feuille de route à minima des sujets à traiter :

- **La jeunesse et la fuite des cerveaux.** Imaginer les solutions du futur et attirer les compétences qu'elles requièrent impose une mobilisation de l'ensemble des pouvoirs publics pour, selon les territoires, enrayer le vieillissement accé-

“ La FEDOM rappelle inlassablement que nos collectivités ne peuvent être assimilées à l’Hexagone, qu’elles connaissent des contextes historiques, culturels, sociologiques, géographiques, sociaux et économiques différents de la métropole certes, mais aussi différents de l’une à l’autre. ”

léré de la population ou accompagner la croissance démographique, éviter la fuite des cerveaux et amener vers l’emploi les jeunes qui en sont éloignés. Cela suppose une orientation forte des politiques publiques en matière de formation, d’emploi et donc de compétitivité des entreprises car l’augmentation de la part marchande dans le PIB est pour nous le garant d’un développement économique durable.

• **Vulnérabilité climatique et industries touristiques.**

Les territoires d’Outre-mer sont les plus exposés de la nation aux conséquences du changement climatique. Dans ce contexte, les opérateurs touristiques ont pris la mesure de l’enjeu qui postule un changement de perspective en matière d’investissements, avec une transformation durable des structures ainsi qu’une orientation de la stratégie de promotion des destinations autour de la valorisation de leur patrimoine naturel et de la biodiversité. Investissements massifs et meilleure lisibilité des structures de gouvernance, de la part de l’Etat et des collectivités locales, sont requis et doivent être au cœur du Plan de reconquête tourisme en Outre-mer.

• **Autonomie énergétique et décarbonation de l’économie.**

Force est de constater que les objectifs fixés par la loi sur la Transition énergétique et la Croissance verte de 2015 sont loin d’être atteints. Il ne fait pourtant pas de doute que nos territoires puissent parvenir à leur propre forme d’autonomie énergétique en

fonction de leurs caractéristiques intrinsèques, et de leur statut de ZNI. Les PPE sont au service de cette ambition mais la complexité et le calendrier de leur élaboration-révision brouille la lecture et freine les investissements. Il faut agir du particulier aux entreprises et aux services publics, du numérique à l’industrie en passant par les services, cultiver la maîtrise de la demande à tous les niveaux, soutenir la recherche et l’innovation, favoriser le développement de capacités de stockage, diminuer les gaz à effet de serre et encourager fortement l’économie circulaire. La gestion et la valorisation des déchets sont cruciales en matière de transition énergétique et écologique, tout autant qu’elles sont porteuses d’opportunités pour les acteurs de la filière.

• **Economie bleue : valorisation des ressources et développement des pêches**

Alors que les mers françaises génèrent 14% du PIB national, soit trois fois le secteur automobile et six fois le secteur aéronautique, le poids économique des activités liées à la mer reste limité dans les collectivités ultramarines qui participent pourtant à hauteur de 97% à la surface de la ZEE nationale, ce qui en dit long sur les potentialités qu’elles recèlent.

Parmi les secteurs de l’économie bleue, la pêche industrielle et artisanale constitue un ensemble d’activités au cœur des défis de la transformation durable de nos économies ultramarines. Or le secteur est confronté à la baisse de ses effectifs et à leur vieillissement. En outre, pour que les pêches

locales puissent conserver un potentiel de croissance, elles doivent composer avec les nécessités de la préservation de la ressource et d’une exploitation raisonnée, dans un monde qui a par ailleurs un besoin grandissant de produits alimentaires issus de la mer. La connaissance des stocks et l’impact des captures sur l’évolution de la ressource est fondamentale. Or le sujet est encore insuffisamment documenté alors même que la transmission de ces données constitue une exigence de la Commission européenne en matière d’aide au renouvellement des flottes de pêche. Cette défaillance est doublement pénalisante car d’une part elle empêche les pêcheurs de renouveler leur outil de travail dans une perspective de mise à niveau technologique en faveur d’une réduction de l’empreinte carbone et d’autre part elle empêche tout pilotage stratégique de la gestion des stocks. Il s’impose donc que la France, en partenariat avec les organismes déconcentrés et décentralisés, mène ces évaluations scientifiques.

Ces priorités entrent en parfaite résonance avec les trente propositions que la FEDOM a présentées dans le cadre de la nouvelle mandature [Brochure FEDOM-présidentielles-pages-DEF\\_compressed.pdf](#)

La dynamique des collectivités territoriale est essentielle à la réussite d’une ambition parfaite.

**Hervé MARITON**  
Président  
Ancien ministre

# CHARLES TROTTMANN

Directeur du département  
des 3 Océans de l'AFD

“L'AFD continue de porter l'ambition de favoriser l'insertion des Outre-mer dans leurs bassins océaniques.”



Dans une année 2021 marquée par le prolongement de la crise sanitaire et ses répercussions sociales, l'Agence française de développement (AFD) est restée pleinement mobilisée pour contribuer à une relance durable des territoires ultramarins. En **faisant évoluer ses modes de faire et ses outils d'intervention**, l'Agence a proposé une réponse résolue aux conséquences de la crise, tant financièrement qu'en termes d'expertise, et a joué son **rôle d'appui aux côtés de tous ses partenaires**.

L'AFD continue, notamment, de financer la mise en œuvre du volet « assistance technique » des Contrats de Redressement des Outre-mer (COROM), lancés en 2021, dont l'un des objectifs est l'amélioration des délais de paiement des fournisseurs. L'AFD poursuit également le déploiement de la formation « Mouv'outre-mer », pour soutenir et accompagner les démarches entrepreneuriales des acteurs ultramarins post-crise, avec des objectifs en matière d'indépendance énergétique et alimentaire.

Au-delà des réponses spécifiques liées à la crise sanitaire, l'AFD continue de porter l'ambition de **favoriser l'insertion des Outre-mer dans leurs bassins océaniques**,

en projetant leur expertise dans les États voisins et en facilitant les échanges d'expériences et la coopération régionale.

### Une palette d'outils financiers à destination des Outre-mer

Depuis 2019, l'ensemble des interventions de l'Agence française de développement dans les territoires ultramarins, soutenues par les crédits du Ministère des Outre-mer, s'inscrit dans la trajectoire des objectifs de développement durable (ODD).

Les activités ultramarines de l'AFD s'opèrent principalement via des prêts, bonifiés ou non, des subventions et des garanties.

### **Les opérations en prêt**

- Le financement de l'investissement du secteur public s'inscrit dans une démarche de partenariat, en particulier grâce à l'appui apporté aux collectivités dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs stratégies de développement. Cette activité s'effectue sous forme de prêts bonifiés au secteur public (collectivités locales, EPCI, établissements publics, associations d'uti-

lité publique), ou sous forme de prêts non bonifiés. L'AFD est aujourd'hui le 1<sup>er</sup> **partenaire financier du secteur public ultramarin** avec la couverture de près des 2/3 de ses besoins d'emprunts annuels (hors logement social) et la moitié de sa dette (l'encours de prêts de l'AFD en Outre-Mer s'élève à 6 Mds€) ;

- Par ailleurs, l'AFD peut accorder des prêts à court terme aux collectivités publiques, en préfinancement des subventions européennes et d'État ;
- Le financement du secteur privé intervient par le biais de prêts directs aux entreprises à taux de marché, dans une logique de complémentarité avec le secteur bancaire, et en cohérence avec les engagements climat du Groupe et l'atteinte des ODD ;
- L'AFD soutient aussi le développement des institutions de microcrédit dans les Outre-mer en contribuant à leur refinancement.

## Les subventions

- L'AFD met en œuvre des actions d'appui-conseil auprès du secteur public ultramarin. L'agence appuie ainsi le

renforcement des capacités des acteurs publics à mener à bien leurs opérations d'investissement. Cette activité de subvention, initiée en 2017, a été étendue en 2020 avec le déploiement du Fonds Outre-mer, désormais pérennisé avec l'appui du Ministère des Outre-mer ;

## Les garanties

- L'AFD exerce une activité importante de garantie des prêts bancaires à moyen-long terme aux TPE/PME dans les Collectivités du Pacifique au travers de la SOGEFOM, dont elle est l'actionnaire majoritaire et assure la gestion ;
- Elle gère également le Fonds de garantie à l'agriculture, la pêche, l'aquaculture et la forêt (FOGAP) créé en 2010 par l'État et confié à l'AFD.

Au travers de tous ces outils de financement et d'expertise, l'AFD s'inscrit dans une démarche de partenariat de long terme avec les acteurs des territoires, pour accompagner leurs trajectoires de développement durable, dans les Trois Océans. ■

## Le financement à long terme des investissements : Prêt Secteur Public\*

L'Agence française de développement accompagne les acteurs publics locaux dans le financement de leurs projets d'investissements de long terme.

### Objectifs

Répondre aux besoins de financements à long terme des acteurs publics pour les projets d'investissement relevant de leurs secteurs d'interventions.

 afd.fr  
 facebook.com/AFDOfficiel  
 twitter.com/AFD\_France

Crédit photo : Didier Gentilhomme



### Caractéristiques du prêt

**Type de prêt :** prêt au secteur public

**Quotité de financement :** jusqu'à 100 % de l'opération

**Montant :** pas de montant maximal de prêt

**Durée :** de 3 à 25 ans, à titre dérogatoire possibilité d'aller jusqu'à 30 ans

**Différé :** possible (non bonifié), de 0 à 3 ans, à titre dérogatoire possibilité d'aller jusqu'à 7 ans

**Taux :** par défaut à taux fixe ou par dérogation à taux variable, possibilité de convertir sans frais pendant toute la durée du crédit les tranches à taux variable en tranche à taux fixe, à la demande de l'emprunteur

**Commission d'instruction :** 0,5 %

**Commission d'engagement :** 0,5 %

**Amortissement :** constant ou progressif

**Échéances :** trimestrielles, semestrielles ou annuelles

**Mobilisation des Fonds :** possible dès la signature de la convention

### Emprunteurs éligibles / Bénéficiaires

- Les collectivités et leurs groupements (EPCI)
- Les entreprises publiques locales
- Les chambres consulaires
- Les sociétés à capitaux publics majoritaires
- Les acteurs du logement social et intermédiaire
- Les établissements publics locaux, nationaux et de santé
- Les acteurs de la société civile reconnus d'utilité publique et / ou exerçant une mission d'intérêt général à but non lucratif
- Les acteurs de l'ESS à activité à but non lucratif tels que les associations, fondations, mutuelles et coopératives
- Les acteurs du secteur médico-social exerçant une activité à but non lucratif

\*Ces informations sont données à titre indicatif et ne sauraient constituer un engagement contractuel

## Le financement à long terme des investissements prioritaires : Prêts Secteur Public bonifiés\*

L'Agence française de développement accompagne les acteurs publics locaux dans le financement de leurs projets d'investissements de long terme en cohérence avec les objectifs de réduction des déchets et de convergence économique et sociale.

### Objectifs

Répondre aux besoins de financement des acteurs publics, pour les projets d'investissement relevant des secteurs d'intervention priorités par le Livre bleu Outre-mer et le Plan de Relance 2021-2022.

 afd.fr  
 facebook.com/AFDOfficiel  
 twitter.com/ADF\_France

Crédit photo : Pierre Marchal



#MondeEnCommun

### Caractéristiques du prêt

**Type de prêt :** prêt au secteur public bonifié  
**Quantité de financement :** jusqu'à 100 % de l'opération  
**Montant :** pas de montant maximal de prêt  
**Plafonnement de la bonification :** 6 M€ par projet  
**Durée :** de 3 à 25 ans, à titre dérogatoire possibilité d'aller jusqu'à 30 ans  
**Différé :** possible (non bonifié), de 0 à 3 ans, à titre dérogatoire possibilité d'aller jusqu'à 7 ans  
**Taux :** prêt bonifié, à taux fixe ou taux variable  
**Commission d'instruction :** 0,5 %  
**Commission d'engagement :** 0,5%  
**Amortissement :** capital constant ou échéances constantes  
**Échéances :** trimestrielles, semestrielles ou annuelles  
**Mobilisation des fonds :** possible dès la signature de la convention

### Emprunteurs éligibles

- Les collectivités et leurs groupements (EPCI)
- Les entreprises publiques locales
- Les sociétés à capitaux publics majoritaires
- Les organismes de logement social et intermédiaire
- Les chambres consulaires
- Les acteurs de l'ESS à activité à but non lucratif tels que les associations, fondations, mutuelles et coopératives
- Les acteurs du médico-social
- Les établissements publics (y/c hôpitaux)
- Les acteurs reconnus d'utilité publique et/ou exerçant une mission d'intérêt public

\*Ces informations sont données à titre indicatif et ne sauraient constituer un engagement contractuel

## Le Fonds Outre-mer\*

En complément de son offre de prêts, l'AFD assure le pilotage du Fonds Outre-mer pour le compte du Ministère de l'Outre-mer. Ce fonds d'assistance à maîtrise d'ouvrage vise à appuyer le renforcement des capacités des territoires ultramarins, pour la réalisation des projets structurants s'inscrivant dans la trajectoire du Livre bleu Outre-mer et du Plan de Relance.

 afd.fr  
 facebook.com/AFDOfficiel  
 twitter.com/ADF\_France

Crédit photo : Marc Le Chélard



#MondeEnCommun

### Objectifs

- Objectif principal :**
- Appuyer les collectivités locales, via des prestations d'ingénierie pour la mise en œuvre de leurs projets, afin de faciliter et d'accélérer le déploiement de leurs programmations pluriannuelles d'investissement et du Plan de Relance.
- Autres objectifs :**
- Apporter un soutien technique et financier aux projets régionaux visant l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD)
  - Soutenir le renforcement des capacités et l'accès aux financements des associations et des acteurs de la solidarité (ESS)

### Caractéristiques du financement

**Type de dispositif :** subvention  
**Montant de financement :** jusqu'à 100 % du besoin  
**Projets ciblés :** besoins d'appui des maîtrises d'ouvrage locales en renforcement des capacités de gestion et en ingénierie technique et financière  
**Mobilisation des fonds :** après accord de la Préfecture ou du Haut-commissariat, et de la DGOM

### Bénéficiaires éligibles

- Les collectivités territoriales et leurs groupements
- Les établissements publics locaux, y/c établissements publics de santé et médico-sociaux (*sous conditions*)
- Les entreprises publiques locales (*sous conditions*)
- Les entreprises de droit privé à capitaux majoritairement publics et les sociétés d'économie mixte (*sous conditions*)
- Les organismes et entreprises de droit privé exerçant une mission de service public (*sous conditions*)
- Les associations reconnues d'utilité publique, ou exerçant une mission d'intérêt général (*sous conditions*)
- Les organisations régionales et internationales (*sous conditions*)

\*Ces informations sont données à titre indicatif et ne sauraient constituer un engagement contractuel

## Le financement à long terme des investissements verts

### Prêts Secteur Public bonifiés « Verts »\*

Les territoires ultramarins sont de plus en plus sensibles aux impacts du changement climatique et aux risques naturels. Pour les soutenir, l'AFD accompagne la réalisation des investissements s'inscrivant dans les objectifs d'atténuation des effets du changement climatique, de protection de la biodiversité, et de réduction des vulnérabilités liées aux aléas climatiques, afin d'accélérer et d'amplifier le développement durable et la résilience de ces territoires.

 afd.fr  
 facebook.com/AFDOfficiel  
 twitter.com/AFD\_France

Crédit photo : Alexandre DAVID



#### Objectifs

Répondre aux besoins de financement à long terme des acteurs publics pour les projets d'investissement relevant de leurs secteurs d'intervention ; encourager et accélérer les actions en faveur de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique, de la biodiversité, et de l'adaptation aux risques naturels majeurs.

#### Caractéristiques du prêt\*

**Type de prêt :** prêt au secteur public bonifié  
**Quotité de financement :** jusqu'à 100 % de l'opération  
**Montant :** pas de montant maximal de prêt  
**Plafonnement de la bonification (au 1<sup>er</sup> janvier 2022) :** 15 M€  
**Durée :** de 3 à 25 ans, à titre dérogatoire possibilité d'aller jusqu'à 30 ans  
**Différé :** possible (non bonifié), de 0 à 3 ans, à titre dérogatoire possibilité d'aller jusqu'à 7 ans  
**Taux :** prêt bonifié, à taux fixe ou taux variable  
**Commission d'instruction :** 0,5 %  
**Commission d'engagement :** 0,5%  
**Amortissement :** capital constant ou échéances constantes  
**Échéances :** trimestrielles, semestrielles ou annuelles  
**Mobilisation des fonds :** possible dès la signature de la convention

\*Ces informations sont données à titre indicatif et ne sauraient constituer un engagement contractuel

## Le préfinancement des subventions : européennes, d'État (PS2E) et d'autres organismes publics français (PS2E)\*

L'Agence française de développement répond aux besoins de financement de court terme des acteurs publics et privés en préfinançant les subventions européennes, d'État, de collectivités et d'autres organismes publics français.

#### Objectifs

Répondre aux besoins de financements de court terme des acteurs publics et privés pour les projets d'investissement relevant de leurs secteurs d'intervention.

 afd.fr  
 facebook.com/AFDOfficiel  
 twitter.com/AFD\_France

Crédit photo : Didier Gentilhomme



#### Caractéristiques du prêt

**Type de prêt :** prêt au secteur public  
**Quotité de financement :** jusqu'à 100 % de la subvention  
**Montant :** pas de montant maximal de prêt  
**Durée et différé :** 5 ans maximum  
**Taux :** prêt à taux variable  
**Commission d'instruction :** 0,5 %  
**Commission d'engagement :** non applicable  
**Échéances :** trimestrielles, semestrielles ou annuelles  
**Mobilisation des fonds :** possible au démarrage des travaux

#### Emprunteurs éligibles / Bénéficiaires

- Les collectivités et leurs groupements (EPCI ou établissements publics de coopération locale)
- Les établissements publics nationaux, locaux (y/c de santé)
- Les Etablissements sociaux ou médico-sociaux soumis à autorisation d'activité délivrée par les autorités publiques compétentes (établissement public, privé lucratif ou non lucratif)
- Les chambres consulaires
- Les entreprises publiques locales (SEM, SPL/SPLA)
- Les associations Loi 1901 et fondations reconnues d'utilité publique
- Les sociétés à capitaux majoritairement ou exclusivement publics
- Les sociétés à capitaux majoritairement ou exclusivement privés (uniquement couplées à un prêt LT)
- Les Groupements d'intérêt public (GIP)

\*Ces informations sont données à titre indicatif et ne sauraient constituer un engagement contractuel

# GISÈLE ROSSAT- MIGNOD

Directrice du réseau  
de la Banque des Territoires  
Groupe Caisse des Dépôts



*“L’urgence écologique et énergétique n’occulte pas, bien sûr, les difficultés sociales : la lutte contre les inégalités, le développement de l’offre de logement – particulièrement de logement social - et la prise en charge du vieillissement de la population.”*

Dans un contexte mondial bousculé par la crise sanitaire, par les enjeux climatiques et énergétiques, les territoires des Outre-Mer affichent une fragilité accrue, tant sur le plan écologique que social.

Ces territoires exceptionnels, véritables creusets de biodiversité pour la faune et la flore, sont particulièrement exposés au dérèglement climatique : ils sont les premiers témoins de l’intensification des cyclones, des submersions marines, du réchauffement et de l’acidification des océans. Ils en subissent les conséquences matérielles mais également humaines.

**Cette situation impose aux collectivités d’outre-mer de relever le défi de décarbonation de leur mix énergétique, qui les fait encore trop dépendre des importations et des sources de production fossile (charbon, pétrole, gaz).** La valorisation des énergies locales, concourant à un développement endogène, est à cet égard un véritable enjeu.

L’urgence écologique et énergétique n’occulte pas, bien sûr, les difficultés sociales : la lutte contre les inégalités, le développement de l’offre de logement – particulièrement de logement social - et la prise en

charge du vieillissement de la population, notamment aux Antilles et à La Réunion, sont des défis majeurs des territoires ultra marins.

La mise en œuvre des transitions énergétique, écologique et sociale est urgente. Y contribuer est une ambition qui doit nous rassembler et constituer un défi collectif. Cela peut et doit être pour les Outre-mer un formidable vecteur de mobilisation et de progrès.

Les Outre-mer disposent en effet d'atouts nombreux pour se saisir de ce challenge et être le fer de lance d'un nouveau modèle de développement, plus durable, s'appuyant sur une économie plus respectueuse des équilibres naturels.

*“La Banque des Territoires vous assure de son soutien et continuera à apporter son concours en ingénierie et en financement aux projets développés dans vos territoires.”*

Il y a dans vos territoires une jeunesse qui a envie de s'engager et qui a toutes les qualités pour relever les défis : le concours des Talents de l'outre-mer l'a encore récemment souligné.

**Vous disposez également d'entreprises innovantes et de technologies pionnières, comme la valorisation de l'énergie thermique de l'océan à travers les dispositifs de type swac ou comme la géothermie. Il faut compter avec vos atouts naturels, tels que l'ensoleillement ou des capacités hydrauliques.** Ce sont autant de facteurs favorables au développement d'énergies renouvelables.

Les dispositifs d'aide et de financement, tant européens que nationaux, pourront bien sûr être mobilisés. De son côté, la Banque des Territoires vous assure de son soutien et continuera à apporter son concours en ingénierie et en financement aux projets développés dans vos territoires.

Elle sera tout particulièrement attentive aux projets contribuant à la transformation écologique et énergétique : gestion de l'eau, réseaux d'assainissement, gestion et valorisation des déchets, création de nouvelles capacités de production d'énergie verte, mobilité durable, amélioration de la performance énergétique des bâtiments et équipements publics, mais également de celle des logements sociaux... Elle accompagnera aussi les projets qui contribueront à l'inclusion sociale, notamment dans le domaine de l'habitat.

D'ores et déjà, les exemples de réalisations aux côtés des collectivités et des entreprises ultramarines ne manquent pas : je pense, notamment, aux prêts qui ont été mobilisés pour le basculement des eaux à La Réunion, et plus largement à notre contribution au Plan Eau dans les Outre-Mer (PEDOM). Je peux également mentionner le soutien apporté à Systeko, producteur indépendant d'énergie solaire installé en Martinique, en Guadeloupe et en Guyane. Il y a aussi le partenariat noué avec l'Agence Régionale de la Biodiversité des Îles de Guadeloupe, mais encore le soutien au portage du réseau de chaleur de Saint-Pierre et Miquelon, la participation au capital d'une société forestière en Nouvelle-Calédonie ou l'entrée au capital de la filiale ENR de la SEM calédonienne Enercal.

**Vous pouvez compter sur la Banque des Territoires pour vous accompagner. Nos équipes en directions régionales sont à votre écoute et mobilisées pour faciliter la réalisation de vos projets. N'hésitez pas à les solliciter !**

Enfin, je souhaite saisir l'occasion du Congrès organisé par l'ACCD'OM, pour souligner la qualité du partenariat et des travaux que nous menons avec cette association. L'échange d'informations et le partage de réflexions permis par ce partenariat sont précieux pour notre action en faveur des Outre-mer.

Excellent Congrès à tous !



BANQUE des  
**TERRITOIRES**



# LES TERRITOIRES, TOUT LE MONDE EN PARLE. NOUS, ON Y INVESTIT.

**325 000**

LOGEMENTS SOCIAUX  
FINANCÉS

**1,65 MILLION**

DE FOYERS ALIMENTÉS  
EN ÉNERGIE VERTE

**4,6 MILLIONS**

DE LOCAUX  
RACCORDABLES  
AU TRÈS HAUT DÉBIT  
FINANCÉS

**222**

CŒURS DE VILLE  
REVITALISÉS

En quatre ans, nous avons aidé les territoires à être plus inclusifs,  
plus durables, plus connectés et plus attractifs.

**L'intérêt général a choisi sa banque**

[banquedesterritoires.fr](https://www.banquedesterritoires.fr)



@BanqueDesTerr

# Hub des Territoires

L'espace d'échanges et de développement  
Banque des Territoires



**S'inspirer,  
partager,  
concrétiser**



**UN ESPACE UNIQUE DE RENCONTRES  
ET DE COLLABORATION  
AUTOUR DES ENJEUX DES TERRITOIRES,  
ACCESSIBLE PARTOUT EN FRANCE**

La Banque des Territoires engagée au service de la transformation des territoires, crée le Hub des Territoires. Un espace physique et digital, accessible partout en France, ouvert à ses partenaires, clients et tous les acteurs du territoire.

Retrouvez tous nos événements en ligne, en live et en replay.  
[www.banquedesterritoires.fr/hub-des-territoires](http://www.banquedesterritoires.fr/hub-des-territoires)

Inscrivez-vous à la newsletter pour recevoir notre programmation :



**BANQUE des  
TERRITOIRES**



ÉDITION OUTRE-MER  
2022

LES  
CHIFFRES  
DU LOGEMENT  
SOCIAL  
CLÉS

POPULATION TOTALE ET SUPERFICIE DES TERRITOIRES ULTRAMARINS<sup>1</sup>

	POPULATION	SUPERFICIE EN KM <sup>2</sup>
Départements et régions d'Outre-mer (DROM)	Guadeloupe	375 693
	Martinique	354 824
	Guyane	294 146
	La Réunion	857 809
	Mayotte	288 926
<b>Total DROM</b>	<b>2 171 398</b>	<b>92 146</b>
Collectivités d'Outre-mer (COM)	Wallis et Futuna	12 067
	Polynésie française	281 674
	Saint-Barthélemy	10 248
	Saint-Martin (partie française)	34 699
	Saint-Pierre et Miquelon	6 224
	Nouvelle-Calédonie	326 541
	<b>Total COM</b>	<b>671 453</b>
<b>Total DROM et COM</b>	<b>2 842 851</b>	<b>115 381</b>

L'ACCÈS AU LOGEMENT SOCIAL OUTRE-MER : UN ENJEU DE COHÉSION SOCIALE

Un niveau de vie plus faible qu'en métropole

En 2017, le taux de pauvreté est de deux à cinq fois plus élevé dans les DROM qu'en France métropolitaine. 34 % des Guadeloupéens et 77 % des Mahorais vivent sous le seuil national de pauvreté (soit avec moins de 1020 € par mois), contre 14 % pour la population métropolitaine.

21 % des Martiniquais vivent sous le seuil de pauvreté local (820 € par mois). Ils sont 16 % à La Réunion (700 € par mois) et 42 % à Mayotte (160 € par mois)<sup>2</sup>.

80 % des ménages ultramarins sont éligibles au logement social (66 % en métropole) et 70 % au logement très social. 88 % des demandeurs de logement social disposent de ressources inférieures aux plafonds de ressources LLTS<sup>3</sup>.

Seuls 15 % des ménages ultramarins éligibles au logement social résident dans le parc social.

Les taux d'effort et reste à charge des ménages rendent indispensables l'actualisation de l'Allocation Logement et du forfait charge dans les DROM ainsi que les minimas sociaux qui restent sous indexés à Mayotte.

Loyers du parc locatif social dans les DROM (€/m<sup>2</sup> hors charges – RPLS au 01/01/2021)

Guadeloupe	Martinique	Guyane	La Réunion	Mayotte	France entière
6,27	5,66	6,43	6,17	9,22*	5,99

Source : La demande de logement social dans les DROM, USH (2022)

\* À Mayotte, il s'agit pour l'essentiel de loyers PLI, dont le plafond est à 10,55 €/m<sup>2</sup> hors charges

FACE À L'ACUITÉ DES BESOINS, UN PARC SOCIAL EN DÉVELOPPEMENT

Parc total de logements et de logements sociaux dans les DROM

	Guadeloupe	Martinique	Guyane	La Réunion	Mayotte	Total DROM
Parc total de logements <sup>4</sup>	229 422	213 708	91 567	376 048	73 880	984 625
Nombre de logements sociaux <sup>5</sup>	37 202	34 210	19 373	78 957	2 076	171 818

Sources :

\* Insee, RP2018 exploitation principale en géographie au 01/01/2021, Mayotte RP2017

\*\* SDES, RPLS au 1<sup>er</sup> janvier 2021

Dans les seuls DROM, on estime un besoin de 90 000 logements, recouvrant le logement locatif social et très social (LLS et LLTS), l'accès sociale et très sociale, la résorption de l'habitat indigne. Ce besoin est estimé à 110 000 logements pour l'ensemble des territoires ultramarins (DROM + COM).

52,6 % des ménages sont propriétaires occupants et 26 % sont locataires d'un bailleur privé<sup>6</sup>. On dénombre 18 970 logements sociaux dans les COM<sup>7</sup>.

Le logement social, une locomotive de l'activité et de l'emploi

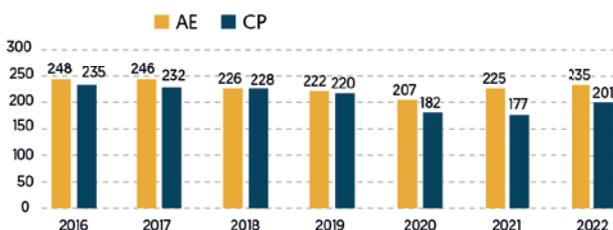
Une vingtaine d'organismes interviennent dans le domaine du logement social en Outre-mer, parmi lesquels 12 SEM immobilières et 9 organismes Hlm.

En 2019, le chiffre d'affaires des organismes de logement social dans les DROM représente 868 M€ (constructions neuves et réhabilitations) pour plus de 10 000 emplois par an.

Le financement du logement social Outre-mer

Le financement du logement social ultramarin relève de l'État à travers une ligne budgétaire unique (LBU) gérée par le ministère des Outre-mer. À cette LBU est associé un avantage fiscal via un crédit d'impôt, la contribution d'Action logement et des collectivités locales, ainsi que des prêts long terme de la Banque des Territoires.

Évolution de 2016 à 2022 des crédits de l'action 01 « Logement » du Programme 123 « Conditions de vie outre-mer » LBU (en millions d'euros)



Source : Direction Outre-mer de l'USH (données Sénat PLF 2021 et PLF 2022)

## DES BESOINS PRÉGNANTS, UNE OFFRE EN BAISSÉ, PAS TOUJOURS CONFORME À LA DIVERSITÉ DE LA DEMANDE

Dans un contexte de besoins élevés de logements, des objectifs de 10 000 logements par an sont inscrits dans le PLOM 1 et de 15 000 logements par an dans la loi « Égalité réelle » du 28/02/2017. Le PLOM 2 (2019-2022) ne fixe pas d'objectifs quantitatifs et pourrait être prolongé en 2023.

Entre 2016 et 2020, les crédits de la LBU n'ont pas toujours été totalement consommés avec, en 2020, l'affectation de crédits supplémentaires pour les opérations de réhabilitations publiques et privées. Cette situation n'a pas permis de relancer l'offre locative sociale neuve qui continue de baisser. Enfin, ce sont les délais de livraison qui ne cessent de s'accroître : le délai moyen entre l'année de financement d'un programme et l'année de sa livraison passe de 2,5 années en 2015 à 4 années en 2020.

Nombre total de logements locatifs sociaux neufs (LLS–LLTS–PLS–PLI), réhabilités et en accession sociale, financés et livrés dans les DROM entre 2016 et 2021

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Logements neufs financés	6 062	5 692	5 259	5 971	5 137	4 793
Logements neufs livrés	4 881	5 187	4 552	4 133	3 280	n.c
Logements réhabilités financés (dont parc social)	3 662 (2 125)	3 115 (2 061)	3 293 (2 209)	1 712 (646)	2 841 (1 687)	n.c
Logements réhabilités livrés (dont parc social)	2 488 (1 588)	2 945 (1 982)	1 883 (1 384)	2 131 (1 645)	2 084 (n.c)	n.c
Accession sociale financés	471	476	94	59	93	86
Accession sociale livrés	222	270	159	115	n.c	n.c

Source : Direction Outre-mers de l'USH (données MOM)

Pour l'année 2021, le nombre de logements locatifs sociaux financés est de 3 674 (dont 2 372 LLS et 1 302 LLTS). En 2020, leur nombre était de 4 240 (dont 2 694 LLS et 1 546 LLTS).

S'agissant de la réhabilitation, alors que le projet annuel de performance prévoyait le financement de 2 300 logements pour 2021, la mobilisation des crédits du plan de relance et le relèvement du plafond de l'aide à l'amélioration pour 2021\* auront permis de financer plus de 4 000 logements.<sup>6</sup>

\* Arrêté du 20/04/2021 portant dérogation aux conditions de financement des travaux d'amélioration des logements locatifs sociaux dans les DROM [...]. JO du 02/05/2021

### SOURCES :

- 1 Insee au 01/01/2021 (arrêté en mars 2021 pour les DROM, plusieurs décrets pour les COM), source superficies : site internet du Ministère des Outre-mer
- 2 Insee, Budget de famille, 2017
- 3 Infocentre SNE, demandes actives au 31/12/2020
- 4 Rapport de la Cour des comptes : « Le logement dans les départements et régions d'Outre-mer », septembre 2020
- 5 Sites de la SIC, du FSH, de la SEM Agglo et de l'Office polynésien de l'habitat
- 6 Rapport annuel de performance - Budget de la Mission Outre-mer (2021)

## Cette deuxième édition des « Chiffres-clés de l'habitat ultramarin » est une synthèse des principales données socio-économiques et démographiques des régions et collectivités d'Outre-mer et notamment des indicateurs clés du secteur du logement social.

Les Outre-mer, des territoires différenciés. Ce sont :

- les DROM : Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte, régis par l'article 73 de la Constitution;
- les COM : Wallis-et-Futuna, Polynésie française, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre et Miquelon, Nouvelle-Calédonie, régis par l'article 74;
- les Terres australes et antarctiques françaises;

**pour une population totale de plus de 2,8 millions  
d'habitants et une superficie de plus de 115 000 km².**

Ces territoires sont situés pour la plupart en zone tropicale mais aussi près des Pôles, comme Saint-Pierre et Miquelon. Ils sont particulièrement concernés par les évolutions du climat et soumis à des conditions climatiques intenses et à des aléas naturels [sismiques, cycloniques, montées des eaux...].





# « Déchets abandonnés »

En complément de son action quotidienne, en faveur de la réduction de l'impact environnemental des emballages et des papiers, Citeo agit désormais également sur la question de l'abandon des déchets. L'engagement de Citeo sur le sujet des déchets abandonnés s'inscrit pleinement dans les objectifs d'entreprise à mission visant à limiter autant que possible l'impact environnemental des emballages.

L'abandon d'emballages ou de papiers constitue une pollution majeure et a de sérieuses conséquences sur la biodiversité. Le risque est d'autant plus grand dans les outre-mer que la bouteille ou la cannette abandonnée se retrouve à la fin dans l'océan. C'est absolument inacceptable et nous sommes déterminés à réduire autant que possible ces pollutions.

Les déchets abandonnés constituent par ailleurs un enjeu pour la santé publique. La multiplication des foyers larvaires dans des déchets abandonnés dans des lieux inopinés,

contribue à la circulation d'épidémies telles que la dengue.

Enfin, les déchets abandonnés sont également un enjeu de propreté pour les villes, de civisme, de vivre-ensemble et d'attractivité touristique. L'engagement des élus, des équipes municipales, dont les agents de propreté, est à ce titre indispensable.

Citeo est attachée à plusieurs principes : la prévention des déchets abandonnés, la mobilisation des citoyens et la co-construction des actions avec les collectivités.

C'est pourquoi le nouveau cadre partenarial que nous proposons aux collectivités qui souhaitent s'engager à nos côtés sur le sujet tient en une phrase : échanger avec elles et les accompagner pour lutter efficacement contre les déchets abandonnés d'emballages ménagers, d'une part en ayant recours à des actions préventives et curatives, d'autre part en mobilisant les parties prenantes au niveau local.

Si le financement des moyens de nettoyage est prévu dans notre partenariat, l'intervention de Citeo aux côtés des collectivités ne saurait se ré-



sumer à financer des moyens dédiés au nettoyage : nous devons être à la hauteur de l'enjeu en aidant les acteurs à mettre en place les meilleures actions pour résorber le problème, en amont, tout en étant vigilants au juste partage des responsabilités entre acteurs, et toujours dans un esprit de co-construction.

Ce nouveau cadre partenarial, partagé avec les associations nationales de collectivités locales, et validé par l'Etat en début d'année 2022, s'est concrétisé grâce à la décision de la ville de Saint Denis, 1<sup>ère</sup> collectivité française à s'engager à nos côtés. La ville de Saint-Denis a donc signé avec Citeo une convention relative à la lutte contre les déchets abandonnés qui comporte quatre axes principaux.

### 1. Etat des lieux de la situation de la salubrité sur le territoire

Des actions co-construites pour mieux comprendre les problèmes et comment mieux y répondre sont prévues dans le cadre de ce partena-

riat. Sur la base d'un diagnostic de la situation au niveau de la ville, Saint-Denis s'engage à élaborer un plan de lutte pluri-annuel de lutte contre les déchets abandonnés, incluant d'autres acteurs locaux.

### 2. Prévention de l'abandon des déchets

Les actions de prévention et de mobilisation sont clés pour lutter contre les déchets abandonnés. A cet effet, la ville de Saint-Denis prévoit :

- La poursuite de l'opération Netoy Nout Vil, aux côtés de la CINOR et de partenaires associatifs et institutionnels. L'organisation de cet événement, du 4 au 7 avril, qui mobilise 130 agents et plus de trente associations pour lutter contre les déchets abandonnés et les gites larvaires, témoigne de l'accent mis sur la prévention par la ville de Saint-Denis. C'est une réelle mobilisation des agents, des associations mais aussi – et c'est essentiel – des habitants eux-mêmes sur le terrain.
- L'installation de bornes de tri aux

abords des écoles (collèges et lycées), identifiées comme des lieux de fortes productions de déchets au sol, en partenariat avec la CINOR

- La mise en place d'une campagne de mobilisation des consommateurs sur les bons gestes de tri

### 3. Des actions curatives différenciées

- Expérimentation du picking sélectif mobile pour que les cantonniers puissent trier les déchets abandonnés qu'ils collectent en différents flux, en partenariat avec la CINOR et les associations environnementales locales. Cela nécessitera d'équiper les agents de nettoyage, de les former, contribuant ainsi à la professionnalisation de leur métier.

### 4. Evaluation et analyse des actions sur le territoire

Analyse des quantités de déchets récupérés, de leur nature, de la qualité du tri, évolution des comportements pour mieux appréhender l'efficacité des actions dans le temps

Jean Hornain, Directeur général de Citeo : *“La lutte contre les déchets abandonnés est au cœur de la mission de Citeo afin de réduire l'impact des emballages ménagers et des papiers. Ce partenariat doit permettre de faire émerger des solutions adaptées à la ville de Saint-Denis et de mobiliser la population aux enjeux de protection des ressources de l'île”*

# Réunion Antilles Guyane : des campagnes sur-mesure pour adopter le réflexe tri !



La mise en place de la collecte sélective est encore récente dans certains territoires d'Outre-mer : 12 ans aux Antilles, 7 en Guyane. Si le geste de tri est connu, de nombreux freins empêchent encore les habitants de trier de manière systématique et sans erreur. C'est en travaillant sur ces freins et en jouant la carte des spécificités culturelles de chaque territoire, que Citeo a conçu des campagnes de mobilisation au tri pour La Réunion d'une part et Les Antilles et la Guyane de l'autre.

## Antilles-Guyane : célébrer toutes les façons de trier !

Manque de motivation, manque de temps, oubli... ce sont les principaux freins au geste de tri constatés dans les Antilles et en Guyane. L'observatoire réalisé auprès d'un échantillon de la population montre notamment que seule la moitié des Guadeloupéens déclare trier les emballages en verre ; et ils sont encore moins nombreux à réaliser ce geste de façon systéma-

tique. La campagne de Citeo s'attache ainsi à développer la présence à l'esprit du geste de tri pour lui permettre d'entrer de façon durable dans le quotidien des habitants. Mais sans faire la morale ! Donc pas d'injonction à trier mais une question qui interpelle la pratique du tri en revendiquant une liberté dans la façon de faire le geste : « *Et vous, comment vous le faites ?* ». Une question traduite dans les 3 différents créoles pour s'inscrire dans la culture locale et la proxi-

# É TO MÈM KOUMAN TO KA FÈL ?



mité avec les citoyens : « *E to Mèn Kouman to ka Fèl ?* » en Guyane, « *E vou ki jan ou ka fé* » en Guadeloupe et « *E ou ki mannié ou ka féy* » en Martinique.

Le slogan est repris sur une série d'affiches qui met en scène des gestes de tri. L'un faisant même référence au célèbre Carnaval qui anime chaque année les Antilles et la Guyane !

En télévision, les gestes de tri sont incarnés par des personnages de tous âges, qui loin des clichés parfois véhiculés par la métropole, correspondent aux réalités locales. Comme cette mère de famille forte et affirmée qui avec humour mais fermeté inculque les bons gestes à son fils.

<https://www.youtube.com/watch?v=F-40fSpJwjE>

> Campagne diffusée en TV, radio, affichage et digital/ réseaux sociaux (Facebook et Instagram) du 22/02 au 23/03 aux Antilles et en Guyane.

## A La Réunion : lever les doutes pour éviter les erreurs !

Autre territoire, autres freins à lever. A La Réunion où l'on trie depuis plus de 20 ans, ce sont les erreurs de tri qui freinent les performances : 92% des Réunionnais trient leurs emballages mais 7 sur 10 se trompent

au moins 1 fois sur 4 sur le bon geste à faire. Quand l'envie de bien faire est là mais que les résultats ne suivent pas, il faut redonner confiance dans le geste de tri... et avec le sourire cela passe toujours mieux ! C'est donc l'humoriste Titi le Comik qui, dans une série de vidéos particulièrement adaptées au digital, s'y prête incarnant tour à tour les différents personnages d'une même famille : une famille qui veut bien faire en triant tout... sauf ses emballages ! Bien évidemment, elle va apprendre à intégrer ce geste à ses autres gestes de tri.

Faisons connaissance avec la grand-mère de cette famille réunionnaise qui a adopté le réflexe tri et aime le faire savoir !

<https://youtu.be/3VJtRLFT4M>

> Campagne diffusée en TV, radio, affichage et digital/ réseaux sociaux (Facebook et Instagram) du 14/03 au 13/05 à La Réunion.

Une page Facebook et deux pages Instagram (Antilles-Guyane et La Réunion) seront lancées prochainement pour fédérer les communautés de trieurs autour de contenus engagés et engageants. Des partenariats avec des influenceurs sur Instagram sont également prévus.

# L'ITEDOM, le partenaire de la transition écologique



■ Stéphane Murignieux

L'Institut de la Transition Écologique des Outre-Mer, est une association multi-acteurs regroupant fédérations professionnelles, entreprises, collectivités et experts. Il a pour mission en collaboration avec les services de l'Etat de promouvoir, développer, déployer et accélérer la transition écologique : transition énergétique, économie circulaire, et le maintien de la biodiversité en Outre-mer dans une dynamique collaborative.

L'ITEDOM, interface des acteurs de la transition tant individuellement que collectivement à vocation à être opérateur de préfiguration et de mise en œuvre au service et en appui des politiques publiques locales et nationales.

L'ITEDOM est un courroie de transmission bi directionnelle des politiques publiques vers les entreprises et les collectivités de toutes tailles pour les outre-mer.

De même l'ITEDOM remonte aux services et ministères compétents, les difficultés et les freins rencontrés en outre-mer, pour favoriser un déploiement efficace de la transition écologique.

## Sur quelles actions majeures travaillez-vous ?

Dans le cadre de la Loi AGECE de 2020, Nous avons été désignés pour être le médiateur du projet de mise en œuvre de la consigne en Guadeloupe aux côtés des services de l'État, de l'ADEME et de la Région Guadeloupe. Il s'est agi ici de travailler sur la préfiguration de la mise en œuvre de la consigne pour emballage boisson, aux côtés des collectivités et des entreprises, pour s'assurer d'une faisabilité garantis-

sant le respect des spécificités guadeloupéennes et en préservant l'équité territoriale et le maintien des équilibres économiques de chacun.

De même nous travaillons sur la prise en compte des spécificités ultramarines dans les cahiers des charges des éco-organismes en création ou dans le cadre de leurs renouvellements.

Nous fédérons les acteurs pour pouvoir mettre en œuvre une transition écologique adaptée aux territoires ultramarins, en tenant compte des spécificités de chacun. Véritable action tank, nous portons avec les acteurs locaux les projets sur des territoires pionniers, pour que certains pans de la transition écologique en outre-mer y soient développés en avance de phase.

## Quelle est la nature de votre partenariat avec l'ACCD'OM ?

Nous sommes une passerelle entre les politiques publiques et les entreprises nous avons ainsi, deux partenariats majeurs : l'un avec la FEDOM l'autre avec l'ACCD'OM.

La transition écologique faisant partie du socle fondateur de l'ACCD'OM c'est tout naturellement que ce partenariat s'est construit.

Nous accompagnons l'ACCD'OM au quotidien dans ses réflexions et ses actions en faveur de la transition écologique. Au-delà des projets en cours pour l'année 2022-2023, nous apportons une expertise complémentaire pour accompagner les communes et collectivités dans leur transition énergétique, leur problématiques déchets et la préservation de la biodiversité.

## Quelles sont les forces et faiblesses du déploiement de la transition écologique en outre-mer ?

La principale force sur les territoires ultra marins est une conscience partagée de la nécessité de cette transition écologique. La seconde force est une réelle agilité, traduction d'une volonté partagée et d'une capacité à agir. La dernière force est un soutien sans faille des acteurs de l'État aux côtés des territoires dans cette transition écologique avec une mobilisation permanente des services.

Enfin, et ce n'est pas la moindre des forces, les outre-mer disposent d'une capacité d'investissement et d'outils supplémentaires mis au service des territoires ultra marins permettant de faire, d'agir, et de déployer.



Stéphane Murignieux, Président de l'ITEDOM avec Sylvie GUSTAVE-DIT-DUFLO, Présidente du CA de l'OFB et David ZOBDA, Conseiller Territorial de Martinique et Maire du Lamentin

On peut noter toutefois que certaines faiblesses structurelles sont réelles : En matière d'énergie notamment, la principale est d'être une zone Non Interconnectée, ce qui force également à aller de l'avant. En matière de gestion des déchets, la typologie des territoires et les climats tropicaux humides peuvent être des freins. De même, l'étroitesse des gisements ne permet pas une optimisation du recyclage et nous oblige encore trop souvent à nous tourner vers l'export.

Enfin dans les deux cas, que ce soit pour l'énergie ou la gestion des déchets, la faiblesse de nos territoires reste la faible disponibilité de foncier dédiée à ces activités.

En conclusion, les territoires ultramarins sont des terres d'innovation qui, savent en matière de transition écologique, depuis des années tirer des forces de leurs faiblesses apparentes.

**Quel est votre programme 2022 2023 :**

Celui-ci est articulé autour des temps forts suivants :

**1) Ateliers REP :**

L'ITEDOM anime dans les territoires, des ateliers de concertation avec les parties prenantes ultra-

marines publiques et privées pour contribuer à la rédaction des cahiers des charges des nouvelles REP (Pneus, VHU et PMCB) sur le volet outre-mer. L'enjeu de la prise compte des outre-mer dans les cahiers des charges des nouvelles filières REP est une attente locale essentielle pour ne pas reproduire les erreurs du passé et les corriger.

**2) Poursuite des travaux de déploiement de la consigne pour recyclage et reemploi**

- Expérimentation dans l'archipel de la Guadeloupe
- Phase d'étude à la Martinique et à la Réunion

**3) Organisation de conférence :**

- Elaboration des programmes, modération et co-organisation :
- Conférence AFD/DEAL/ADEME/CTM/EPCI à la Martinique le 30 septembre 2022

- Journée transition Ecologique du 31<sup>ème</sup> congrès de l'ACCD'OM à la Martinique le 15 novembre 2022

**4) Etude (en projet) :**

- Etat des lieux, audit et propositions d'optimisation de la filière de la fin de vie des pneumatiques en outre-mer.

**5) Poursuite du soutien aux expérimentations :**

- Clean water
- Power Green
- EV Batteries Reuse
- BIO DOM

**6) Interventions aux événements suivants et auditions :**

- CCRAAG - Conférence de Coopération Régionale Antilles Guyane
- Assises Économiques des Outre-Mer
- Commission Bleue et Verte de la FEDOM
- Intervention au Colloque Eau au Sénat
- Congrès de l'ACCD'OM (Association des communes et collectivités d'outre-mer)
- Audition au CESE dans le cadre de l'avis de suite au plan de relance OM
- Auditions régulières au Sénat et à l'Assemblée Nationale

**7) En développement :**

- Trophées de la Transition Écologique des Outre-Mer.



# Paprec Energies à Saint Barth : un joyau de la production d'énergie verte



Arrivée du porte-conteneurs au port de Gustavia.  
Crédit photo : St Barth Flycam

Vivre dans une île c'est se trouver confronté à un problème majeur de gestion des déchets et de génération d'énergie. Depuis vingt ans déjà, l'unité de valorisation énergétique de Saint-Barth règle les deux en transformant les déchets de l'île en énergie – permettant notamment le dessalement de l'eau. Et depuis quelques mois, l'usine a quasiment doublé ses capacités avec un nouveau four.

A 200 km de la Guadeloupe, sur 21 km<sup>2</sup>, se trouve Saint-Barthélemy. Une caractéristique de cette île : elle est dépourvue d'eau potable. Ce territoire français situé à 7 300 km de la métropole, habité par 10 000 personnes en permanence vit un pic de fréquentation majeur lors des fêtes de fin d'année. Comment se débarrasser des déchets ménagers ? Comment, surtout, se procurer de l'eau potable ?

## La première usine, un challenge d'ingénieur

Il y a vingt ans, Bruno Magras le président du Territoire, visionnaire, décide de régler tous ces problèmes en une seule fois. L'incinérateur existant est vieillot, à peine aux normes. Il est décidé d'en faire table rase et d'ins-

taller à la place un joyau industriel : une usine de valorisation énergétique capable de transformer les déchets ménagers de l'île pour générer le tiers de l'énergie nécessaire au fonctionnement de l'usine de dessalement d'eau. En milieu climatique potentiellement hostile – avec des vents pouvant dépasser les 350 km/h, dans une surface contrainte –, le pari est audacieux. La construction a en effet représenté un vrai challenge d'ingénieur. « *Le projet avait de quoi faire pâlir d'envie les fans de Lego !* » se souvient Stéphane Bertrand. Le Directeur de développement de Paprec Energies était alors en charge de la construction. « *A l'époque, nous avions un peu de place sur l'espace qu'allait occuper l'usine. Pour gagner du temps et construire l'usine en six*

*mois, nous avons fait livrer, sur le port de Caen, l'ensemble du matériel : plus de 1 000 tonnes au total. Tout a été déchargé là-bas en janvier 2001, et le jeu d'assemblage a pris six mois ! C'est une aventure que je n'oublierai jamais !* »

L'entreprise qui gère l'usine est appelée Ouanalao Environnement – Ouanalao est le nom de l'île dans le langage des Amérindiens. L'usine est désormais une filiale de Paprec Energies, la branche du groupe Paprec – leader français du recyclage – en charge de la valorisation énergétique. Convaincue par le travail fourni sur la construction de l'usine, la collectivité lui en confie la gestion puis, en 2016, la grande majorité du traitement des déchets.



Arrivée du four sur le site de propreté, en chantier.  
Crédit photo : St Barth Flycam



Arrivée du four sur le site de propreté, en chantier.  
Crédit photo : St Barth Flycam

### Une deuxième usine pour absorber les déchets dus aux ouragans

L'usine devait être ultra-moderne mais aussi résistante pour tenir face aux intempéries. « *Nous avons conçu une usine capable de résister aux tremblements de terre et aux cyclones. Les charpentes, les massifs en béton... Tout doit être plus épais ! Quand le cyclone Irma a dévasté l'île en 2017, l'usine a été arrêtée et les équipes locales ont réussi la performance de la redémarrer en moins de trois jours* » dévoile Sylvain Crestey en charge des constructions Energie pour Paprec.

C'est l'autre problématique de l'île : avec les cyclones, les déchets s'accumulent. Ainsi, quand Ouanalao Environnement récupère 20 000 tonnes de déchets divers par an, le cyclone Irma, en 2017, en a généré 30 000 tonnes en quelques heures ! Par ailleurs, comme sur toute île, beaucoup de produits sont importés et suremballés. Là aussi, les tonnages augmentent...

### Un four breveté par Tiru, filiale de Paprec Energies

Pour absorber ces surplus, la collectivité donne le feu vert, en novembre 2019, à l'ajout d'un deuxième four d'une capacité de 800 kg/h. C'est nominalement moitié moins que le premier four mais avec la modernisa-

tion des procédés, il permet de gérer les déchets avec les plus hauts pouvoirs calorifiques. Ce four « Rock », renommé pour son efficacité, est la propriété intellectuelle de Tiru, désormais filiale de Paprec Energies.

Pour arriver à St-Barth, il a vécu une traversée de 7300 kilomètres. Les 1 000 tonnes de matériels nécessaires pour les travaux sont arrivés à Gustavia depuis Le Havre, Bordeaux, et deux ports italiens Gènes et Livourne. « *Fabriqué en Normandie par le Groupe Lemarchand, le four de 8 mètres par 3 et 15,2 tonnes a quitté le port du Havre en mai, transporté sur un porte-conteneurs. C'est une opération de taille, car à mon sens, ce n'est que la deuxième fois qu'une cellule est acheminée par bateau sur une telle distance* », explique Fred Questel, le directeur de l'usine.

Alors que la première usine a été livrée entièrement puis montée sur place, la deuxième a dû être envisagée différemment : « *Nous n'avions plus la place pour cela. Nous avons organisé un approvisionnement en flux continu des machines et matériels : un autre genre de casse-tête logistique* », se souvient Fred Questel, le directeur de l'usine. Une plate-forme de transit avait ainsi été aménagée, afin que le chantier ne s'arrête jamais – malgré la pandémie. Le pari a été tenu : l'usine a été livrée dans les temps.

### « La gestion des déchets de St Barth : efficacité maximale pour encombrement minimal »

Paprec Energies gère l'usine de valorisation mais a aussi obtenu en délégation de service public, la responsabilité de la gestion de l'ensemble des déchets de l'île – sauf la déconstruction. L'entreprise gère ainsi un centre de tri et une unité de compostage et récupère aussi les D3E et les véhicules hors d'usage (VHU). Sur 1 ha (soit quatre terrains de foot), se trouvent ainsi deux unités d'incinération, un centre de tri, une plate-forme de compostage, un centre de gestion des D3E, un autre pour les VHU, une plate-forme de broyage, une déchetterie pour les particuliers et une pour les professionnels, et enfin des locaux administratifs pour une vingtaine de personnes !

### LE SITE EN CHIFFRES

- 30 salariés sur l'UVE
- 20 000 tonnes de déchets :
- 8 500 tonnes sur l'UVE
- 1 600 tonnes de collecte sélective
- 6 900 tonnes de déchets sur la déchetterie
- 2 000 tonnes sur la plateforme de compostage



Note d'information à Monsieur le Ministre délégué aux Outre-mer

# Projet de loi relatif à l'accélération des énergies renouvelables

Contribution & Propositions du Sidélec Réunion  
Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité

## I - Le contexte général et à La Réunion !

La situation actuelle est marquée à la fois par le réchauffement climatique, la nécessité de protéger la biodiversité et la guerre en Ukraine qui a notamment pour conséquence une inflation des prix des énergies fossiles.

Soulignons, en particulier, qu'à la Réunion, territoire insulaire et sous quasi-dépendance des importations, qui se traduit par une balance commerciale largement déficitaire depuis des décennies, l'inflation concerne tous les secteurs : alimentations, matériaux de constructions, intrants agricoles, biens et services.

C'est dans ce contexte global que le Gouvernement soumet un Projet de loi pour accélérer la production des énergies renouvelables.

Le Sidélec Réunion, AODE, souhaite apporter sa contribution et formule pour ce faire les 10 propositions ci-après pour les ZNI en général et la Réunion en particulier.

## II - Programmation Pluriannuelle de l'Énergie

Période 2019-2028 - Décret n° 2022-575 du 20 avril 2022

Rappel : 100 % Énergies renouvelables (ENR)

**pour la production électrique dès 2023.** Cette stratégie repose sur la conversion des centrales charbon à la biomasse solide et liquide (Bois-Rouge, le Gol et EDF-PEI) ; le soutien au développement des énergies renouvelables matures (Photovoltaïque - PV, éolien) ou en devenir (géothermie, éolien off-shore, gazéification) et des solutions d'effacement de consommation.

### Objectif PPE révisée - ENR :

A l'horizon 2023, près de 1000 MW de capacité de production dont 34 % PV pour une consommation prévisionnelle de 3100 GW/h. A l'horizon 2028, 1149 à 1268 MW de capacité de production dont 38 % de Photovoltaïque (PV) pour une consommation prévisionnelle de 3300 GW/h. **Un total de 200 MW, minimum, à installer sur la période 2018 à 2028.**

## III - L'égalité de traitement entre les DROM et la métropole.

**Avant d'aborder les propositions concrètes, il convient de lever le préalable ci-dessous pour une égalité de traitement entre les territoires :**

En métropole, un décret publié en octobre 2021 permet d'installer des centrales photovoltaïque (PV) en toiture avec obligation d'achat de l'énergie produite jusqu'à 500 KWc. Cette disposition ne s'applique pas

dans les DROM. Pour les Zones Non Interconnectées au réseau continental (ZNI), l'obligation d'achat est limitée à 100 KWc en toiture pour au maximum 500 m<sup>2</sup>.

Or, le photovoltaïque, par son coût et sa rapidité de mise en œuvre est un moyen d'accélérer la transition énergétique. Pour y parvenir, dans ces territoires au foncier limité, il faut maximiser l'utilisation des toitures existantes et à venir.

Aussi, comme pour la métropole, il conviendrait de publier au plus vite le décret autorisant l'obligation d'achat pour des centrales PV d'une puissance allant jusqu'à 500 KWc en ZNI.

#### IV - Des propositions concrètes pour accélérer la production d'ENr à la Réunion - ZNI : Viser l'autonomie énergétique ! La Réunion, île verte.

**Proposition N°1 :** Autoriser « de fait » la pose des panneaux PV en toiture d'un bâtiment existant. À l'exception des bâtiments classés. Il suffit de modifier le Code de l'Urbanisme. Ainsi, sur la base d'une simple Déclaration de Travaux, les producteurs –particuliers– gagneraient en délai d'instruction qui sont au minimum de 5 à 6 mois ; sans compter les opérations de raccordements réalisés par EDF.

**Proposition N°2 :** Rendre obligatoire l'installation de centrales photovoltaïques sur les toits d'habitats collectifs. Sauf en cas d'impossibilité technique certifiée. Le résidentiel collectif représente un potentiel exploitable considérable. Cela ouvrirait un important gisement de toiture aux développeurs locaux. Il est nécessaire dans ce cas de modifier la Réglementation Thermique, Acoustique et Aération (RTAA DOM).

**Proposition N°3 :** Étendre l'obligation de pose de panneaux photovoltaïque sur les toitures de plus de 200 m<sup>2</sup> à toutes nouvelles constructions. Un principe qui serait la contrepartie de la Péréquation Tarifaire avec l'obligation de produire, a minima, une partie de ses besoins en énergie électrique. Cette

orientation entrainerait des économies d'échelles à tous les niveaux.

**Proposition N°4 :** Élargir les possibilités de valoriser l'énergie photovoltaïque produite en facilitant les projets d'autoconsommation collective. Cela passerait par : d'une part la suppression des taxes TURPE sur les opérations d'autoconsommation collective dans les ZNI - DOM et d'autre part la suppression du seuil de 500 KWc ainsi que la limite de 2 kilomètres entre producteur et consommateur. En clair : Encourager les opérations de développement de l'ENr solaire sur le plan vertical et horizontal.

**Proposition N°5 :** Agir dans deux directions pour favoriser le développement de « petits producteurs locaux d'énergie » :

- Mise en place d'un fonds de garantie spécifique auprès des banques financeurs de projets de production d'énergie dans les DOM, sans minimum, pour faciliter le financement de projets de petite taille
- Étendre le bénéfice des « contrats de gré à gré » à tout projet de production d'énergie garantie dans les DOM qu'elle que soit la puissance installée.

**Proposition N°6 :** Rendre obligatoire l'affichage du coût réel de l'énergie sur les factures des consommateurs des DOM. Il s'agit de mieux sensibiliser les clients et usagers du Service Public d'Électricité au regard de la péréquation tarifaire. Un moyen utile pour inciter les consommateurs à Maîtriser la Demande en Énergie (MDE).

**Proposition N°7 :** Mettre en place un fonds de garantie d'emprunt spécifique MDE. Le but : que toutes les PME qui souhaitent faire un emprunt pour des travaux qui participent à la sobriété énergétique disposent d'une solution de financement au bénéfice des clients - usagers.

**Proposition N°8 :** Créer un Observatoire de la Maîtrise de la Demande en Énergie et de la Rénovation énergétique à La Réunion. Il s'agit de centraliser et

de mieux communiquer sur les dispositifs d'accompagnement en matière de rénovation énergétique et plus globalement de la Maîtrise de la Demande en Énergie au profit des secteurs résidentiel, du tertiaire et industriel. Il s'agit en particulier de promouvoir l'isolation thermique, les bâtiments bioclimatiques et la valorisation des « smart grid ».

**Proposition N° 9 : Ouvrir le droit à la défiscalisation pour toute production d'énergie de source renouvelable locale, autoconsommée sur le site de production ou en autoconsommation collective.** Et cela au même titre qu'un outil de production utilisant des ressources fossiles comme par exemple un groupe électrogène. Afin de limiter d'éventuels abus il convient de limiter ce dispositif aux activités industrielles et tertiaires puis de disposer d'un cadre spécifique pour le résidentiel individuel et collectif.

**Proposition N°10 : Réviser le Tarif d'obligation d'achat.** Concernant le « tarif de rachat » pour les centrales où toute l'énergie est revendue à EDF et pour soutenir la filière et inciter davantage la production Enr photovoltaïque, le tarif d'obligation d'achat doit être incitatif afin de rendre viables les modèles économiques du fait de l'éloignement : à minima sur la base plafond proposé par l'Union Européenne de 0,18 € / kWh.

## V - Conclusion

- 1) Ces 10 propositions sont concrètes, d'application immédiate, coconstruites et consensuelles. Celles-ci permettraient de répondre à l'objectif fixé par le Gouvernement : Accélérer la production d'ENr. Elles favoriseraient également le maintien et la création d'emplois durables, non délocalisables, sur un territoire durement touché par le chômage de masse qui impacte durement les jeunes en particulier.
- 2) Le projet de loi ENr ne comporte aucune disposition spécifique pour les ZNI.

Aussi, il serait pertinent de proposer un « Titre VI », intitulé :

## TITRE VI : « Dispositions spécifiques pour les ZNI »

C'est un espace dédié pour y inclure les propositions des territoires insulaires.

Cette proposition concerne la structuration du projet de loi. Nous y gagnerons en visibilité et en efficacité. C'est l'amorce d'un projet réunionnais pour l'énergie avant la prochaine « loi de programmation sur l'énergie et le climat prévue courant 2023 ».

**Ce serait le point de départ d'une prise en main de notre destin énergétique pour viser l'autonomie énergétique de l'île. Nous répondons ainsi à notre ambition de faire de La Réunion une île verte.**

En définitif, ces 10 propositions d'urgence sont :

1. **Concrètes, d'application immédiate, coconstruites et consensuelles. Le but : Accompagner le développement des ENr, créateurs de richesses et d'emplois durables.**
2. **Des outils nécessaires pour atteindre les objectifs fixés dans la PPE en matière de PV (200 MW, minimum, à installer sur la période 2018 à 2028.**
3. **Répondent à l'objectif du Gouvernement pour accélérer la production d'ENr sur l'ensemble du territoire national avec des dispositions particulières pour les ZNI.**

Espérant avoir pu retenir votre attention et restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, **Monsieur le Ministre**, l'expression de mon profond respect.

Maurice Gironcel  
Président du Sidélec Réunion



**Maurice GIRONCEL**  
Président du Sidélec Réunion

### « Pour une Terre habitable et vivable ! »

*Au moment même où se tient notre 30ème Congrès, le monde entier est réuni en Égypte, à Charm el-Cheikh, pour participer à la COP 27. C'est dans un contexte géopolitique singulier que se tient cette Conférence Universelle pour lutter contre le réchauffement climatique. Le GIEC confirme que ce sont les activités humaines qui ont augmenté les concentrations de GES dans l'atmosphère. L'accélération du dérèglement climatique impose d'agir concrètement et plus vite à la fois dans un cadre renforcé de coopération mondiale et en même temps dans chaque territoire avec les citoyens. Il ne s'agit ni plus, ni moins que de rompre avec la barbarie et bâtir un monde de paix et durable pour tous. Le défi est considérable ! Mais, en avons-nous le choix ? Il est à souhaiter que la déclaration finale de la COP 27 sera source d'une nouvelle espérance. La mobilisation de toutes et tous est une urgence pour une terre habitable et vivable !*

### Ensemble pour la Transition énergétique !

Notre Congrès accorde une place de choix à la nécessaire Transition Énergétique de nos territoires. Nous appelons de nos vœux à l'émergence d'un nouveau modèle de développement plus durable. Celui-ci nous commande d'accélérer le déploiement des Énergies Renouvelables (ENr) partout avec l'accompagnement de puissance publique. Transition énergétique et écologique sont les deux faces d'un même combat pour sauver la biodiversité. C'est ensemble que nous gagnerons ce combat pour la Transition énergétique pour gagner la bataille du réchauffement climatique.

### La Réunion, une île 100 % à énergie verte !

Le Sidélec, Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité et membre de la Gouvernance Énergie, a pour ambition de faire du territoire « une île 100% Verte ». Dans cet objectif, l'EPCI a une feuille de route à maille départementale. Nos engagements : Mafate – Village Solaire ; Rénovation de l'Éclairage Public ; Mobilité durable ; Développement et production d'ENr ; Maîtrise de la Demande en Énergie (MDE), Watty à l'école qui est un programme pédagogique pour sensibiliser les scolaires aux économies d'énergies.

### ZOOM : Mafate – Village Solaire

Avec l'État (Cas Facé), l'ADEME et les communes de Saint-Paul et de la Possession, le Sidélec Réunion a lancé un programme d'électrification 100 % ENr du Cirque de Mafate.

L'objectif est d'offrir aux Mafatais un Service Public de distribution d'électricité de qualité et durable afin de tendre vers une égalité de traitement avec l'ensemble des Réunionnais. Actuellement mis en œuvre ce « programme d'électrification vert » porte à la fois sur des installations individuelles et des installations mutualisées avec micro-réseaux de distribution pour environ 300 foyers. Un budget global (Travaux et Mission de Maîtrise d'Œuvre) d'environ 20 millions d'euros d'investissement.

Ce programme s'accompagne d'un volet de Maîtrise de la Demande en Énergie en lien avec la SPL Horizon et le Comité MDE local. Il s'agit de bâtir un service public d'électricité en site isolé, avec les habitants et futurs usagers. Une première pour le territoire ! Pour l'ensemble des partenaires, il s'agit de Faire de Mafate un « Village Solaire » exemplaire de la transition énergétique sur notre île.

### Le Sidélec, une collectivité d'investissement par excellence !

Avec plus de 80% de ses dépenses annuelles, le Sidélec Réunion se définit comme une collectivité d'investissement au service du territoire. Dans un département qualifié de « Hors norme » par l'INSEE, le Sidélec a injecté plus de 113 millions € dans l'économie de l'île. Pour la mandature 2020/2026, l'EPCI dispose d'une Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI) de plus de 122 millions € permettant l'accès à l'énergie électrique et créant de la richesse, des emplois durables et non-délocalisables.

### De nouvelles perspectives... le Nouveau Contrat pour la Concession électrique !

La Réunion dispose de sa Programmation Pluriannuelle de l'Énergie. C'est dans ce cadre que le Sidélec signera le Nouveau Contrat de Concession électrique avec EDF-SEI pour 30 ans ; 2023-2053. Avec l'accompagnement de la FNCCR, ce nouveau Contrat. Pour le Service Public d'Électricité vise trois objectifs majeurs :

- Garantir une bonne qualité d'alimentation au quotidien pour les usagers ;
- Renforcer le réseau face aux aléas climatiques et cycloniques ;
- Favoriser la Transition Énergétique du territoire.

Beaucoup reste à faire au bénéfice des usagers. Aussi, le Sidélec réaffirme la nécessité de continuer à bénéficier des Tarifs Réglementés d'Électricité (TRV) et d'autre part de maintenir la péréquation nationale tarifaire à travers la Contribution au Service Public d'Électricité pour sauvegarder le modèle concessif réunionnais. En effet, dans ce contexte inflationniste qui impactent la population, le monde économique, les opérateurs publics, non seulement il est indispensable mais vital de préserver ce modèle concessif pour protéger les clients, consommateurs et usagers du Service Public.

***Pour l'heure nous pouvons nous féliciter de l'aboutissement d'une mobilisation qui s'est voulue collective et exemplaire.***

# LA POSTE PARTENAIRE DES TERRITOIRES

## LA POSTE AU SERVICE DE L'ACTION PUBLIQUE LOCALE

La Poste de l'outre-mer est votre partenaire naturel pour développer des services au public adaptés aux besoins des populations et accessibles à tous. Grâce à son ancrage local et à son expertise reconnue, La Poste constitue une ressource majeure pour vous aider à simplifier la vie quotidienne des habitants et animer une relation de proximité avec eux, y compris celle des publics fragiles et isolés. La Poste contribue avec vous au développement d'un territoire plus dynamique, plus solidaire, plus respectueux de l'environnement, plus agréable à vivre.

Pour vous accompagner dans la mise en œuvre des grandes priorités des communes, La Poste de l'outre-mer met à votre disposition:

- Ses moyens humains : 2000 facteurs
- Son maillage territoriale : 267 points de contact
- Ses services de plateforme numérique

## DEVELOPPER LA PROXIMITE AVEC VOS CONCITOYENS

Les usagers attendent un service public simplifié, personnalisé et de proximité. La commune a un rôle décisif pour garantir à tous un accès au service et au numérique.

### CONTRIBUER A LA REUSSITE DE VOS ELEVES



- **Déployer** l'équipement numériques dans vos écoles grâce à **une solution éducative clés en main**. La Poste vous accompagne dans **la transition numérique** de vos écoles à toutes les étapes du projet, depuis la proposition de solutions numériques éducatives, le déploiement des équipements jusqu'au service après-vente et la maintenance du matériel grâce à nos techniciens.
- Avec son partenaire Unowhy et sa solution SQOOL, La Poste a équipé plus de 200 000 élèves en tablettes donnant accès à des applications et ressources pédagogiques sélectionnées et a fourni aux professeurs des outils les aidant à préparer leurs cours.

### DYNAMISER LE COMMERCE LOCAL



- Pour une commune, des commerces qui réussissent à développer leur activité, c'est un facteur essentiel d'attractivité, de développement et de qualité de vie au quotidien. L'enjeu aujourd'hui : redynamiser les centres villes, quelles que soient leur taille et leur spécificité.
- **Ma Ville Mon Shopping met à disposition des commerçants une plateforme d'e-commerce locale, souscrite par la collectivité**, pour opérer leur transformation numérique et étendre ainsi leur zone de chalandise. A cette solution novatrice, s'ajoute un service de livraison opéré par La Poste et mobilisable y compris en zone rurale. Paiement en ligne, livraison à domicile, échanges avec les commerçants, autant de propositions qui aident à dynamiser les centres villes et à dynamiser l'activité locale.

# LA POSTE PARTENAIRE DES TERRITOIRES

## DEVELOPPER LA PROXIMITE AVEC VOS CONCITOYENS

### PROXI VIGIE COHESIO

- Ce service permet de maintenir un lien social avec les personnes âgées, fragiles ou isolées. Le facteur se rend au domicile des personnes identifiées et ses observations sont ensuite restituées via un espace client, auquel leurs proches peuvent se connecter.



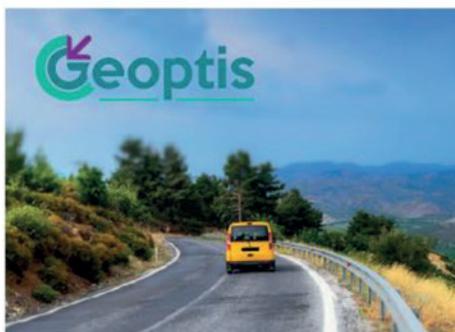
### PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

- La Poste propose la livraison de repas par le facteur, jusqu'à 6 jours sur 7, depuis vos cuisines ou en partenariat avec un expert de la restauration collective. Spécialement formé à ces prestations, le facteur assure par sa présence quotidienne et bienveillante une veille sociale, allant jusqu'à l'alerte des services sociaux si besoin. La traçabilité des produits est garantie, comme le strict respect de la chaîne du froid et de la sécurité alimentaire. **D'autres offres de portage sont disponibles** : livraison de fruits dans les écoles, courses, médicaments...

## AMENAGER LE TERRITOIRE

### DIAGNOSTIQUER LE TERRITOIRE

- Bien connaître son territoire est indispensable pour prendre les bonnes décisions. Nos solutions d'audit de la qualité de l'adresse, de l'état de la voirie et des trottoirs (Geoptis), de géoréférencement du mobilier urbain ou encore de mesures de couverture mobile sont là pour vous aider. Nous vous fournissons également des préconisations d'action.



### AMELIORER L'ADRESSAGE

- Une fois l'état des lieux de la qualité de l'adresse réalisé, nous vous accompagnons dans la mise en œuvre des actions validées : dénomination et numérotation des voies pour faciliter l'acheminement du courrier, l'intervention des secours et le raccordement au THD ; réalisation du projet d'adressage et mise à jour de la Base d'Adressage Nationale, communication auprès des concitoyens.

DIRECTION DE LA POSTE DE L'OUTRE-MER  
9 rue du colonel Pierre Avia  
75757 Paris Cedex 15  
[www.lapostegroupe.com](http://www.lapostegroupe.com)



# La Commune de La Plaine des Palmistes, membre de l'AFL depuis 2022 revient sur ses projets et son financement par l'AFL

Esquisse de la future médiathèque.



**M. Johnny Payet.**  
Maire de La Plaine des Palmistes

La Commune de La Plaine des Palmistes est une commune de 7 000 habitants, située dans les Hauteurs, à l'intérieur de l'Île de La Réunion. J'en suis le maire depuis 2020, et exerce en parallèle les fonctions de 4<sup>ème</sup> Vice-président de la Communauté Intercommunale de la Réunion Est, en charge de l'environnement et je suis aussi conseiller régional. Je préside également l'Office du Tourisme Intercommunal de l'Est.

## Quels sont les projets à l'origine de l'adhésion de la commune à l'AFL ?

L'adhésion à l'AFL a constitué une réelle opportunité. Notre projet de mandature prévoyait à l'origine un plan d'investissement sur six ans. Comme toutes les communes, La Plaine des Palmistes a subi de plein fouet le choc de la crise

sanitaire. Par l'intermédiaire de la Région Réunion, autorité de gestion, le Fonds Européen de Développement (FEDER), dans le cadre de la réponse de l'Union européenne à la pandémie COVID-19 (REACT UE), a apporté des solutions financières qui nous ont permis d'envisager de concentrer les investissements sur seulement trois ans. Le taux d'accompagnement



Le chantier de la nouvelle piscine.

des projets à hauteur de 90 % du montant de l'investissement est une aubaine pour l'ensemble des collectivités réunionnaises. Mais pour pouvoir en bénéficier, nous avons besoin d'un soutien bancaire, afin de préfinancer les projets. Nous avons contacté plusieurs banques, l'AFL a fait partie de celles qui nous ont répondu le plus rapidement.

Pour La Plaine de Palmistes, cela a contribué à mettre en œuvre un programme d'investissements de 35 M d'euros sur trois ans, prévu initialement sur six ans. Ce programme visait de nombreux projets concrets pour les habitants, en particulier la construction d'une piscine municipale chauffée et couverte : jusqu'ici, nous étions la seule commune réunionnaise à en être dépourvue. Nous avons également commencé le chantier de la médiathèque municipale, et allons entamer celui de la

réhabilitation du stade qui a trop longtemps été abandonné. Enfin, deux radiers situés sur deux petites routes communales sont en cours de remplacement par deux ponts, afin de sécuriser la circulation des usagers en période de fortes pluies.

#### **Quelles sont les raisons qui vous ont amené à adhérer à l'AFL ?**

Nous avons d'abord choisi l'AFL parce qu'il y a eu d'emblée une compréhension des besoins de la commune. Nous avons pris contact lors du Congrès des maires, et sommes convenus d'une prise de contact rapide pour boucler l'apport de financement.

Nous avons apprécié la grande capacité de l'AFL à répondre aux questions et à mettre les interlocuteurs en confiance. L'AFL nous accompagne sur la durée, et nous a laissé un champ libre quant aux types de financements sans rien

nous imposer. C'est un véritable atout d'avoir en face de soi un interlocuteur qui sait ce qu'est une collectivité.

#### **Quel sens peut revêtir pour les collectivités le fait de détenir leur propre banque ?**

Le grand intérêt est que c'est un outil géré par les collectivités. Nous sommes face à des personnes qui comprennent nos atouts et nos spécificités. Il y a dans cette structure une vraie conscience de l'impact des investissements sur nos territoires.

Les collectivités sont souvent bloquées pour avancer dans leurs projets, avant d'obtenir les versements de subventions de l'Etat ou de l'Union Européenne. L'AFL, notre banque, apporte sa pierre à l'édifice en nous permettant de ne pas utiliser notre trésorerie et de gagner en fluidité.



## La commune de Chirongui, « c'est un centre administratif en devenir ».

La municipalité se dote de tous les moyens pour y parvenir.



**Monsieur le Maire  
Bihaki DAUDA**

La ville de Chirongui constitue le carrefour du sud de Mayotte. Elle dispose aujourd'hui des atouts qui favorisent son développement et son attractivité en direction des investisseurs. L'objectif étant d'améliorer la qualité de vie de la population en facilitant l'accès à l'ensemble des services essentiels.

La commune de Chirongui est déjà bien connue pour disposer du seul cinéma de l'île au sein de son pôle culturel, riche d'une programmation annuelle qui laisse la place à la culture locale tout en restant ouverte au monde.

Chirongui, c'est aussi un socle d'attractivité touristique avec un patrimoine naturel remarquable (mangroves, lagon) encadré de part et d'autre par le Mont Bénéra et le Mont Choungui.

On y trouve encore les vestiges de l'usine sucrière ou de l'ancienne briqueterie.

La diversité culturelle et le dynamisme des clubs de sports expliquent la présence des nombreuses associations que la ville a soutenu en 2022 par une augmentation de 13 % du montant des subventions. La vie associative est appelée à croître au sein du comité local de la vie associative (CLVA) qui va contribuer à structurer le tissu associatif.

Le Pôle Culturel de Chirongui développe deux activités principales : la diffusion de spectacle vivant en programmation de films variés à destination de tous les publics, en suivant le calendrier des sorties nationales et une semaine axée autour du spectacle vivant avec une programmation pluridisciplinaire d'artistes d'ici et d'ailleurs : musique, danse, théâtre, cirque, conte...



La dynamique de projets lancée par la commune est ambitieuse. Ainsi, la commune va accueillir la première clinique privée de l'île, un laboratoire d'analyse et un centre de radiologie qui feront croître l'offre de santé de manière exponentielle.

Chirongui n'est donc pas seulement un carrefour entre le nord, l'ouest et le sud, c'est aussi un carrefour entre la tradition et la modernité qui permettra d'en faire le cœur du développement durable et de l'innovation.



L'implantation du RSMA et du premier centre d'accueil pour enfants et adolescents polyhandicapés et d'une maison relais marquent une véritable évolution de notre territoire.

Dans la perspective des jeux des îles de l'Océan indien 2027, la municipalité accompagne le Département pour la réalisation des infrastructures sportives. Ainsi, la commune accueille dans le village de Miréréni un centre sportif de haut niveau composé d'un stade d'athlétisme, d'une « beach arena », d'un gymnase, mais également des locaux de service qui permettront de faire fonctionner ce centre de formation.

L'ensemble de ces projets, pour ne citer que ceux-là, constitue une réelle source de création d'emplois. L'éducation et la jeunesse occupent également une part importante de la politique communale, notamment sous l'angle de la transformation numérique avec l'équipement des écoles élémentaires de la commune en matériel, l'inauguration d'un espace numérique et le développement d'une application citoyenne utilisée par le conseil municipal des jeunes de Chirongui.



## NOTRE CCAS

L'action sociale de la commune est portée par le CCAS qui assure une mission de solidarité locale de façon à garantir pour chaque citoyen de la commune, l'accès à ses droits fondamentaux. Il mène ses différentes missions en partenariat avec les services de l'État, du Département, des Associations ou encore Organismes sociaux. Le CCAS de Chirongui est organisé en 3 pôles d'activité :

### Pôle Social

- Aides Sociales Légales
- Aides Facultatives et secours d'urgence
- Animations seniors

### Pôle Insertion

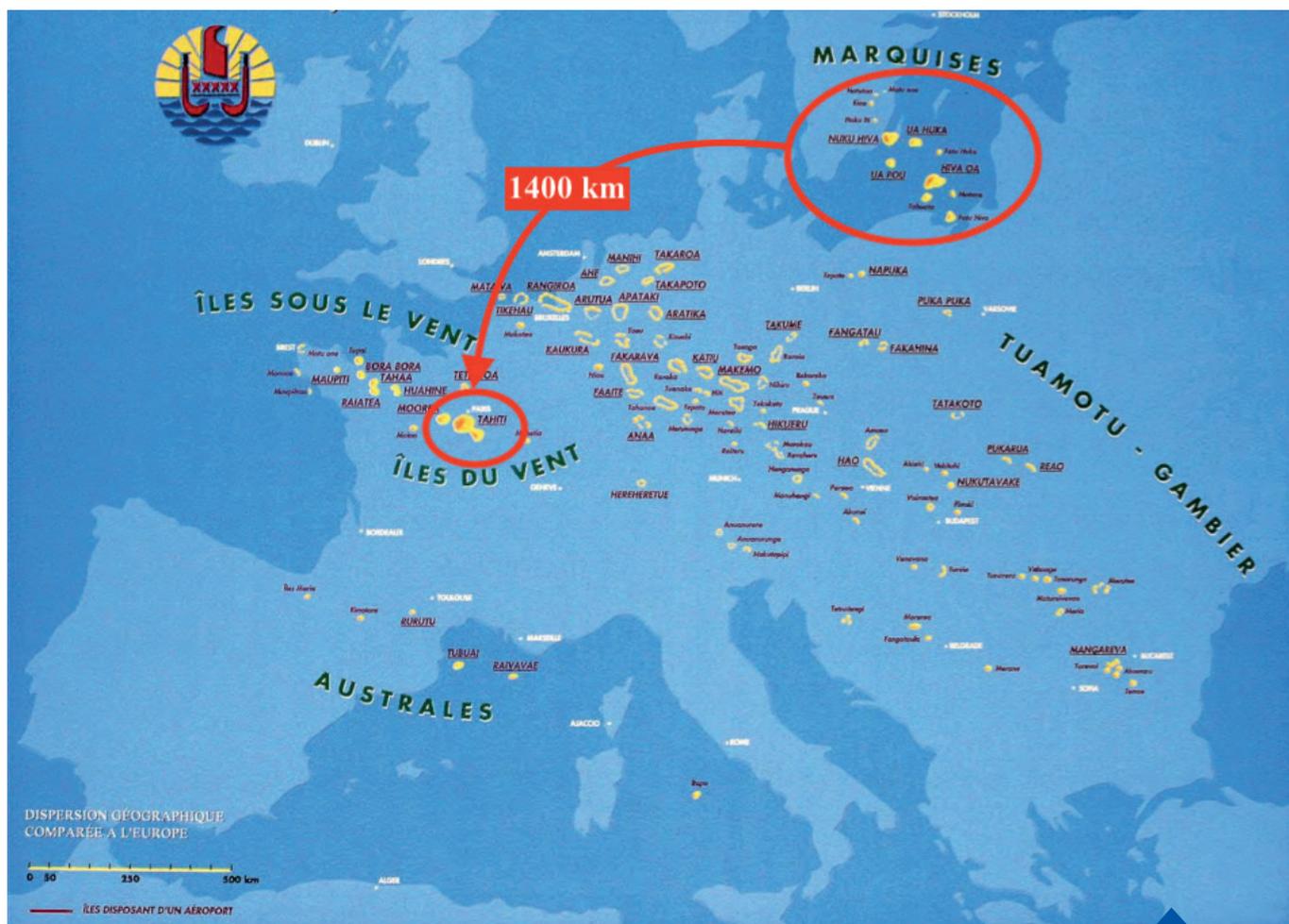
- Accompagnement des demandeurs d'emploi
- Structure d'insertion par l'Activité Economique Pôle

### Animations et Réussite Éducative

- Programme de réussite éducatif (PRE)
- Animations jeunesse et périscolaires

# LES MAIRES DES ÎLES MARQUISES souhaitent faire évoluer leur communauté de communes en “communauté d’archipel”

Popularisées par Gauguin et Brel, les îles Marquises (en marquisien : Te Fenua Ènata / Te Henua Ènana, ce qui signifie la “Terre des hommes”) forment l’un des cinq archipels de la Polynésie française. Elles ont été les premières possessions françaises en Océanie en 1842 - l’annexion du Royaume de Tahiti étant intervenue en 1880. Les îles Marquises représentent une superficie totale de 997 km<sup>2</sup>, ce qui en fait l’un des archipels les plus étendus de la Polynésie française.



La Polynésie s’étend sur une surface aussi grande que celle de l’Europe, l’archipel des îles Marquises se situe à près de 1400 Km de Tahiti (Image : Polynésie française).

Situées dans le Nord de l’océan Pacifique Sud et distantes de 975 km de l’équateur depuis Nuku Hiva et 1159 km de Fatu Hiva, elles se trouvent par ailleurs à environ 1000 km au Nord-Nord-Est des îles Tuamotu, et depuis Nuku Hiva, le centre administratif, à 1398 km de Tahiti située dans l’archipel de la Société. Les six îles principales sont des communes : un groupe septentrional, centré autour de la grande île de Nuku Hiva, et les deux plus petites îles d’Ua Pou au sud et d’Ua Huka à l’est ; et un groupe méridional, centré autour de l’île principale de Hiva Oa, et les deux plus petites îles de Tahuata et plus au sud de Fatu Hiva.

Si tous les archipels composant la Polynésie française ont leurs particularités, l’archipel des îles Marquises se distingue par une identité culturelle propre : une langue marquisienne (Ëo Enata/Enana), des chants (Himene), des danses (Haka), des légendes (Haakakai) et une iconographie (Matatiki) communs à cet ensemble Marquisien. Ces spécificités sont d’ailleurs reconnues par l’Etat qui a inscrit en 2020, sur la liste indicative nationale du patrimoine culturel immatériel français<sup>(1)</sup>, les symboles du Matatiki que l’on retrouve dans les différentes formes d’arts tels que le tatouage (Patutiki), la sculpture (Haatiki) sur le bois et la pierre, la gravure (Ketutiki), le dessin sur l’étoffe végétale (Tapa). En outre, cette reconnaissance du caractère unique des îles Marquises pourrait avoir très prochainement une portée internationale avec le projet de candidature de l’archipel au patrimoine de l’UNESCO, en tant que bien mixte en série, à la fois nature et culture, qui sera soumis au début de l’année 2023 au Président de la République.



Les Marquisiens se rassemblent tous les deux ans durant le festival des arts des îles Marquises appelé le Matavaa. Ici, des danses traditionnelles sont organisées pour la cérémonie d’accueil du Président de la République en juillet 2021 à Hiva Oa (AFP).



Les symboles de l’iconographie marquisienne Matatiki que l’on retrouve dans la tatouage, la gravure et la sculpture, découlent de la représentation symbolisée de “Tiki”, l’ancêtre primordial des Marquisiens (Image : Petero MORSARD).



Le Président de la République en visite officielle à Hiva Oa en juillet 2021, a déclaré “je me battraï à vos côtés pour que nous puissions classer à l’Unesco les Marquises” (Image : Bertrand PREVOST, La Dépêche de Tahiti).

La force de cette identité culturelle propre explique que les Marquises ont toujours revendiqué la prise en compte de leurs spécificités vis-à-vis des autres archipels polynésiens et de Tahiti en particulier. Cette volonté, initiée dans les années 90 par Lucien KIMITETE (maire de Nuku Hiva) et Guy RAUZY (maire de Hiva Oa) puis par les autres maires de l’archipel qui leur ont succédé, a conduit les Marquisiens à obtenir en 2010 la création d’une communauté de communes des îles Marquises (CODIM). Néanmoins, “si la CODIM a pour objet de favoriser le développement économique et l’aménagement du territoire (...), ses compétences sont principalement limitées à des études, comme prévu par la loi du pays du 25 août 2010, sans qu’elle ne puisse réaliser d’actions concrètes, installer des infrastructures et établir des normes juridiques”<sup>(2)</sup>. Selon le rapport d’information de l’Assemblée nationale du 21 juin 2018 sur les évolutions statutaires dans les Outre-

1) Le MATATIKI, art graphique marquisien - Fiche d’inventaire national n°2020\_67717\_INV\_PCI\_FRANCE\_00463.

mer, ce constat *“s’explique par le fait que la répartition des compétences entre le Pays et les communes polynésiennes ou les établissements publics de coopération intercommunale est beaucoup moins favorable aux communes que celle qui prévaut en France hexagonale. Sans doute la loi organique de 2004 ménage-t-elle la possibilité de transferts ultérieurs de compétences au travers de l’adoption de lois de pays, mais cette possibilité n’a pas été à ce jour mise en œuvre, selon les élus des îles Marquises, alors même qu’elle ne porte que sur des domaines limités par la loi organique”*<sup>(3)</sup>. En réalité, *“la logique de décentralisation du pouvoir est peu présente en Polynésie française, ce qui conduit à une grande dépendance des territoires envers le centre décisionnel tahitien, une atrophie des projets de développement et, à terme, faute d’opportunité dans les archipels, à un exode vers Tahiti”*<sup>(4)</sup>. Et le rapport parlementaire de conclure qu’ *“il est remarquable que cette critique, formulée dans un cadre géographique et institutionnel spécifique de la Polynésie, rejoint, mutatis mutandis, des observations faites ailleurs dans les outre-mer et aussi dans l’Hexagone”*<sup>(5)</sup>. A l’écoute des élus marquisiens, la ministre des Outre-mer Brigitte Girardin leur avait indiqué que *« L’État ne souhaite pas voir remise en cause l’unité de la Polynésie française, mais le président Macron souhaite aujourd’hui que la différenciation puisse être prise en compte. Ça veut dire que les Marquises (...) peuvent être accompagnées différemment des autres archipels. Le rôle de l’État, c’est d’adapter le cadre législatif de l’intercommunalité et d’ouvrir une collaboration plus soutenue entre le Pays et la Codim*<sup>(6)</sup> ».



Lucien KIMITETE, Maire de Nuku Hiva (à gauche) et Guy RAUZY (à droite) ont milité dès le début des années 90 pour la création d’une collectivité autonome des îles Marquises. (©Famille RAUZY).



La venue aux îles Marquises de chaque Ministre des Outre-Mers est l’occasion de rappeler le souhait des Marquisiens de bénéficier d’une plus grande autonomie de l’archipel. En novembre 2016, les élus marquisiens ont évoqué le statut des îles Marquises auprès de la délégation sénatoriale aux Outre-Mers.

Récemment, une nouvelle pierre a été apportée au débat institutionnel sur les Marquises. Le 28 novembre 2022, a été voté par les élus de la CODIM dont les six maires, un vœu tendant à faire évoluer leur communauté de communes en *“communauté d’archipel”*<sup>(7)</sup>. Le changement sémantique n’est pas neutre : *“La “communauté d’archipel des îles Marquises” (CODAM), collectivité territoriale sui generis, constituerait le maillon manquant entre les communes marquisiennes et le Pays”*<sup>(8)</sup> (ie : En Polynésie française, malgré ses 5 millions de km<sup>2</sup> de surface maritime, il n’existe que 2 niveaux d’administration : l’Etat et le Pays chacun dans son domaine de compétence, et les communes). Le modèle calédonien a inspiré les élus des Marquises : *“Comme les Provinces de Nouvelle-Calédonie (qualifiées de “grande réussite des Accords de Matignon”), cette collectivité pourrait disposer de compétences qui se renforceraient progressivement, au rythme souhaité par les élus marquisiens, en matière de développement économique et touristique, de développement rural et maritime, d’actions sanitaires et sociales, de culture et de protection du patrimoine, et de protection de l’environnement et des milieux marins”*. Sur le plan des moyens, la CODAM se verrait dotée de ressources domaniales significatives : *“Elle disposerait d’un patrimoine foncier constitué avec la restitution à l’archipel des terres domaniales du Pays, ainsi qu’un domaine public maritime comprenant notamment la zone des 50 pas du roi et la zone des 12 miles marins. De même, “le financement de la communauté d’archipel serait assuré par une dotation du Pays et/ou de l’État, des centimes additionnels, d’impôts et de fonds provenant de l’Union européenne. Ainsi, “la consécration de cette communauté d’archipel ferait écho à l’inscription de l’archipel des Marquises, en tant que bien naturel et culturel, au patrimoine mondial de l’UNESCO”*.

2) Lucie TETAHIOTUPA, “La montée en compétences des îles Marquises, Tahiti pacifique, numéro 379 du 20 avril au 3 mai 2018.

3) MM. Hubert JULIEN-LAFERRIERE et Jean-Hugues RATENON, rapport d’information fait au nom de la délégation aux Outre-mer sur l’évolution institutionnelle des Outre-mer, Assemblée nationale, 21 juin 2018, n°1104.

4) Lucie TETAHIOTUPA, précitée.

5) Rapport d’information, précité.

6) Ibidem.



Les élus des 6 îles composant le conseil communautaire de la CODIM ont adopté, à l'unanimité, le vœu tendant à faire évoluer leur communauté de communes en "communauté d'archipel. De gauche à droite : Henri TUEINUI (maire de Fatu Iva), Nestor OHU (maire de Ua Huka), Félix BARSINAS (maire de Tahuata), Joëlle FREBAULT (maire de Hiva Oa), Benoît KAUTAI (maire de Nuku Hiva, Président de la CODIM) et Joseph KAIHA (maire de Ua Pou). (Image : Solenne PETERANO).

La prochaine étape : les élus marquisiens souhaitent profiter de la réforme constitutionnelle à venir sur les Outre-mer, pour faire inscrire dans le texte suprême un droit à la différenciation des "aires culturelles spécifiques" composant certaines collectivités d'outre-mer. Ainsi, "L'inscription d'un tel droit ne concernerait donc plus seulement les relations entre l'Etat et les collectivités d'outre-mer, mais aussi les relations, à l'intérieur même d'une collectivité

d'outre-mer, grande par son étendue et diversifiée par ses populations, entre cette collectivité et ses provinces ou archipels". Les conséquences seraient notables : "le législateur organique statutaire, lorsqu'il légifèrera, devrait tirer les conséquences de ce nouveau principe constitutionnel". Et au-delà de la décentralisation de l'archipel, c'est "une opportunité (...) pour enfin consacrer l'existence juridique de l'archipel des Marquises".

7) Délibération n° 66-2022 du 28 septembre 2022 émettant le vœu de faire évoluer la communauté de communes des îles Marquises en "communauté d'archipel des îles Marquises".

8) La notion d'"organisation particulière" des collectivités d'outre-mer de l'article 74 de la Constitution confère au législateur organique statutaire une grande liberté pour adapter l'organisation institutionnelle de ces collectivités en fonction de leurs intérêts propres. Voir Mickaël Poeaheiau FIDÈLE, "L'évolution statutaire des collectivités d'outre-mer : l'exemple de la Polynésie française", thèse rédigée sous la direction de J.-M. PONTIER, Université d'Aix-Marseille III, 2009.



## LE FRANÇOIS SIGNE UNE CONVENTION pour la première ferme photovoltaïque publique des antilles

À l'heure de la transition énergétique, la Ville du François a signé une convention de prêt pour la construction d'une centrale photovoltaïque avec l'Agence Française de Développement (AFD), mercredi 7 septembre, à la Salle de Délibérations de l'Hôtel de Ville. Il s'agira de la première ferme photovoltaïque publique construite aux Antilles.

Cette construction qui sera située à la Pointe Courchet rentre dans le cadre du programme de développement des énergies renouvelables « Plein Er » de la Ville. La signature de cette convention a été effectuée par Nicolas Picchiottino, directeur de l'AFD et le Maire du François Samuel Tavernier en présence de d'Émile Gonier, directeur et Saturnin Dokoui, directeur général de la SPL Martinique Énergies Nouvelles, mandataire de l'opération. La cérémonie s'est conclue par une visite sur le site de l'ancienne décharge réhabilitée de la Pointe Courchet qui accueillera le projet.

### 10 MOIS DE TRAVAUX

Le prêt qui devra permettre de réduire la facture énergétique et alimenter 600 foyers, s'élève à 2,5 millions d'euros. Deux conventions ont été signées ce mercredi. La première pour le financement budgétaire lie à la fois la ferme photovoltaïque et la rénovation de l'éclairage public, la seconde pour la construction de la centrale.

La Ville du François est la première commune à investir dans une ferme photovoltaïque dans les Antilles. Pour ce projet qui date de 2019, l'accent a été porté sur l'impact environnemental dont l'étude s'élève à 40 000€. Les travaux devraient débuter fin 2022 et durer 10 mois. 3900 panneaux seront implantés sur 2 des 6ha du site. Ils permettront de délivrer 1,7 Mwc l'équivalent d'une année d'alimentation électrique pour 2400 personnes ou 600 foyers.

### UNE MANÈGE FINANCIÈRE POUR LA VILLE

Cette production de qualité sera rendue possible grâce au bon niveau d'ensoleillement du site. Le prêt de 2,5 M€ devait être remboursé sur 20 ans pour ce projet qui devrait générer un chiffre d'affaire de 350 000 euros. Des recettes de 90 000€ net par an sur le budget annexe permettront de rembourser le prêt ainsi que les frais de la rénovation de l'éclairage public. Selon le Maire, cette opération financière acceptée par l'AFD demande une grande rigueur dans la gestion financière de la collectivité à laquelle il est très attaché.

Pour la municipalité du François, cette ferme photovoltaïque sera un bon outil pédagogique pour initier les enfants de la commune et de la Martinique aux économies d'énergie.



# La Ville de SAINT-CLAUDE, un territoire résilient, engagé sur la gestion des risques majeurs



La ville de Saint-Claude lauréate de l'appel projet de la préfecture



Dans le cadre des journées nationales de la résilience, la ville de Saint-Claude a été lauréate d'un appel à projet de la préfecture « *Tous résilients contre les risques* ». A cet effet, le Jeudi 13 Octobre 2022, la ville a organisé une journée « portes ouvertes » de son Poste de Commandement Communal situé à Choisy au COPAL (Centre Opérationnel d'Aménagement et de Logistique).

L'occasion a ainsi été donnée aux administrés et plus singulièrement aux écoliers du territoire d'être sensibilisés aux différents risques naturels auxquels le territoire est exposé (météorologique, sismique, volcanique etc...).

La ville de Saint-Claude leur a également présenté son Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) au format vidéo. Première initiative en Guadeloupe, ce projet a reçu les félicitations de la préfecture lors d'une rencontre qui s'est déroulée le même jour au Mémorial acte. Nous invitons l'ensemble de la population à se rendre sur les différents canaux de communication de la collectivité afin de découvrir cet outil.



Présentation du DICRIM vidéo aux scolaires





## 31<sup>ème</sup> congrès des communes de Polynésie française : Entre continuité et nouveaux défis, une mandature aux enjeux multiples

Après deux ans de crise liée à la Covid-19, le SPC a organisé son premier congrès des communes du 12 au 15 octobre dernier à la commune de Paea.



*Le président du SPCPF et le maire de Paea*

Cette période de crise, douloureuse et compliquée pour tous, aura permis de tester les capacités de résistance et d'initiatives des communes. L'organisation administrative de notre pays, avec un Etat central fort certes mais disposant d'une organisation de plus en plus décentralisée a permis de répondre aux urgences sanitaires, organisationnelles et financières.

La Polynésie française, dont l'économie est essentiellement basée sur le tourisme, a dû faire valoir son autonomie et déployer un plan de soutien à l'ensemble des acteurs économiques pour atténuer les répercussions déplorables et pernicieuses de la crise.

Les communes du Fenua, comme celles de l'ensemble du terri-

toire français, se sont particulièrement distinguées en se réorganisant et collaborant pour répondre aux besoins spécifiques de leur territoire. La continuité de service a pu être garantie dans une situation à haut risque sanitaire grâce à la multiplication des initiatives communales. Mais le maintien de la continuité s'est fait en exposant régulièrement les tavana au risque pénal.

**Les réformes se multiplient et s'accroissent, incitant les communes à se positionner sur le chantier de la relance économique, sociale et environnementale** poussées par les partenaires institutionnels arguant de leur volonté de les associer. Les communes, tout comme l'Etat et la Polynésie française, sont confrontés **aux enjeux d'une reprise difficile, qui doit tenir compte d'une situation sociale dégradée.**

Les maires souhaitent que l'affirmation de cette volonté de concertation se traduise par la consultation des collectivités avant toute réforme afin de tenir compte des spécificités locales (politiques publiques, diversité des populations et des ressources locales).

Les enjeux de cette mandature sont donc multiples : sur le plan de la continuité d'abord, ce sont de nombreux défis qui perdurent et que les communes doivent relever (gestion des ressources humaines, analyse des ressources potentielles des territoires, isolement et fracture numérique, développement durable) et bien-sûr les défis nouveaux qui se dressent face à elles (tensions sur les ressources financières, désœuvrement des populations, place des communes dans la relance).

Conscientes de leur rôle particulier, les communes polynésiennes se veulent présentes aux côtés des partenaires que sont le Pays et l'Etat pour un développement concerté de l'ensemble des acteurs, pour un service quotidien adapté aux réalités des populations et pour un partage équilibré des moyens sur l'ensemble des archipels.

**La commune ne veut plus subir mais agir, dans un cadre administratif clair, sécurisant, qui soit cohérent et adapté.**

De nombreux thèmes auraient pu être traités à 2 ans du début de la mandature. Une rétrospective des congrès précédents conduit au constat que de « grands sujets » restent d'actualité : le cadre et périmètres d'intervention des communes, leurs capacités financières et l'ensemble des ressources à mobiliser, les enjeux environnementaux et enfin, la place des communes dans le développement de la Polynésie française et la volonté de co-construire avec les partenaires institutionnels.

Ces thèmes ne peuvent être traités le temps d'un congrès. Ils constituent des « chantiers importants » sur plusieurs années et des défis encore bien présents pour les communes. **Le 1<sup>er</sup> congrès des communes du mandat 2020-2026 ne pouvait se priver d'aborder les défis que les communes vont devoir relever.**

Pour cela, l'espace du congrès a été d'abord un lieu d'information et d'échanges sur la situation des communes, les fragilités mais aussi les potentiels, les ressources, les outils ou les dispositifs à exploiter, permettant aux maires et conseils municipaux d'adapter leurs projets de mandature.

Le congrès a mis en évidence la volonté des élus communaux polynésiens d'anticiper les difficultés qui jalonnent le chemin, et ont bien conscience des enjeux et responsabilités qui s'imposent à eux. L'année 2022 est particulière car **nos communes polynésiennes fêtent leur 50<sup>e</sup> anniversaire.** Elles ont donc été à l'honneur, lors d'une cérémonie au marae Ta'ata de Paea.

Le congrès des communes est l'évènement phare du monde communal polynésien, espace privilégié pour s'informer, échanger, débattre et dialoguer entre acteurs communaux mais également avec les partenaires sur les grandes problématiques communales.

Ce 31<sup>ème</sup> congrès a accueilli les maires et élus des conseils municipaux des 48 communes de Polynésie accompagnés de leurs cadres communaux notamment les directeurs généraux des services. Les partenaires institutionnels et acteurs privés ont répondu comme toujours très favorablement à l'invitation du SPCPF, ils ont été très présents et actifs.

Des invités de marques ont également fait le déplacement : des élus communaux de Nouvelle Calédonie, de l'ACCD'OM.



*Les présidents des deux associations de maires de Nouvelle Calédonie*

Cette année, le Président de l'association des maires de France, David Lisnard et quelques représentants de l'association ainsi que le Maire de l'île de Pâques, Rapa Nui, sont intervenus par le biais de vidéos préenregistrées et des visioconférences pour partager les enjeux liés à la résilience des populations et la mission de proximité des équipes municipales.

Il faut enfin noter la méthode propre au congrès des communes consistant à souligner le rôle des élus communaux et leurs collaborateurs dans l'animation des différents ateliers qui témoigne de l'appropriation de cet espace par les communes elles-mêmes.

Les interventions de type conférence, des vidéos et témoignages d'élus polynésiens, des ateliers de réflexion avec les institutions de l'Etat et du Pays et autres partenaires ont contribué à une dynamique méthodologique variée tandis que les experts techniques sollicités et la présence de nos partenaires ont permis d'apporter des réponses concrètes sur les problématiques partagées par tous.

## LES THÉMATIQUES ABORDÉES

lors du 31<sup>ème</sup> congrès des communes



*Intervention des représentants du sénat, ici Madame Lana TETUANUI*

### • Les spécificités des communes polynésiennes et les enjeux d'un cadre juridique au service de l'action communale

En raison du statut particulier de la Polynésie française, la modification du CGCT, adapté à la PF depuis 2008, fait l'objet d'un travail transversal (Etat-Pays-communes) conduit par le SPCPF. Ce dernier se fait le relais des attentes majoritaires des communes et de leurs spécificités. Une première trame de modifications sera ainsi proposée par le monde communal et tend à un travail conjoint basé sur les réalités du terrain, avec les acteurs institutionnels de l'Etat et du Pays.

Si les travaux en cours soulignent l'illisibilité, le manque d'accessibilité et d'adaptation du CGCT, situation qui conduit à une demande régulière des élus de revenir à un code des communes spécifique à la Polynésie française, ils

mettent en lumière l'interdépendance forte et le besoin de clarifier l'articulation entre les compétences du Pays et de l'Etat.

Des manques qui fragilisent la mise en œuvre des compétences communales en raison d'incohérences voire de vides juridiques conduisant à des modifications par a coup et au cas par cas (exemple de la mise en œuvre de la compétence en matière d'assainissement ne pouvant être exercée du fait d'incohérence entre la partie législative et réglementaire du CGCT et d'une réglementation imprécise des textes de la Polynésie française).

Cette thématique a été abordée sous l'angle de la connaissance des processus normatifs. En effet, il apparaît important que les communes appréhendent de manière précise le cadre juridique pour en identifier les enjeux techniques mais également politiques afin de prendre leur place et

s'engager dans le portage politique des évolutions qu'elles souhaitent. Pendant cette journée, nous avons pu compter sur la participation des parlementaires polynésiens qui ont exposé leur travail au sein des chambres parlementaires (assemblée nationale et sénat) mais également des services de l'Etat et des représentants à l'assemblée de Polynésie.



*Intervention du Député monsieur Tematai Le Gayic*



*Restitution des travaux par le tavana de Rimatara*



*Table ronde sur la place des communes dans l'organisation juridique et administrative de la Polynésie française*

## • Faire face à une crise économique et sociale et ses conséquences

L'arrêt d'une grande partie de l'activité économique durant la COVID-19 a eu un impact social important (perte d'emploi, de revenus, désœuvrement des familles, et parfois même violences...) Les communes ont déclenché les plans communaux de sauvegarde au travers desquels ont été déployés les protocoles sanitaires en appui du Pays et de l'Etat. Elles ont mis en œuvre des actions de soutien aux familles de multiples manières : cantines solidaires, projets de quartiers visant à sensibiliser à l'autonomie alimentaire.

L'expérience de la pandémie souligne par ailleurs l'indispensable rôle de proximité des communes et la part qu'elles vont devoir jouer dans la lutte contre le désœuvrement social, domaine (le social) qui relève normalement du Pays. Pour autant, l'expérience de la pandémie donne lieu à repérer des leviers intéressants pour les communes, comme la mise en place d'une tarification sociale ou la création de nouveaux services.

Sur le plan financier, les budgets communaux sont tendus et leur forte dépendance à la bonne santé financière du Pays conduit les communes à vouloir sécuriser le fonctionnement et freiner l'investissement. Prendre sa place dans la relance, c'est aussi participer à l'investissement public. Il doit y avoir continuité de l'investissement communal en s'appuyant, entre autres, sur les instruments financiers que sont le FIP et le contrat de développement et de transformation.

Pour aider les communes à identifier leurs marges de manœuvre, plusieurs partenaires tel que l'AFD (Agence Française de Développement), la DGFIP (Direction des finances publiques), l'IEOM ('Institut d'Emission d'Outre-Mer), L'ISPF (Institut de la Statistique de la Polynésie Française,) la Croix Rouge ont présenté aux communes leurs constats et leurs perspectives en matière financière, économique, sociale. l'AMF (Association des Maires de France), le maire de Rapa Nui ont, quant à eux, évoqué les leçons qu'ils retiennent pour mettre en œuvre la résilience.



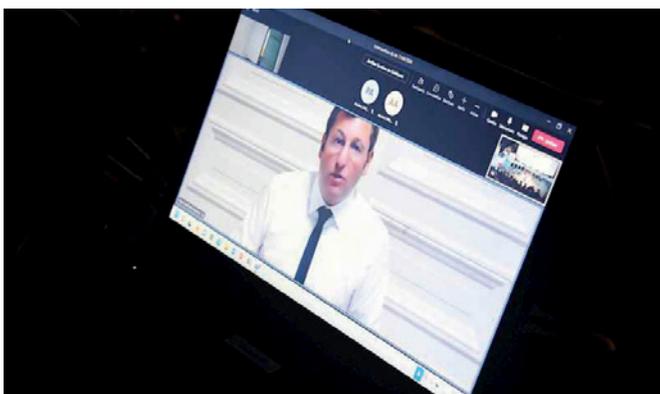
*Intervention de monsieur Fabrice DUFRESNE de l'IEOM*



*Intervention de monsieur Nicolas PRUDHOMME de l'ISPF*



*Intervention de monsieur Franck BLETTYER de la DGFI*



*Visio conférence avec M. Alain Chrétien de L'AMF*



*Intervention de monsieur Quentin BERINCHY de l'AFD*

Les communes peuvent contribuer à l'effort collectif en participant à dynamiser leurs territoires par leurs projets, c'est le lien à faire avec les objectifs de développement durable dans un contexte qui force l'originalité des projets et une approche budgétaire différente.

La dernière journée du congrès était donc consacrée aux ressources et potentiels des communes dans une démarche de développement durable.

## • Les moyens internes à la commune

La CTC souligne régulièrement le manque d'agents d'encadrement formés, nécessitant plus de recrutement et de formation afin de consolider les équipes communales. En parallèle, sans pour autant en faire des experts, la maîtrise des sujets par les élus devient primordiale. Ce début de mandature très perturbé force à s'interroger sur les moyens (humains notamment) et anticiper sur les situations à venir. L'enjeu lié à la prospective avec la gestion prévisionnelle des emplois devient incontournable. L'analyse de la pyramide des âges au global et pour chaque commune permet de soulever les problématiques et identifier des opportunités.

Pour que les élus puissent mieux appréhender les enjeux, une situation mettant en scène un Tavana (maire) se posant plusieurs questions sur la gestion des ressources a servi de fil conducteur durant lequel plusieurs intervenants ont répondu. Le CGF a présenté le fonctionnement de la formation des élus. L'ISPF a quant à elle exposé les données démographiques mis à disposition des communes pour engager une politique prospective en matière de ressource humaine. Le DGRH du pays a présenté les outils du pays pour mettre en œuvre une gestion prévisionnelle des compétences (GEPEC). Le SEFI a développé la coordination de l'action publique de l'emploi et de la formation organisée par le SEFI et par archipel afin de permettre aux communes d'avoir une vue complète de la gestion opérée par le SEFI du « vivier » des demandeurs d'emploi pour l'exploiter matière de recrutement.



Intervention du CGF avec Monsieur Heiarii BONNO



Intervention madame Marine NOGUIER de la DGRH du Pays

La place du numérique sur un territoire grand comme l'Europe est démontrée. Pour autant, la situation de confinement a fait prendre conscience des carences et difficultés (accès internet limité ou de mauvaise qualité, systèmes d'information non sécurisés). Le sujet de la dématérialisation qui va conduire à un bouleversement dans les pratiques de travail et de formation, s'accélère.

Le développement des technologies, conduit les communes à chercher un moyen moderne pour communiquer au quotidien avec leurs citoyens, le concept de « commune connectée » gagne le fenua. Il s'agit sans doute de la prochaine étape visant à établir une relation quotidienne et permanente avec les citoyens sur des sujets variés, les impliquer dans la vie de la commune et leur faire prendre part aux projets de démocratie participative.

L'évolution et les projets communaux au travers du département informatique du SPCPF ont été présentés ainsi que l'arrivée de la mise en œuvre de la M57 et la dématérialisation de la comptabilité communale. Le département informatique en a profiter pour sensibiliser les communes à la sécurité informatique souvent peut maitriser dans les collectivité.



Intervention du département informatique du SPCPF



Intervention de la DGFiP et la commune de Bora Bora sur la dématérialisation liée à la mise en œuvre de la M57



Le maire de Rangiroa restitue les travaux de Tuamotu avec la méthode pecha kucha

• **Connaître son territoire pour faire rayonner la commune, et saisir l'intérêt d'être aussi facilitateur que porteur, a constitué la thématique de clôture du congrès, invitant les participants à une approche différente, plus résiliente et selon une démarche durable qui s'appuie sur la force d'une population impliquée dans les projets, et le potentiel des richesses sur chaque territoire communal.**

Comment imaginer et conduire les projets communaux autrement en prenant en compte l'ensemble des potentiels et ressources sur les territoires ? Pauvreté, santé, bien-être, alimentation, éducation, réduction des inégalités, travail décent, énergies propres, innovation, consommation responsable, lutte contre le changement climatique, partenariats efficaces ont été les ingrédients de réflexion pour réaliser les objectifs de développement durable dans un contexte de pandémie mondiale et de gestion de crise.

A partir des préoccupations partagées au sein de chaque archipel, et d'expériences prometteuses (jardins solidaires, protection du Vini Ura, mise en place de Rahui...), d'initiatives à valoriser et transposer (communes en santé, budgets participatifs...) de dispositifs d'accompagnement éprouvés (Programme PROTEGE), les élus ont exploré l'ensemble des potentiels, forces et savoirs-faire de leurs territoires pour imaginer des projets concrets à mettre en œuvre.

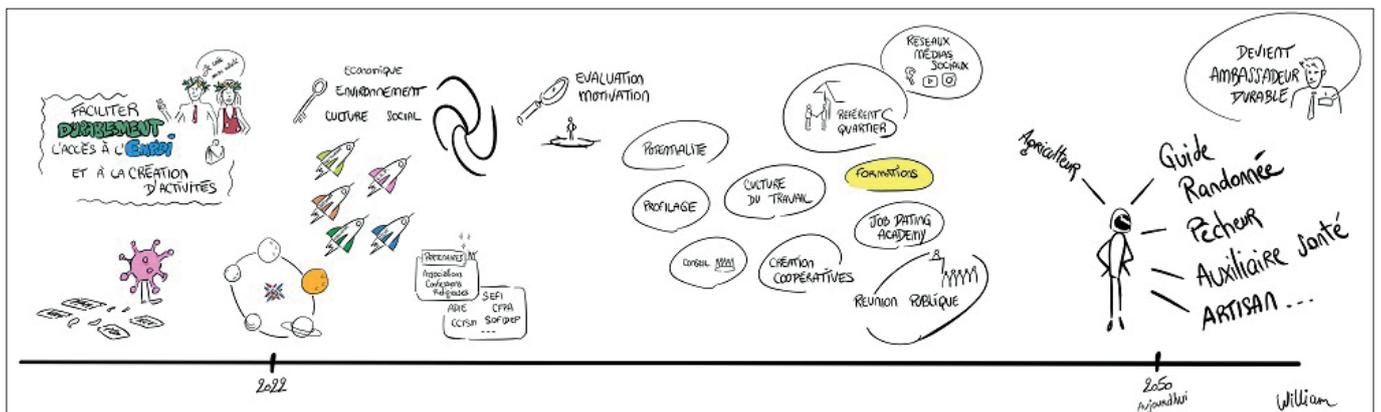
## Travail sur les forces de leur territoire

Cette séquence a challengé l'ensemble des archipels qui avaient pour consigne de se projeter en 2050, et raconter l'histoire d'un projet durable qui a été un succès, ainsi :

**L'archipel des TUAMOTU** s'est concentré sur l'exploitation et la revalorisation des cocoteraies. C'est le maire de Rangiroa, Tahuu MARAEURA qui a relevé le défi d'une présentation orale de 20 slides en 6 minutes (pecha kucha), pour raconter comment le projet a pris forme et la fierté de l' élu qu'il a été.

**L'archipel des AUSTRALES** a fait le choix de miser sur l'attractivité des îles en s'attaquant à la question des déchets et leur valorisation avec l'objectif « zéro déchet ». L'histoire a été racontée par le maire de Rimatara, Artigas HATITIO sous la forme d'une Interview menée par le journaliste Maruki DURY.

**L'archipel des ILES DU VENT**, représenté par le conseiller municipal de Paea Hiroarii BESSERT qui s'est appuyé sur un formidable scribing (facilitation graphique) réalisé par William Joseph, facilitateur de la DMRA, pour présenter le projet visant à faciliter durablement l'accès à l'emploi et la création d'activités.



Scribing de l'atelier des îles du vent



*Restitution de l'atelier des îles sous le vent par le maire de Maupiti*

**L'archipel des ILES SOUS LE VENT**, restitué sous la forme d'un « débat TV » par Woullingson RAUFAUORE, maire de MAUPITI, le projet concerne la transformation des déchets en carburant biologique pour s'engager dans une démarche environnementale exemplaire et développer le concept des économies circulaires.



*Le maire de Ua pou en atelier de travail*

**L'archipel des MARQUISES**, a misé sur un développement économique performant avec le projet d'implantation d'un aéroport international, présenté sous la forme d'un sermon à 10 commandements, animé par le Maire de Tahuata, Felix BARSINAS, repris en cœur par les autres maires marquisiens.

Ce qui a permis de clôturer ce congrès sur une touche d'optimisme et d'humour.

## Polynésie française :

### Les chefs cuisiniers de la restauration scolaire valorisent les produits du terroir pendant le congrès des communes

Le congrès des communes est une action emblématique pour le SPCPF mais surtout pour le monde communal. Réel temps de partages et d'échanges, il permet de véhiculer des valeurs fortes et chères aux communes, de promouvoir les projets communaux et de se lancer de nouveaux défis.



*Le président et le Vice-président en charge de la restauration scolaire du SPCPF entourés des chefs cuisiniers*

Et justement, le SPCPF a voulu relever un nouveau défi pour ce congrès en mettant à l'honneur les compétences des chefs cuisiniers des communes de tout archipel dans la valorisation des produits du terroir. C'est ainsi qu'il leur a été confié l'élaboration et la confection des menus à base de produits locaux uniquement. Ils ont ainsi régalié les papilles de plus de 200 congressistes chaque jour durant une semaine.

Pour préparer la mise en œuvre de ce projet, les chefs s'étaient déjà réunis une première fois les 27 et 28 juillet 2022 pour préparer le congrès et notamment définir les recettes qui allaient être proposées durant le congrès des communes, la semaine du 12 au 15 septembre 2022. A la fin de cette phase préparatoire, le menu a été établi et les équipes se sont organisées pour être le plus opérationnelles lors du congrès.

Les objectifs définis par le SPCPF étaient :

- Mettre à l'honneur le savoir-faire des chefs cuisiniers,
- Créer du lien entre les chefs cuisiniers venant de différents archipels,
- Partager des recettes variées à base de produits locaux, qui pourront être reproduites dans les cantines, pour nos enfants,
- Promouvoir notre patrimoine culinaire,
- Inciter les communes à servir plus de produits locaux dans les cantines et ainsi favoriser l'achat local.

Pour réaliser ce projet le SPCPF a pu également compter sur ses partenaires qui sont impliqués dans les projets de la restauration scolaire : la Direction de l'Agriculture (DAG), la Chambre d'Agriculture et de la Pêche Lagonaire (CAPL) et de la Direction de la santé.

Les communes qui ont mis leur chef à disposition pendant le congrès sont :

Hao, Tatakoto (tuamotu) ; Mahina, Paea, Papeete, Punaauia Teva I Uta (îles du vent), Tahaa, Taputapuatea, Tumaraa, Uturoa (îles sous le vent) ; Nuku Hiva, Ua Pou (marquises)  
Photos de préparation des repas par les chefs :

**Le Congrès des Communes**

## MENU

**LUNDI 12/9**  
SALADE DE POTIRON AU LAIT DE COCO  
SALADE COMPOSÉE À BASE DE PRODUITS LOCAUX

CASSOLETTE D'AUBERGINES AU BOEUF HACHÉ  
HAURA AU FOUR ET SA CRÈME DE FAVA  
PURÉE DE MANIOC  
CRUMBLE AUX FRUITS LOCAUX

**MARDI 13/9**  
SALADE DE CONCOMBRES ET FROMAGE BLANC  
SALADE COMPOSÉE À BASE DE PRODUITS LOCAUX

KEUEJU AU LAIT DE COCO ET SES PETITS LÉGUMES  
LASAGNE DE URU ET LAMES DE THON  
RIZ BANANE  
SORBET DE FRUIT LOCAUX

**MERCREDI 14/9**  
POTA COCO RAPÉE ET CITRON  
SALADE COMPOSÉE À BASE DE PRODUITS LOCAUX

MA'IA TINTO VÉGÉTARIEN  
AUBERGINE FAÇON POISSON CRU À LA CHINOISE  
PERETO MANIOC ET ANANAS

**JEUDI 15/9**  
SALADE DE TARO  
SALADE COMPOSÉE À BASE DE PRODUITS LOCAUX

POULET À L'ANANAS  
POISSON AU CITRON  
LÉGUMES RÔTIS AU FOUR  
FLAN AU POTIRON

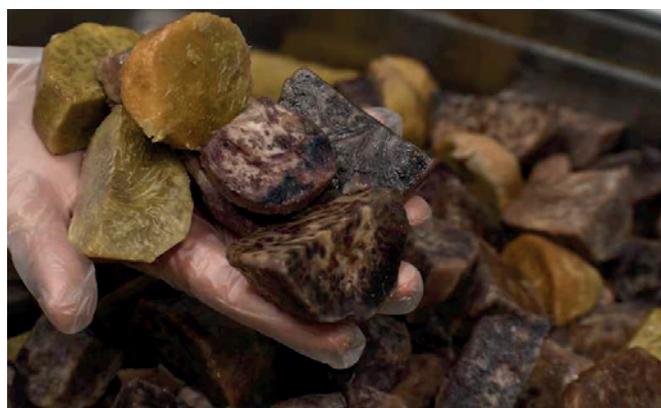
LES MENUS ONT ÉTÉ ÉLABORÉS EN PARTENARIAT AVEC :

DAG, CAPL, DIRECTION DE LA SANTÉ, Punaauia, Paea, MAHINA, CHAMBRE D'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE LAGONAIRE, TEVA I UTA, P.A.E.A.

Manger LOCAL



Préparation de la salade



Préparation de la salade de tarot



Préparation de la salade de tarot



*Préparation du flan au potiron*



*Préparation du flan au potiron*



*Préparation des légumes du terroir*



*Préparation du uru pour le gratin du uru au poisson*



*Préparation des légumes du terroir*

## La recette du riz banane

### Autonomie alimentaire: Produisez votre riz à partir de la banane

En plein cœur de la crise CoVid, nous avons pu assister à des épisodes de pénurie de certaines denrées alimentaires importées.

Ainsi le riz, féculent central de l'alimentation polynésienne, a été l'une des denrées les plus prisées par la population mais sur laquelle des pénuries et un rationnement à l'achat ont été observés pendant cette période de crise.

En cas de nouvelle insuffisance, la Direction de l'Agriculture et ses partenaires cherchent donc des alternatives locales à la consommation de cette céréale. La banane verte semble être le candidat parfait en raison de son abondance, de sa facilité de transformation et de son goût assez neutre se rapprochant de la pomme de terre.



### INGREDIENTS

Correspond à environ 500g de riz de banane

- 10 bananes vertes (variété Rio)
- 1 casserole d'eau bouillante
- Sel et poivre selon votre goût
- Persil (optionnel)



### METHODE

1. Mettre les bananes (avec la peau) à cuire dans de l'eau bouillante pendant 12 à 15 minutes selon la grosseur de la banane.
2. Lorsque le point de cuisson désiré est atteint, retirer les bananes du feu, les égoutter et les passer sous de l'eau tiède.
3. Après 2 à 3 minutes, éplucher les bananes et les râper sur une râpe à gros grains (qui permet d'obtenir des grains de taille similaire au riz traditionnel).
4. Une fois les bananes râpées, assaisonner avec du sel et du poivre (optionnel) selon votre goût. Servir le riz banane garni avec du persil.





## Après un été très positif, Corsair se tient prête pour le dernier trimestre

Après un hiver austral très positif pour Corsair et une rentrée prometteuse, la compagnie aérienne multiplie les projets. Elle annonce la réouverture de vols au départ de la province depuis et vers les DROM, une nouvelle destination, un renforcement de son ancrage local dans les DROM, ainsi que la commande de quatre nouveaux avions A330neo.

### Bilan de l'hiver austral très positif et une rentrée qui s'annonce prometteuse

Le bilan de l'hiver austral est très positif pour Corsair et même au-delà des chiffres de la saison été 2019 :

- +6% de passagers transportés en juillet (vs 2019),
- +8% de passagers transportés en août (vs 2019)
- +18% de passagers allant ou partant de La Réunion en août (vs 2019)
- +12% de ventes Antilles en août (vs 2019)

Et la rentrée s'annonce également très positive avec +38% de réservations en septembre à date (vs à la même date en 2019).

### Corsair dévoile son programme de vols pour l'hiver 2022-2023

Cet hiver, les liaisons Corsair au départ de la province attirent toujours de nombreux voyageurs :

- Du 11 décembre 2022 et jusqu'au 23 avril 2023, Pointe-à-Pitre/Bordeaux.
- Du 12 décembre au 26 mars, Pointe-à-Pitre/Lyon.

- Du 15 décembre 2022 au 27 avril 2023, Fort-de-France/Nantes.

Depuis l'océan Indien, Corsair poursuit les liaisons vers Lyon et Marseille avec jusqu'à 2 vols par semaine.

Ce programme est ensuite complété par les destinations traditionnelles de la compagnie aérienne. Corsair desservira la métropole (Paris-Orly) ou les Antilles jusqu'à 11 vols par semaine pour Pointe-à-Pitre et jusqu'à 10 vols par semaine pour Fort-de-France. Dans l'océan Indien, jusqu'à 12 fréquences seront prévues par semaine vers Paris-Orly pour La Réunion et 4 fréquences vers Mayotte, via La Réunion.

En Côte d'Ivoire, Corsair dessert Abidjan de façon quotidienne, à raison de 7 vols par semaine qui permet de répondre encore mieux aux attentes de toutes les typologies de clientèle, notamment affaires.

Le gouvernement mauricien a pour objectif d'accueillir 1,4 million de touristes d'ici juin 2023 sur son île. Corsair souhaite être un acteur de ce développement touristique et programme 6 vols par semaine à partir de fin octobre 2022 pour la saison hiver, jusqu'à 4 vols directs depuis Paris-Orly et 2 vols au départ de la province (Lyon/Marseille).

## Dès le 8 novembre 2022, Corsair desservira Cotonou au Bénin

Outre l'augmentation des fréquences sur les destinations déjà existantes et la réouverture des liaisons province-Antilles, Corsair ouvre une nouvelle liaison : Paris-Orly – Cotonou.

La compagnie aérienne va desservir le Bénin avec jusqu'à 3 vols directs par semaine (les mardis, jeudis et dimanches) à partir du 8 novembre 2022. L'arrivée de Corsair dans

le ciel béninois va permettre de rendre plus accessible le transport aérien entre la France et la capitale du Bénin que ce soit pour des motifs personnels et familiaux que pour des besoins professionnels, grâce à des prix très attractifs.

## Une flotte modernisée plus respectueuse de l'environnement

Pour réaliser ce programme, Corsair possède une flotte de 5 A330neo et de 4 A330-300. Tous les appareils sont configurés en tri-classes (Business, Premium et Economy) permettant ainsi à Corsair de proposer une large gamme de produits, adaptée aux attentes de l'ensemble des segments de clientèle.

Avec les A330neo, les clients pourront apprécier le confort d'une cabine ultra-moderne et la moins bruyante de sa catégorie. Ces cabines permettent de se connecter au wifi à bord pendant tout le vol et de profiter d'une offre de distractions très élargie avec plus de 110 films et séries, albums musicaux, playlists, radios, jeux, séries, programmes enfants... Tout est réuni pour permettre aux passagers de profiter au maximum de leur voyage. Depuis la réception de son 1<sup>er</sup> A330neo le 31 mars 2021, et après près de 6 mois d'exploitation, les excellents retours des clients sont au rendez-vous. La classe Business se situe d'ailleurs au niveau des meilleurs standards du secteur notamment grâce à des lits full flat pour s'allonger complètement.

Enfin, les performances environnementales du nouvel Airbus A330neo permettent de réduire très significativement l'empreinte environnementale de la flotte : réduction de consommation de carburant et d'émissions carbonées de 25%, une consommation de 2 litres aux 100 par passager, et une réduction de 60% de l'empreinte sonore au sol.

D'ici 2024, la compagnie aérienne recevra 4 A330neo supplémentaires et disposera alors de l'une des flottes les plus jeunes du marché avec un âge moyen de 2 ans.

## Un ancrage local toujours aussi fort dans les DROM

Tout d'abord, Corsair a annoncé la création de bases PNC (personnel navigant commercial) à La Réunion, en Guadeloupe et en Martinique. Ainsi, 120 recrutements sont prévus dans les Outre-mer, soit la création de 40 postes de personnels navigants commerciaux basés à La Réunion, 40 postes en Martinique et 40 postes en Guadeloupe. Ces nouveaux recrutés vont accéder à un emploi en CDI, pourront travailler en restant basés dans leur île, tout en bénéficiant d'un parcours professionnel qualifiant.

C'est un projet très positif pour La Réunion, la Martinique et la Guadeloupe, qui permet notamment de dynamiser l'emploi local. Pour la compagnie, c'est l'opportunité d'embaucher des jeunes très motivés qui apportent de nouvelles idées et favoriser un mélange de cultures très enrichissant. Corsair a pu mener à bien ce projet grâce à l'accompagnement du CIOM (Association du Centre de Formation d'Apprentis Ciel Outre-Mer), de l'AKTO, de la CNARM, interface entre les demandeurs d'emploi à La Réunion et les recruteurs en Métropole.

*« C'est un projet structurant pour Corsair qui nous permet de participer au soutien de l'emploi des jeunes dans les Outre-mer. Il s'inscrit aussi*

*plus largement dans la volonté de soutenir le développement économique et touristique des Outre-mer que la compagnie dessert depuis plus de 30 ans »* souligne Pascal de Izaguirre, Président directeur général de Corsair.

Par ailleurs, l'ancrage local de Corsair à La Réunion et aux Antilles reste également très fort grâce à de nombreuses actions mises en place.

A La Réunion, à l'occasion du 30<sup>ème</sup> anniversaire du Grand Raid, Corsair devient le transporteur officiel de cette course emblématique de l'île de La Réunion qui se déroulera du 20 au 23 octobre 2022. La compagnie est fière de s'associer à cet événement sportif emblématique qui réunit près de 6 000 sportifs de très haut niveau et qui met à l'honneur les valeurs du sport qui lui sont chères. Cet événement est aussi une belle occasion de promouvoir toutes les beautés et richesses de l'île.

Aux Antilles, Corsair est partenaire de l'un des plus grands événements sportifs de voile, « *La Route du Rhum Destination Guadeloupe* », qui réunira 138 skippers sur la ligne de départ le 6 novembre 2022 à Saint Malo. Le sport est un axe majeur de la stratégie de partenariat de la compagnie avec des événements renommés comme l'Open de tennis, le tour cycliste de Guadeloupe, la course, Cap Martinique, etc.

A travers ces partenariats et les actions de Corsair au quotidien, la compagnie souhaite contribuer activement au rayonnement de La Réunion, de la Guadeloupe et des Antilles.

### **Siège social**

Aéroport Guadeloupe  
Pôle Caraïbes / Zone de fret  
97139 Les Abymes

### **Établissement à Orly**

2 Place de l'Équerre  
94568 Rungis  
[www.flycorsair.com](http://www.flycorsair.com)

# CORSAIR

Voyagez en bonne compagnie | ✈



ON ADORE  
VOUS PRENDRE SOUS  
NOTRE AILE | ✈

Avoir une équipe attentionnée,  
à l'écoute de vos envies et de vos attentes,  
c'est ça voyager en bonne compagnie.

## CANCER DU SEIN

À l'occasion du mois de la mobilisation contre le cancer du sein, **Gilead s'engage dans les territoires d'Outre-Mer, en partenariat avec l'ACCD'OM**



Depuis 2018, Gilead Sciences est soutient des projets de l'ACCD'OM destinés à favoriser l'information, le partage d'expériences et l'engagement des acteurs locaux pour les patients dans les Outre-Mer. En 2022, Gilead s'engage aux côtés de l'Association pour sensibiliser au cancer du sein dans les Outre-Mer, notamment à l'occasion de ce mois d'octobre dédié à la mobilisation contre le cancer du sein.

En France, le cancer du sein est la première cause de mortalité chez les femmes, avec plus de 12 000 décès par an. La stratégie décennale de lutte contre le cancer 2021-2030 fait des collectivités locales un acteur à part entière du

combat contre les cancers, et les élus ont tout leur rôle à jouer dans cette mobilisation.

Les outils créés par l'ACCD'OM, en partenariat avec Gilead, sont destinés aux élus des territoires d'Outre-Mer. Ils contiennent des informations sur la maladie, les recommandations de dépistage et rappellent l'importance des actions de mobilisation qui peuvent être mises en place au niveau local.

**Pour faire de la lutte contre le cancer du sein une priorité, à l'occasion du mois d'octobre, mais aussi tout au long de l'année, ensemble, mobilisons-nous !**

# Imaginer de nouvelles solutions pour lutter contre le cancer du sein

Pour de nombreuses femmes,  
un diagnostic « triple négatif » du cancer du sein  
est une épreuve supplémentaire.

Chez Gilead, nous mobilisons aujourd'hui toutes  
nos forces pour les accompagner et mieux lutter contre ce cancer,  
grâce à notre recherche et au développement  
de traitements innovants.



© CDE CALEDONIAN

Les collaborateurs de la Calédonienne des Eaux participent à une replantation organisée par Caledoclean sur la rivière des pirogues au Mont-Dore.

## Protéger et valoriser les ressources de nos territoires pour faire face aux défis environnementaux, c'est notre métier au quotidien et notre passion !

### ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES : UNE SOLUTION D'ÉPURATION FONDÉE SUR LA NATURE EN MARTINIQUE



© SME



© SME



La station de Taupinière au Diamant fait partie du projet Caribsan<sup>(2)</sup>. Son système de gestion naturelle est résistant et économique à l'entretien, ce qui garantit des performances constantes ».

<sup>(2)</sup> <https://www.caribsan.eu/>



▲ Karen Zami, cheffe d'agence Assainissement, Société Martiniquaise des Eaux.

En 2014, la station d'épuration des eaux usées de Taupinière - construite par la société COTRAM - a été inaugurée par l'Espace Sud sur la commune du Diamant en Martinique. Elle utilise une Solution Fondée sur la Nature<sup>(1)</sup> qui permet la dépollution des eaux usées de 800 habitants et est exploitée depuis 2018 par la Société Martiniquaise des Eaux. La technologie de la station d'épuration de Taupinière, comme celle de Mansarde Rancée au François, s'appuie sur

<sup>(1)</sup> Solutions Fondées sur la Nature <https://uicn.fr/solutions-fondees-sur-la-nature/>

l'action naturelle de plantes (ici les oiseaux de paradis) pour assurer les différentes étapes de traitement des eaux usées, notamment l'oxygénation des bactéries. La transformation et l'absorption des polluants se déroulent dans le sol, par l'action de bactéries qui traitent à la fois les eaux usées et les matières en suspension. Les plantes, par l'action de leurs racines, assurent essentiellement un rôle mécanique et favorisent les échanges gazeux entre le sol et l'air.



Visionner : REGARDS Biodiversité en Martinique



**KARENGA, LA PLATEFORME QUI TRANSFORME EN COMPOST LES DÉCHETS VERTS ET LES BOUES DE STATIONS D'ÉPURATION**



Sur 1,5 hectare, Mango Environnement traite les boues des stations d'épuration de Nouméa et Dumbéa et ¼ des déchets verts du Grand Nouméa soit 6 000 tonnes de boues et 6 000 tonnes de déchets verts par an.

**4 800**

**TONNES DE COMPOST PAR AN**

« Les boues et les déchets verts sont réceptionnés et vérifiés au pont-bascule, mélangés et mis en fermentation pendant un mois puis en maturation pendant deux mois pour effectuer toutes les analyses réglementaires ».

▲ Jerry Marengo, conducteur d'engins de Mango Environnement.



Méryle Bloc, Fabienne Moutouh (CDE) et Jerry Marengo (Mango Environnement).

« Pour nous c'est un exutoire des boues produites sur Nouméa et Dumbéa. Mais surtout, cela nous permet de valoriser ces boues en compost et de vendre ensuite ce compost aux professionnels et aux particuliers pour être utilisé pour les espaces verts, les pépinières et en agriculture. En Calédonie, les sols sont fragilisés par les activités humaines et industrielles, la revégétalisation des sites dégradés est donc primordiale, c'est pourquoi à la Calédonienne des Eaux nous soutenons et nous participons aux activités de replantation de nos partenaires : Caledoclean, SOS Mangroves, World Wildlife Fund etc ».

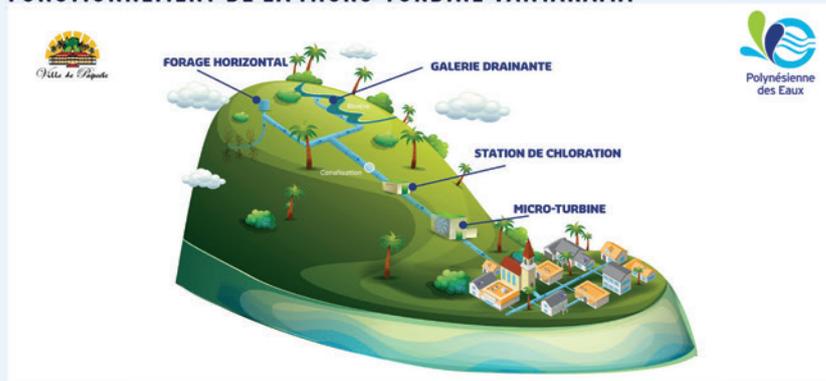
▲ Méryle Bloc, chargée de mission développement analytique et environnement à la Calédonienne des Eaux (CDE).

**EN POLYNÉSIE FRANÇAISE, LA MICRO-TURBINE VAIMARAMA PRODUIT DE L'ÉLECTRICITÉ VERTE GRÂCE AU RÉSEAU D'EAU POTABLE DE PAPEETE**



« Vaimarama ce sont deux micro-turbines qui produisent de l'électricité verte à partir du réseau d'eau potable de Papeete. C'est une innovation puisque, pour la 1<sup>re</sup> fois au monde, des micro-turbines sont déployées en aval, dans les tuyaux du système de distribution d'eau potable. La particularité de ce système est que le traitement de l'eau se fait au même moment.

**FONCTIONNEMENT DE LA MICRO-TURBINE VAIMARAMA**



« Elle permet de produire jusqu'à 95 000 kWh par an - soit l'équivalent de la consommation de 35 foyers - et est utilisée pour alimenter les installations de la Polynésienne des Eaux. Vaimarama a été notamment financée par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) et inaugurée en 2014 par Michel Buillard, maire de Papeete ».

▲ Heimata Carle, responsable du développement commercial à la Polynésienne des Eaux.



# Résilience environnementale : les solutions sont dans l'expertise et l'innovation



En Martinique,

≡ 30%

de pluie en moyenne  
sur 2021 et 2022

Vue aérienne d'un réservoir d'eau potable sur la commune du Vauclin en Martinique.

## MARTINIQUE : ANTICIPER POUR FAIRE FACE AUX SÉCHERESSES



En 2020, une sécheresse extrême - inédite depuis 1973 - frappe la Martinique. En pleine pandémie de COVID-19, elle dure près de 12 semaines et affecte jusqu'à 40 000 abonnés du Centre et du Sud. Un plan d'actions préventives est alors mis en œuvre par la Société Martiniquaise des Eaux, conjointement avec CAP Nord et l'Espace SUD, pour faire face aux Carêmes à venir.

Parmi les enjeux retenus, priorité a été donnée à l'amélioration des rendements de réseau et à la multiplication des ressources en eau avec la recherche de nouveaux forages. En 2 ans, le rythme de réparation des fuites a considérablement augmenté, en lien avec le centre de pilotage et de planification VISIO.

- 14 000 abonnés sécurisés en 2021 et 2022 sur le réseau Sud SME (hors Centre)

- 2 300 km de réseau dont 1 077 km pour l'Espace Sud et 1 217 km pour CAP Nord
- 6 000 fuites réparées en 2021 par les équipes de la SME +29% Espace Sud +71% Cap Nord



De belles avancées qui ont permis aux équipes SME de résister en pleine sécheresse 2021 puis 2022, malgré des déficits pluviométriques de -30% en moyenne. Depuis 45 ans, la SME développe ses expertises et les adapte constamment aux défis d'un territoire en mouvement. »

▲ Roland Catimel, directeur général de la Société Martiniquaise des Eaux.

LES SOLUTIONS DÉCENTRALISÉES : DE L'EAU POUR TOUS ET TOUT DE SUITE

Pionnières des solutions décentralisées, les Unités Compactes Degrémont® (1) (UCD) sont développées par le groupe SUEZ. Il s'agit d'usines de production d'eau potable et d'épuration des eaux usées (STEP) compactes, modulaires, préfabriquées, transportées dans des conteneurs métalliques. Elles sont conçues pour être mises en service facilement et possèdent toutes les technologies d'une usine traditionnelle construite en béton. Elles répondent ainsi aux enjeux actuels des maîtres d'ouvrage et des opérateurs de l'eau et de l'assainissement.

(1) Outremer 360 EXPERTISE. Accès à l'eau et à l'assainissement des eaux usées pour tous : le grand défi des outre-mer.

Bryan Marjadi, responsable des usines et STEP du secteur Ouest et Saint-Laurent-du-Maroni (Société Guyanaise des Eaux) dans l'usine de traitement d'eau potable UCD de Saint-Louis d'une capacité de 4 000 m<sup>3</sup> jour. ▶



Sannez ce QR-code pour lire l'article d'Outremer 360 :



Conteneur UCD ▲

Ces usines compactes sont mises en œuvre dans le monde entier et notamment en outre-mer, depuis le premier UCD®, installé à Tsingoni (Mayotte) en 1996, qui est toujours opérationnel, jusqu'aux récents UCD® déployés par la Calédonienne des Eaux en Nouvelle-Calédonie et aux îles Fidji, en passant par les UCD® de Moorea et Tetiaroa en Polynésie française, de Grand-Fond à La Réunion ou de Saint-Laurent-du-Maroni et de Mana en Guyane.

Le Premier ministre de Fidji inaugure la station de traitement d'eau potable de Waiwai le 9 septembre 2022. ▼



© Ministry of Communications - Fiji

Capacité de l'usine Saint-Louis, Guyane :



Sannez ce QR-code pour lire la VIDEO Solutions décentralisées UCD, vers l'accès à l'eau potable :



Sannez ce QR-code pour lire la VIDEO de l'inauguration de la station par le Premier ministre :





© SUEZ STAR MAYOTTE



© RV RÉUNION

▲ La délégation sénatoriale est reçue par le directeur de Star Mayotte, Sébastien Suchy.

◀ L'écopôle de Longoni.



## Déchets en outre-mer

### VALORISER ET PROMOUVOIR DES SOLUTIONS CIRCULAIRES

Le 19 mai 2022, la délégation sénatoriale aux outre-mer, présidée par Stéphane Artano, sénateur de Saint-Pierre-et-Miquelon, annonçait « consacrer son prochain rapport d'information à la gestion des déchets dans les territoires ultramarins : comment éviter le trop-plein ? ».

Sébastien Suchy, directeur de Star Mayotte - Star Urahafu a reçu le 1<sup>er</sup> juillet les deux co-rapporteuses, Gisèle Jourda, sénatrice de l'Aude et Viviane Malet, sénatrice de La Réunion, et Thierry Aron, administrateur, sur l'Installation de stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Dzoumogné et l'écopôle de Longoni.



Les problématiques environnementales revêtent à Mayotte une acuité particulière.

Tous les jours nous constatons des décharges sauvages, la pollution des littoraux, le tri sélectif insuffisant qui témoignent clairement d'une situation préoccupante. Mayotte est une île splendide, il est encore temps d'agir ! »



© SUEZ STAR MAYOTTE

▲ Sébastien Suchy, directeur STAR Mayotte & STAR Urahafu, SUEZ.

71 500

TONNES DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

enfouis sur l'installation de Dzoumogné en 2019

23 ha

SUPERFICIE DE L'ISDND DE DZOUMGNÉ

Mayotte

35%

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE RECYCLAGE ET DE VALORISATION

(en 2024)



RECYCLAGE ET VALORISATION RÉUNION PARTICIPE À LA DÉPOLLUTION D'UN PÉTROLIER MAURICIEN ÉCHOUÉ

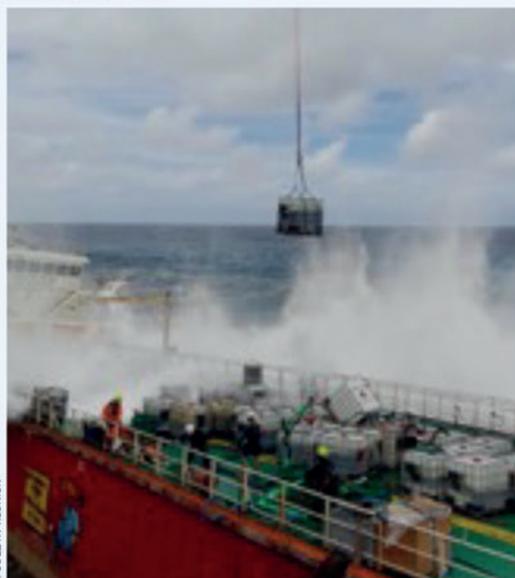
SUITE AU CYCLONE BATSIRAÏ



Pour visionner la vidéo « Opération dépollution Trista Star », scannez ce QR-code.

Février 2022 : l'île de La Réunion est frappée par le cyclone Batsiraï avec des rafales de plus de 200 km/h, de fortes précipitations et des vagues de 10 à 12 mètres en mer. La Réunion est placée 2 jours en alerte rouge. Le pétrolier mauricien Trista Star naviguant durant l'épisode dans l'océan Indien s'échoue sur les côtes réunionnaises.

SUEZ Recyclage et Valorisation Réunion est mobilisée par la préfecture pour participer aux opérations de dépollution : sécuriser les conditions de travail, réaliser les pompages des cuves de fuel, assurer le transport des produits collectés vers la plateforme de traitement dédiée. A l'intérieur des cuves : 15 m³ de fuel lourd.



© SUEZ RV RÉUNION

▲ Franck Perez, directeur de l'agence Recyclage et Valorisation Réunion, SUEZ.

« C'est un travail difficile, nous sommes tous hamachés pour assurer la sécurité des équipes. Les cubitainers remplis sont ensuite transportés par hélicoptère. Les eaux hydrocarbonées partent à Saint-Paul où une unité de traitement physico-chimique va permettre de dégrader ce déchet. Les 30 m³ de fuel lourd seront acheminés sur Saint-André puis évacués vers la métropole pour y être traités. Grâce à un travail d'équipe, nous avons évité le déversement de plus de 150 m³ d'eaux hydrocarbonées et de 75 m³ de fuel lourd sur les côtes de Saint-Philippe. Un honneur d'avoir participé à cette mission délicate et remarquable ! »

LES FEMMES DE L'ENVIRONNEMENT EN OUTRE-MER : ENGAGÉES POUR UN AVENIR DURABLE !



De la production d'eau potable à l'assainissement en passant par la gestion des déchets, venez à la rencontre de Nathalie en Guyane, Madeleine et Méryle en Nouvelle-Calédonie, Hereiti et Emmanuelle en Polynésie, Béatrice en Martinique, Fatima à Mayotte, Virginie et Diana à La Réunion.

Visionner la vidéo Les femmes de l'environnement en outre-mer :



## 67 communes ultramarines ont déjà leur compte sur Aides-territoires, le service public en ligne centralisant les aides à destination des collectivités ! Pourquoi pas la vôtre ?



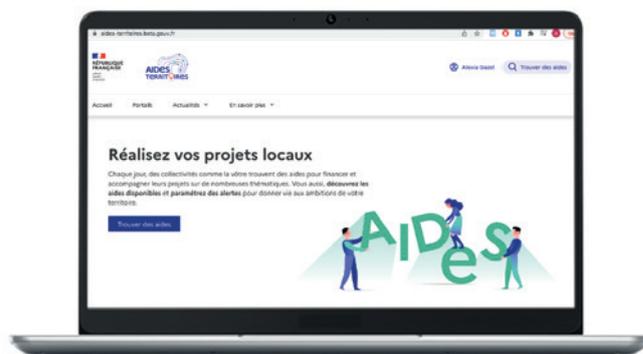
Aides-territoires est un service public en ligne gratuit, porté par la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN), l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et France Mobilités, qui permet aux collectivités et à leurs partenaires locaux de trouver des aides financières et en ingénierie.

### Un service numérique pour rééquilibrer les chances entre territoires

La recherche d'aides financières et en ingénierie pour réaliser les projets est fastidieuse et chronophage, en particulier pour les collectivités ne pouvant y consacrer des moyens importants. Depuis 2018, la plateforme Aides-territoires se donne pour missions de **lutter contre les inégalités d'obtention des aides** en facilitant le travail de veille des agents et des élus locaux.

Aides-territoires permet à ses utilisateurs, grâce à un parcours de recherche territorialisé et thématique, de trouver les aides auxquelles ils peuvent prétendre et de se configurer des alertes pour rester informés des nouveaux dispositifs disponibles. Aujourd'hui, plus de 750 aides

locales, nationales et européennes à destination des acteurs ultramarins sont recensées par leurs porteurs sur la plateforme.



### Aides-territoires pour les Outre-mer : un Club et un déploiement ciblé

L'éloignement géographique, l'insularité et les difficultés structurelles auxquels sont confrontés les territoires d'Outre-mer amènent une complexité supplémentaire à la bonne communication administrative.

Lancé en juillet 2021, le Club Outre-mer d'Aides-territoires a pour vocation d'accélérer le déploiement de la plateforme dans les territoires ultramarins. Ce Club réunit des porteurs d'aides et des porteurs de projets ultramarins autour de webinaires thématiques et d'une animation dédiée. Les précédents webinaires ont porté sur la gestion de l'eau et des déchets, l'ingénierie territoriale, la mobilité, la présentation du programme d'efficacité énergétique dans les bâtiments (AFD et ADEME) et l'adaptation au recul du trait de côte.

165 acteurs ultramarins sont déjà inscrits à notre club Outre-mer et plus de 500 participants ont assisté à nos webinaires !

N'attendez plus et rejoignez le club Outre-mer en flashant ce QR-code



<https://framaforms.org/inscrivez-vous-a-la-liste-de-diffusion-du-club-outre-mer-daides-territoires-1637070057>



### Les services à destination des porteurs de projet ultramarins

Les preuves d'impact très positives d'Aides-territoires ont permis à la plateforme de s'étoffer et d'offrir de nouveaux services pour faciliter la recherche d'aides des porteurs de projets locaux.

Le **compte Aides-territoires** permet aux agents et aux élus de **renseigner leurs projets**, d'y **sauvegarder des aides** trouvées sur Aides-territoires et de **les partager avec leurs collaborateurs** dans un tableau de suivi commun pour **mutualiser le travail de veille de leur collectivité**.

67 communes d'Outre-mer ont déjà leur compte sur Aides-territoires! Pourquoi pas vous?



Une véritable révolution pour les acteurs locaux qui bénéficient désormais d'un **espace unique, accessible gratuitement et commun à leur équipe**, où ils retrouvent l'ensemble de leurs projets et les aides associées pour les réaliser.

Retrouvez le tutoriel de présentation du compte-utilisateur dans la documentation de cette clé USB.

Les utilisateurs ont désormais accès à une cartographie leur permettant de visualiser l'ensemble des aides disponibles et référencées sur Aides-territoires pour leur territoire.

### Une expertise au service des collectivités pour aller plus loin

En tant que plateforme de référence sur les aides, Aides-territoires met à disposition des ressources pour permettre aux collectivités de monter en compétences sur le sujet des soutiens financiers et en ingénierie dont elles peuvent bénéficier :

- **Le portail du programme "Petites villes de demain"** : L'Agence nationale de cohésion des territoires et Aides-territoires collaborent ensemble pour faciliter l'accès et la visibilité des aides mobilisables dans le cadre du programme Petites villes de demain.
- le **Blog Aides-territoires** propose une série d'articles décryptant les mécanismes d'aides d'actualité (financement participatif, tiers-lieux ruraux, etc.)
- des **webinaires thématiques**, organisés en présence des partenaires porteurs d'aides, informent les acteurs locaux des dispositifs mobilisables pour leurs projets (Club Outre-mer, Focus France Relance, France mobilités, financements européens, etc.).

**Aides-territoires est un outil public et gratuit** en amélioration continue, qui se développe grâce aux retours de ses utilisateurs pour répondre à leurs besoins : la plateforme évoluera ainsi dans les prochains mois pour proposer de nouveaux services aux collectivités.

# Le délit dit de mise en danger de la vie d'autrui : de quoi parle-t-on ?

■ Par Patrick LINGIBÉ

Les multiples responsabilités qui pèsent sur les exécutifs locaux, dont en première ligne les maires, peuvent conduire à ce que des actions judiciaires soient diligentées contre eux sur le fondement du délit dénommé mise en danger de la vie d'autrui. La crise sanitaire a fait d'ailleurs monter en puissance cette incrimination. Nous proposons d'aborder les contours de cette infraction qui est de plus en plus invoquée sur le plan sociétal au regard notamment du principe de précaution.

## Qu'entend-t-on par mise en danger de la vie d'autrui ?

Par définition, en matière pénale une infraction suppose une intention de la part de son auteur de commettre l'acte matériel qui cause le dommage : on parle d'infraction intentionnelle. C'est le principe posé par l'article 121-3 du code pénal aux termes duquel « *il n'y a pas de crime ou de délit sans intention de le commettre* ». En revanche, on parle d'infraction non intentionnelle lorsque la personne ayant commis l'infraction n'avait pas forcément l'intention de la commettre. Elle ne recherchait pas ainsi à obtenir le résultat qui a suivi son action. **La responsabilité pénale pour infraction non intentionnelle vise avant tout à sanctionner le comportement imprudent ou négligeant de son auteur.** En fait, il s'agit d'une infraction de prévention. L'objectif de la loi est ici de protéger une personne et de prévenir les blessures et homicides involontaires. L'article 223-1 du code pénal vient ainsi sanctionner une personne si elle a exposé une autre à un risque immédiat de mort ou de blessures.

### Article 223-1 du code pénal :

« *Le fait d'exposer directement autrui à un risque immédiat de mort ou de blessures de nature à entraîner une mutilation ou une infirmité permanente par la violation manifestement délibérée d'une obligation particulière de prudence ou de sécurité imposée par la loi ou le règlement est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende.* »

Cet article 223-1 du code pénal prévoit donc des

dispositions particulières et dérogatoires au principe intentionnel d'une infraction, pour donner donc naissance à certaines infractions dites d'imprudences.

## Que recouvre la notion d'obligation particulière ?

**L'obligation enfreinte doit nécessairement être une obligation particulière de sécurité ou de prudence imposée par la loi ou par un règlement.** Ainsi, la victime doit démontrer en quoi l'auteur a violé une obligation particulière imposée par une norme. **En l'absence d'obligation particulière, la mise en danger ne peut pas être qualifiée.** Autrement dit le texte doit formellement interdire ou obliger de manière précise. Ainsi, si la règle est impersonnelle et générale, elle ne peut pas donner lieu à une mise en danger. Par exemple, la chambre criminelle de la Cour de cassation a jugé, par un arrêt rendu le 18 mars 2008, que la violation d'une règle de déontologie ne rentre pas dans le champ de l'infraction (Cour de cassation, criminelle, Chambre criminelle, 18 mars 2008, 07-83.067, Publié au bulletin, base Juri'Prédis) :

« *Attendu que le délit de mise en danger d'autrui ne peut être caractérisé qu'en cas de violation manifestement délibérée d'une obligation particulière de sécurité ou de prudence prévue par la loi ou le règlement ;*

*Attendu qu'il résulte de l'arrêt attaqué et des pièces de procédure que le docteur Yves X..., médecin de garde, appelé, dans la nuit du 8 au 9 octobre 1998, à Diemoz (Isère), au chevet de Danielle Y..., qui avait subi, le 16 septembre précédent, une intervention de chirurgie cardiaque avec*



©SHUTTERSTOCK

*pose d'une prothèse valvulaire aortique et mitrale et qui souffrait de vomissements et de violentes douleurs abdominales, a diagnostiqué, après un examen qualifié de sommaire par un expert, une gastro-entérite ne relevant pas d'une hospitalisation dans l'établissement où la malade avait été opérée ; qu'averti trois quarts d'heure plus tard de l'aggravation de l'état de cette patiente, il s'est borné à conseiller téléphoniquement une hospitalisation et à fournir les coordonnées d'un ambulancier en indiquant qu'il passerait, le lendemain, signer le bon de transport ; que Danielle Y... a finalement été admise, à 6 heures 30, à l'hôpital cardiologique de Bron, où a été diagnostiquée une complication post-opératoire justifiant un drainage chirurgical en urgence ;*

*Attendu que, pour déclarer Yves X... coupable de mise en danger d'autrui, l'arrêt énonce qu'en procédant à un examen médical sommaire de la malade, dont il connaissait les antécédents chirurgicaux, en omettant de consulter le médecin régulateur du SAMU, puis d'organiser le transfert de la patiente à l'hôpital, il a fait preuve d'insuffisance professionnelle, doublée de désinvolture, caractérisant la violation de l'obligation particulière de sécurité et de prudence définie aux articles 32 et 33 du code de déontologie médicale, devenus R. 4127-32 et R. 4127-33 du code de la santé publique, de sorte que Danielle Y... a été exposée à un risque immédiat de mort ou de blessures de nature à entraîner une mutilation ou une infirmité permanente ; Mais attendu qu'en se déterminant ainsi, alors que les*

*articles 32 et 33 du code de déontologie médicale, devenus R. 4127-32 et R. 4127-33 du code de la santé publique, n'édicent pas d'obligation particulière de sécurité ou de prudence au sens de l'article 223-1 du code pénal, la cour d'appel a méconnu le sens et la portée du texte susvisé ; »*  
**L'identification du caractère particulier de l'obligation relève de l'appréciation des juges.**

### L'impérieuse nécessité de démontrer l'élément intentionnel ?

Si la mise en danger de la vie d'autrui fait partie de la catégorie des infractions dites non intentionnelles, cela signifie seulement que l'auteur n'a pas volontairement mis la vie de la personne concernée en danger. En revanche, **pour qualifier l'infraction, il faut démontrer la volonté intentionnelle de l'auteur d'enfreindre une obligation particulière.** Ainsi, lors de ses agissements, l'auteur sait qu'il met en danger l'autre personne, mais il ne souhaite pas pour autant et de manière consciente la mettre en danger. Donc, la seule violation d'une obligation particulière ne permet pas de caractériser le délit prévu par l'article 223-1 du code pénal. Il faut également démontrer que la violation de cette infraction a été délibérée de la part de son auteur. Cette condition constitutive est rappelée de manière régulière aux cours d'appel ainsi que l'illustre notamment une décision de la Cour de cassation rendue le 16 octobre 2007 (Cour de cassation, criminelle, Chambre criminelle, 16 octobre 2007, 07-81.855, Publié au bulletin, base Juri'Prédis) :

« Attendu que le juge répressif ne peut prononcer une peine sans avoir relevé tous les éléments constitutifs de l'infraction qu'il réprime ;

Attendu que, pour déclarer Guy X... coupable de mise en danger délibérée d'autrui, l'arrêt attaqué retient que, posté à cent quarante-trois mètres d'une maison, alors qu'un arrêté préfectoral interdisait l'usage d'arme à feu à moins de cent cinquante mètres des habitations, il a tiré sur un chevreuil, qu'il a manqué, et que la balle est allée se ficher dans la carrosserie d'une voiture garée près de cette maison et à proximité d'enfants occupés à jouer ;

Mais attendu qu'en l'état de ces seules énonciations, qui n'établissent pas le caractère manifestement délibéré de la violation de l'obligation particulière de sécurité imposée par l'arrêté préfectoral applicable, la cour d'appel n'a pas justifié sa décision ; »

### Quelle exposition à un risque immédiat ?

Comme nous l'avons indiqué précédemment, la répression se situe en amont d'un éventuel dommage. On sanctionne la personne car elle a exposé l'autre à un risque immédiat de mort, de blessures d'où résulte une mutilation permanente. **Une simple transgression à la règle ne suffit pas à engager la responsabilité de son auteur. Il faut une exposition immédiate à un risque.** Par exemple, dans une décision rendue le 16 décembre 2015, la chambre criminelle de la Cour de cassation a jugé que le simple fait de rouler à plus de 200 km/heure ne constitue pas l'infraction de mise en danger de la vie d'autrui, même si cette transgression constitue une autre infraction d'excès de vitesse relevant des dispositions sanctionnatrices du code de la route (Cour de cassation, criminelle, Chambre criminelle, 16 décembre 2015, 15-80.916, Publié au bulletin, base Juri'Prédis) :

« Vu l'article 593 du code de procédure pénale, ensemble l'article 223-1 du code pénal ;

Attendu que le juge répressif ne peut prononcer une peine sans avoir relevé tous les éléments constitutifs de l'infraction qu'il réprime ;

Attendu que, pour déclarer M. X... coupable du délit de mise en danger d'autrui, l'arrêt attaqué relève que le comportement du prévenu, qui circulait à la vitesse de 215 km/h alors que sur cette portion d'autoroute, elle est limitée à 110 km/h " n'a manifestement pas pris en

compte les autres usagers de la route, nombreux à cette heure de la journée comme en atteste le relevé de la société d'autoroute " ;

Mais attendu qu'en se déterminant par ces seuls motifs, **sans caractériser un comportement particulier, s'ajoutant au dépassement de la vitesse autorisée, ou l'existence de circonstances de fait particulières, exposant directement autrui à un risque immédiat de mort ou de blessures de nature à entraîner une mutilation ou une infirmité permanente, la cour d'appel n'a pas justifié sa décision ; »**

En revanche, faire une course de voiture dans un quartier où des enfants jouent au ballon constitue un délit de risque causé à autrui (Cour de Cassation, Chambre criminelle, du 27 septembre 2000, 00-81.635, Publié au bulletin, base Juri'Prédis) :

« Sur le moyen unique de cassation, pris de la violation des articles 223-1 du Code pénal et 593 du Code de procédure pénale :

Attendu que, pour déclarer Mehmet Y... coupable du délit de mise en danger délibérée d'autrui, l'arrêt attaqué retient qu'au volant de son véhicule, un dimanche en début d'après-midi, il faisait la course avec deux autres voitures, sur une chaussée en mauvais état, dans une cité où jouaient de nombreux enfants et alors que la vitesse était limitée à 40 km/heure ; que les juges ajoutent qu'un tel comportement constitue une violation manifestement délibérée de l'obligation de respecter la limitation de vitesse et que le prévenu a ainsi exposé directement autrui à un risque immédiat de mort ou de blessures de nature à entraîner une mutilation ou une infirmité permanente ;

Attendu qu'en l'état de ces motifs, procédant de son appréciation souveraine, la cour d'appel a caractérisé l'infraction prévue par l'article 223-1 du Code pénal ; »

### Quelles sont les sanctions prévues en cas de délit de mise en danger de la vie d'autrui ?

La mise en danger de la vie d'autrui est punie d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende. Si les risques auxquelles a été exposée la personne se réalisent, on entre dans le champ de l'homicide involontaire ou de l'atteinte involontaire à l'intégrité physique. Dans ce cas, le manquement délibéré à l'obligation de prudence de sécurité constitue une circonstance aggravante de l'homicide involontaire.

S'il s'agit d'une personne morale, par exemple une entreprise de transports, qui ne respecte pas certaines règles de sécurité, elle encoure en principe une peine d'amende de 75 000 euros. En effet, l'article 223-2 du code pénal prévoit des peines pour les personnes morales poursuivies et condamnées au titre de l'article 223-1 du code pénal. L'article 223-2 précité dispose en son 1° que l'amende est prononcée suivant les modalités prévues par l'article 131-38 du code pénal. Le taux maximum de cet amende applicable aux personnes morales est égal au **quintuple** de celui prévu pour les personnes physiques par la loi qui réprime l'infraction, soit pour l'infraction du délit de mise en danger une amende pouvant atteindre 75 000 euros (15 000 x 5).

Il convient de rappeler les dispositions de l'article 121-2 du code pénal sur la responsabilité pénale des personnes morales de droit public ou de droit privé :

*« Les personnes morales, **à l'exclusion de l'Etat**, sont responsables pénalement, selon les distinctions des articles 121-4 à 121-7, des infractions commises, pour leur compte, par leurs organes ou représentants.*

*Toutefois, les collectivités territoriales et leurs groupements ne sont responsables pénalement que des infractions commises dans l'exercice d'activités susceptibles de faire l'objet de conventions de délégation de service public.*

*La responsabilité pénale des personnes morales n'exclut pas celle des personnes physiques auteurs ou complices des mêmes faits, sous réserve des dispositions du quatrième alinéa de l'article 121-3. »*

### La mise en danger de la vie d'autrui et le Covid-19 ?

La sortie du confinement a suscité de la part de beaucoup d'exécutifs territoriaux des questionnements face aux risques de recherche en responsabilité pénale sur la base du délit de mise en danger de la vie d'autrui.

Il est vrai que les poursuites pénales médiatisées exercées devant la Cour de Justice de la République à l'égard de plusieurs ministres et du premier ministre pour la gestion de la crise sanitaire sur cette infraction ont créé une psychose de la peur, laquelle risquait de paralyser à terme l'action administrative au niveau notamment local. Parmi les nombreuses plaintes reçues par la Cour de Justice de la République, plus de 19 000 concernaient la gestion de la pandémie du Covid 19.



©SHUTTERSTOCK

Le Sénat avait, à cet effet, proposé d'amender cet article 223-1 du code pénal pour y intégrer un régime dérogatoire et sécurisé de responsabilité pénale applicable pendant toute la période de gestion de la crise sanitaire.

Au final, cet amendement a été abandonné au profit d'un nouvel article L. 3136-2 inséré dans le code de la santé publique par l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions, rédigé dans les termes ci-après :

*« L'article 121-3 du code pénal est applicable en tenant compte des compétences, du pouvoir et des moyens dont disposait l'auteur des faits dans la situation de crise ayant justifié l'état d'urgence sanitaire, ainsi que de la nature de ses missions ou de ses fonctions, notamment en tant qu'autorité locale ou employeur. »*

Cette disposition n'ajoute rien de nouveau et n'est pas de nature à changer de manière sensible la grille d'analyse du juge pénal, lequel statuait déjà au cas par cas. Cet article vise surtout à rassurer les exécutifs et les collectivités publiques en contextualisant et en renforçant les conditions particulières dans le cadre de la crise sanitaire inédite.

## Comprendre la mise en danger de la vie d'autrui à travers deux cas jugés ?

Le délit de mise en danger d'autrui est souvent difficile à cerner et à qualifier tant les conditions sont nombreuses et les contextes différents. Nous citerons ci-dessous deux exemples de faits jugés afin de mieux comprendre la raisonnable du juge pénal :

### 1°) La mise en danger d'autrui au regard de l'exposition à une substance nocive (exemple de l'amiante) :

Dans un arrêt rendu le 19 avril 2017, la chambre criminelle de la Cour de cassation a retenu la responsabilité pénale d'une entreprise pour avoir exposé ses salariés et autres aux fibres d'amiante (Cour de cassation, criminelle, Chambre criminelle, 19 avril 2017, 16-80.695, Publié au bulletin, base Juri'Prédis) :

*« Attendu que pour déclarer les prévenus coupables de mise en danger de la vie d'autrui, l'arrêt, après avoir rappelé qu'il résulte de l'ensemble des textes applicables à la date des faits, qu'avant même la mise en œuvre de l'arrêté du 14 août 2012 et l'entrée en vigueur du décret 2012-639 du 4 mai 2012, l'entreprise intervenant sur un chantier où le risque d'inhalation de fibres d'amiantes est identifié et connu, était débitrice d'une obligation générale de sécurité de résultat, non seulement à l'égard de ses salariés mais aussi à l'égard de toute personne se trouvant à proximité du site, et d'une obligation générale d'adaptation à l'évolution des connaissances scientifiques, relève que la société Vinci Construction Terrassement et, sur sa délégation, M. X... ont violé délibérément l'obligation générale de sécurité qui pesait sur eux ainsi que les obligations particulières issues du décret 2006-761 du 30 juin 2006 relatif à la protection contre les risques liés à l'inhalation de poussières d'amiante, tant à l'égard des salariés qu'à l'égard du public avoisinant, par plusieurs manquements tels que l'absence de protection aux abords immédiats du chantier, l'installation de grillages permettant la dissémination des fibres, la présence de portions importantes de terrains rocheux laissées à découvert ou le non nettoyage des engins ; que, les juges retiennent ensuite que, alors que le risque de dommage auquel était exposé la victime doit être certain sans qu'il soit nécessaire que ce risque se soit réalisé de manière effective, en l'état des données de la science disponibles bien avant le temps de la prévention, le degré de probabilité de développer un cancer du poumon ou un cancer de la plèvre dans les 30 à 40 ans de l'inhalation*

*de poussières d'amiante est certain, sans qu'il n'y ait ni effet de seuil, en deçà duquel il n'existerait aucun risque ni traitement curatif efficace ; qu'ils en déduisent que **le chantier de terrassement litigieux présentant la particularité de porter des roches et des terres naturellement amiantifères, connues et identifiées avant l'acceptation du marché, la défaillance dans la mise en œuvre de la protection du public et des salariés contre l'inhalation de poussières d'amiante produites par les travaux entrepris sur le site entraînait un risque de mort ou de blessures graves lié à l'inhalation de fibres d'amiante ;***

***Attendu qu'en se déterminant ainsi, par des motifs qui établissent l'exposition d'autrui à un risque de mort, de mutilation ou d'infirmité permanente, en relation directe et immédiate avec la violation manifestement délibérée des dispositions du code du travail, la cour d'appel a justifié sa décision. »***

Cet exemple pris pour l'amiante peut être transposé à une collectivité territoriale et à son exécutif qui exposerait ses agents à un tel risque ou un risque similaire.

### 2°) La mise en danger d'autrui au regard du surnombre de passagers sur un bateau :

Dans un arrêt rendu le 11 février 1998, la chambre criminelle de la Cour de cassation a retenu la responsabilité pénale d'un commandant de bord de navire pour avoir accueilli des passagers en surnombre dans son bateau alors que la loi l'interdit, même si le bateau réussit à faire la traverser sans qu'il n'y ait de problème (Cour de Cassation, Chambre criminelle, du 11 février 1998, 96-84.929, Publié au bulletin, base Juri'Prédis) :

*« Attendu qu'il résulte de l'arrêt attaqué qu'un navire appartenant à la Compagnie morbihannaise et nantaise de navigation, dont la capacité était, aux termes du permis de navigation, limitée à 600 passager, a assuré le transport, entre Belle-Ile et Quiberon, de 112 personnes en surnombre, en violation des prescriptions de l'article 49 du décret du 30 août 1984 relatif aux conditions générales de sécurité concernant les engins de sauvetage individuels et collectifs ; que Jean-Claude X..., commandant du navire, est poursuivi pour mise en danger délibérée d'autrui, sous le visa des dispositions réglementaires précitées et de l'article 223-1 du Code pénal ; Attendu que, pour écarter l'argumentation du prévenu, soutenant qu'eu égard aux conditions de navigation*

*existant le jour des faits, la surcharge du bateau n'avait entraîné aucun risque immédiat pour les passagers, la juridiction du second degré retient que « l'existence de conditions météorologiques favorables ne saurait exclure, pour des passagers en surnombre confrontés à la survenance toujours possible d'une avarie mécanique, d'un incendie voire d'une collision, le risque majeur de ne pouvoir, tous, disposer d'engins de sauvetage garantissant la sauvegarde de leur vie » ;*

*Que les juges ajoutent que Jean-Claude X..., qui, alerté par l'affluence des personnes présentes sur le quai au moment de l'embarquement, percevait nécessairement les risques d'un chargement excédant largement les capacités de son navire, a délibérément violé les règles de sécurité qui s'imposaient à lui ;*

*Qu'en l'état de ces motifs, la cour d'appel a justifié sa décision au regard des dispositions de l'article 223-1 du Code pénal ; »*

Cet exemple pourrait être transposé à une collectivité territoriale et à son exécutif lors de manifestations publiques notamment.

### **3°) La mise en danger d'autrui au regard de la carence d'une mesure de police d'un maire :**

Dans un arrêt rendu le 18 mars 2003, la chambre criminelle de la Cour de cassation a retenu la responsabilité pénale du maire d'une commune gérant directement une station de ski à la suite du décès d'un enfant décheté par une dameuse qui a coupé la trajectoire de sa luge (Cour de cassation, Chambre criminelle, 18 mars 2003, 02-83.523, Publié au bulletin, base Juri'Prédis) :

*« Attendu que, pour confirmer la culpabilité de Guy X..., les juges d'appel retiennent, par motifs propres et adoptés, que le prévenu, qui avait pris le parti d'assumer seul la responsabilité de la sécurité de la station de ski gérée directement par la commune, s'est borné, par un arrêté intercommunal du 23 février 1973, à autoriser les engins de damage à accéder aux pistes de ski alpin, sans réglementer les conditions de leur circulation dans les autres lieux de la station ; qu'ils relèvent qu'à tout moment de la journée, les dameuses, cachées par un rideau d'arbres, quittaient leur garage et accédaient immédiatement aux pistes de luge et de fond fréquentées par tous les usagers et notamment par de jeunes enfants n'ayant pas la maîtrise de leur équipement de glisse ; que les juges, qui soulignent le caractère apparent et*

*permanent du risque ainsi créé, ajoutent que le maire connaissait parfaitement la configuration des lieux ; qu'ils déduisent de leurs constatations, que Guy X..., qui n'a pas pris les mesures qui auraient permis d'éviter un accident prévisible, a commis une faute caractérisée exposant autrui à un risque d'une particulière gravité qu'il ne pouvait ignorer ; »*

Comme on peut le constater, les contours de l'infraction de mise en danger sont souvent difficiles à cerner car affaire de circonstances à apprécier. Il appartient aux exécutifs publics de sécuriser en amont les procédures en mettant des process de contrôle et de sécurité adaptés aux circonstances qu'ils ont à faire face. Enfin, il est inutile de tomber dans la psychose car le délit de mise en danger de la vie d'autrui a été rarement retenu à l'encontre des élus poursuivis pour ce motif, dans la majorité des cas jugés. Cependant, en la matière vient vaut faire le choix de la prudence et appliquer avec discernement l'expression proverbiale qui est de circonstance en l'espèce : « *Prudence est mère de sureté* ». On n'est jamais trop prudent en la matière.



Patrick LINGIBÉ est avocat spécialisé notamment dans le droit des collectivités territoriales et des responsabilités. Il publie régulièrement des articles dans différentes revues juridiques de référence. Reconnu pour ses compétences en droit des outre-mer, il a créé le site [www.drom-com.fr](http://www.drom-com.fr) où sont exposés de manière détaillée les 13 territoires et collectivités d'outre-mer français ainsi que leurs institutions. Auteur de travaux reconnus sur les problèmes des justices ultramarines, il est également vice-président de la Conférence des Bâtonniers de France, institution nationale réunissant les barreaux de province. Il est par ailleurs expert juridique auprès de l'ACCD'OM.

# Up, partenaire des collectivités d'Outre-Mer



©SHUTTERSTOCK

Le Groupe Up crée des solutions de paiement et des services à utilité sociale et locale qui donnent aux collectivités les moyens d'agir, pour améliorer le pouvoir d'achat et la qualité de vie des agents et des citoyens dans les territoires.

Ancré dans l'Economie Sociale et Solidaire et fidèle à son modèle coopératif, Up milite pour un accès à une alimentation plus saine, à la culture et aux loisirs pour tous ainsi qu'à une consommation plus responsable et contribue ainsi à une société plus durable qui place l'humain au cœur de l'économie. Pour cela, Up a développé deux palettes de solutions qui favorisent l'engagement des agents et leur donnent les moyens d'agir pour toutes les populations, au plus près des territoires.

La palette pour les agents a été imaginée pour répondre avec simplicité et efficacité pour vous aider à construire et valoriser les politiques RH au bénéfice des agents et de la collectivité, tout en participant activement au dynamisme des territoires, grâce à 5 leviers :

- Améliorer le pouvoir d'achat des agents
- Augmenter la motivation et l'engagement
- Favoriser la qualité de vie
- Offrir une pause déjeuner de qualité
- Accompagner le télétravail

Up propose également des solutions de monnaie intelligente à utilité sociale et locale pour aider au déploiement des politiques publiques sur les territoires pour :

- Soutenir et accompagner les plus fragiles
- Donner un coup de pouce aux jeunes
- Encourager la transition écologique
- Construire une société plus inclusive
- Dynamiser le tissu économique des territoires
- Parer rapidement à l'urgence
- Et favoriser le maintien à domicile

Up a déjà mis en œuvre plusieurs solutions pour les collectivités d'Outre-Mer :

- UpDéjeuner pour proposer une solution de restauration aux agents du Conseil départemental de Mayotte, du SDIS de la Réunion, du Conseil départemental de la Guadeloupe ou encore de la mairie de Mamoudzou.
- Chèque Lire avec l'opération "Fé Nèt Liv" à destination des élèves de primaires, collèges et lycée de la DRAC de la Réunion.

- Chèque Domicile pour faciliter le quotidien des personnes âgées ou dépendantes de la Collectivité Territoriale de la Martinique et le Département de la Réunion
- Chèque de Services pour aider les familles modestes à payer leurs factures d'eau avec UDCCAS de Mayotte mais aussi pour aider les publics fragilisés suite à la crise du Covid avec le département de la Réunion.
- Les Chèques Marmaille pour aider les familles en participant aux frais de garde des jeunes enfants avec le Département de la Réunion.

Le Groupe Up propose d'autres solutions comme UpCadhoc, un titre cadeau préfinancé, le Chèque

Culture pour démocratiser l'accès aux biens cultures ou encore des dispositifs digitaux de versement des aides sociales et des subventions UpCohésia® et UpEpass®.

Up est partenaire du 30ème congrès de l'ACC'DOM du 14 au 18 novembre 2022.

Nous restons à votre disposition pour vous accompagner dans votre projet. N'hésitez pas à nous contacter : [secteurpublic@up.coop](mailto:secteurpublic@up.coop).

Pour en savoir plus sur nos solutions, rdv sur [www.up.coop](http://www.up.coop)



# Merci

aux collectivités d'Outre-Mer pour leur confiance !



**Nouvelle filière REP** de gestion des déchets de Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment dans les Outre-Mer

## Un enjeu prioritaire pour Valdélia et une opportunité pour les Outre-Mer



■ Par Arnaud Humbert-Droz,  
Président Exécutif de Valdélia &  
Porte-Parole de l'Inter filière pour  
les Outre-Mer

Initialement prévue pour janvier 2022, la nouvelle filière des déchets du BTP basée sur le principe de la Responsabilité Elargie des Producteurs va se mettre en place dans le courant de 2023. Avec une montée en charge progressive notamment pour les petites entreprises auxquelles une tolérance de 4 mois a été donnée comme l'a confirmé le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle, Bruno Le Maire, lors des Assises du Bâtiment et des Travaux Publics, fin Septembre. Les Outre-Mer devront mettre en œuvre avec l'appui des éco-organismes prochainement agréés – parmi lesquels Valdélia - des dispositifs de collecte et des unités de traitement. C'est une opportunité pour les territoires des Outre-Mer de développer des filières pérennes de traitement dans une logique d'économie circulaire et offrant des opportunités d'emplois.

L'enjeu de cette nouvelle filière est de taille puisqu'il s'agit d'apporter des solutions de collecte (points d'apport volontaire) et de traitement et recyclage à plusieurs millions de tonnes de déchets au niveau national (35 Mt d'inertes et 10 Mt d'inertes non dangereux) qui continuent le plus souvent à aller en décharge. C'est notamment le cas dans les Outre-Mer, territoires qui sont, de surcroît, confrontés à de très nombreux facteurs naturels qui rendent la gestion des déchets plus complexe et coûteuse que dans l'Hexagone : insularité, rareté du foncier, vulnérabilité du territoire avec des zones critiques de biodiversité, surexposition aux risques naturels (récemment la tempête Fiona en Guadeloupe a fait resurgir des tonnes de déchets) ...

La gestion des déchets (de la collecte à la réutilisation finale des produits ou matières recyclés) y est plus complexe en raison du manque d'exutoires, d'autant que les Outre-Mer sont souvent insulaires et ne sont donc pas interconnectés. L'incinération – qui ne peut être qu'une solution provi-

soire – et la mise en décharge sont les principales voies d'élimination des déchets. Mais comme le constate, chaque jour, Stéphane Murignieux, Président de l'Institut de la Transition Ecologique Des Outre-Mer (ITEDOM) « les décharges ou les dépôts sauvages entraînent - et de manière aiguë après des catastrophes naturelles - des proliférations de moustiques à l'origine d'épidémies de chikungunya ou de dengue dont les conséquences sanitaires sont préoccupantes ». Plus encore que dans l'Hexagone, les déchets et singulièrement ceux du BTP doivent être traités de façon exemplaire.

Mais on déplore sur ces territoires des retards structurels dans les équipements, une faible capacité financière et technique des collectivités, des difficultés de gouvernance locale et surtout l'absence de volumes critiques pour garantir une rentabilité des investissements. Les produits concernés par les différentes filières REP (Responsabilité Elargie du Producteur) - et singulièrement les produits et matériaux de construction du bâtiment - sont

## À propos

Éco-organisme agréé par le Ministère de la Transition écologique depuis 2013, Valdelia organise la filière de collecte et de recyclage des Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA) non ménagers. Financée par une écocontribution, la filière Valdelia propose des services de proximité à très forte valeur ajoutée auprès des collectivités, entreprises, associations de toutes tailles et de tous les secteurs, sur l'ensemble du territoire national. C'est autour d'un solide réseau de prestataires et de partenaires que Valdelia mutualise non seulement ses solutions opérationnelles de collecte et de traitement, mais organise aussi la seconde vie des produits. Son existence répond à la fois à des enjeux environnementaux, économiques, sociaux et sociétaux stratégiques, ainsi qu'à une obligation légale. Fort de son expertise reconnue et de son expérience de terrain depuis près de 10 ans, Valdelia vient d'être agréé sur la filière REP Bâtiment.

### MISE EN PLACE DES OPERATIONS DE VALDELIA DANS LES OUTRE-MER

Fort de son expertise acquise avec les DEA (déchets d'éléments d'ameublement) et ayant identifié les freins techniques et économiques, Valdelia entend garantir un niveau de prestation équivalent à celui proposé dans l'Hexagone avec les mêmes exigences de qualité et de service. Une tournée des territoires ultramarins menée en février et mars 2022 pour rencontrer et informer les principales parties prenantes de la filière PMCB a permis de faire un premier point sur les enjeux de la filière sur ces territoires. Valdelia va déployer les dispositifs de collecte et de traitement dans le courant de l'année 2023 sur les DROM-COM. Le schéma de collecte reprendra celui de l'Hexagone, comprenant à la fois, des points de reprise et de la collecte en chantier. Ce déploiement se fera en capitalisant sur les expérimentations entamées en septembre 2022.

Même si les particularités des territoires imposent à Valdelia des taux de recyclage plus faibles qu'en Hexagone, Valdelia entend utiliser les filières locales et permettre ainsi à ses prestataires de les développer. Le recrutement des acteurs de collecte et de traitement se fera par un appel d'offres spécifique à chaque territoire, selon un planning adapté aux territoires et aux évolutions des techniques de traitement disponibles localement. Concernant les exutoires de valorisation, Valdelia pourra s'appuyer sur le programme de recherche et développement lancé en 2018 qui a permis de mettre au point une technologie permettant d'intégrer les déchets de bois issus des DEA dans un matériau, le bois composite. Technologie éprouvée sur du bois noble et déjà utilisée dans le bâtiment en Métropole, la fabrication du bois composite avec du bois déchet serait un exutoire et une utilisation de la matière bien adaptée aux DROM-COM : c'est un matériau innovant pour ces territoires et adapté aux conditions climatiques spécifiques, notamment en termes de résistance à l'humidité, caractéristiques que n'offrent ni le métal, ni le bois. Le projet Reboa va être réactualisé pour identifier un acteur capable de déployer l'installation industrielle avec des volumes de bois DEA et PMCB plus conséquents. En parallèle de ce projet, Valdelia gardera une veille technologique constante sur les technologies disponibles et susceptibles d'être développées en prenant en compte des spécificités de territoire.

des produits importés, et donc les « metteurs sur le marché » pourtant responsables sont trop peu préoccupés par la fin de vie de leurs produits...

Pourtant le développement de filières locales est possible en fonction des déchets, et à la condition de mettre en place des synergies régionales comme l'a diagnostiqué l'ADEME. Il n'y a pas de réponse globale, mais type de déchet par type de déchet. Valdélia en a fait la démonstration pour les Déchets d'Éléments d'Ameublement.

Dès lors que l'incinération ou l'export des déchets - le transport maritime n'est pas envisageable pour les déchets du BTP - ne sont pas à promouvoir, il faut gérer les déchets in situ, dans les Outre-Mer. Le réemploi et la réutilisation offrent des perspectives très intéressantes que Valdélia fort de son expertise en la matière et de son expérience dans les Outre-Mer depuis 10 ans, acquise dans la filière « cousine » des déchets d'éléments d'ameublement professionnels, souhaite étendre aux déchets du BTP.

En raison des matières (bois, verre, métal, plastique...) ils présentent des caractéristiques assez similaires à celles des déchets de produits et matériaux de construction du bâtiment. Le réemploi et la réutilisation offrent une opportunité pour les Outre-Mer qui pourront faire de la filière un levier de croissance pouvant générer des créations d'emplois. Les expérimentations actuelles conduites sous l'égide de Valdélia avec ses partenaires locaux habituels de la filière de l'ameublement visent, grâce à l'innovation, à apporter des solutions pérennes aux problèmes spécifiques des Outre-Mer, qui, au surplus, ne sont pas identiques d'un territoire à l'autre. Pour faire de cette filière des déchets de la construction une réussite dans les territoires ultramarins, il convient en premier lieu d'avoir un opérateur unique disposant d'une connaissance fine des pratiques et des spécificités.

Les metteurs sur le marché et les détenteurs situés dans les DROM-COM étant tout aussi concernés par la réglementation relative aux produits et matériaux de la construction, ils doivent bénéficier du même service et du même accompagnement de la part de Valdélia que ceux situés dans l'Hexagone.

Assurant depuis sa création des opérations de collecte et de recyclage dans les territoires ultra-marins, Valdélia connaît les gisements, comprend les contextes locaux, identifie les acteurs et les filières possibles, et s'assure de la montée en charge progressive des capacités de valorisation et de recyclage dans chaque territoire.

Pour les DEA, Valdélia observe pourtant une faiblesse de la collecte (en tonnage) alors que les moyens sont proportionnellement très supérieurs à ceux mobilisés dans l'Hexagone dans un rapport de 1 à 10 entre les dépenses (collecte, traitement) et les recettes générées par les metteurs en marché locaux.

Pour sortir de cette situation dans les Outre-Mer, il importe d'élaborer collectivement des dispositifs avec des outils (Dotation Générale de Décentralisation) car il n'y a pas d'unités de recyclage. Cela permettra de développer ou de confirmer des filières. Générer du CSR pour la valorisation énergétique est une piste mais encore faut-il avoir des débouchés.

La mutualisation des approches entre différentes filières REP est aussi un axe à privilégier. Valdélia promeut les initiatives de valorisation matière du bois pour les Déchets d'Éléments d'Ameublement avec une synergie grâce aux déchets de bois, à venir, issus des produits et matériaux de construction. C'est le cas en Guadeloupe où une usine de recyclage de bois pourrait être optimisée avec les activités PMCB de cette nouvelle filière.

Il est nécessaire d'impliquer l'ensemble des parties concernées : collectivités locales, services de l'Etat, ... pour construire des dispositifs avec l'appui de l'ADEME et les plans régionaux doivent impérativement comporter des dispositions spécifiques pour le réemploi et la réutilisation.

C'est ce qui a été, par exemple, réalisé à la Réunion où Valdelia a mis en place un programme de formation dans l'Hexagone pour des opérateurs réunionnais, avec une association accompagnée par une collectivité locale. Concernant la sensibilisation des populations sur les différents territoires qui est un gage de réussite, elle passera notamment par le développement de points d'apport volontaires.

L'année 2023 permettra comme en Métropole de mettre en place progressivement la filière PMCB qui devra se faire en synergie avec les autres filières. Valdelia dispose d'atouts car l'éco-organisme participe activement au développement des plateformes proposées par l'ADEME, en collaboration avec les éco-organismes de la REP ameublement mais également des autres filières. C'est Valdelia qui est désormais le pilote de ces plateformes pour le compte de l'ensemble des éco-organismes.

Assurant depuis sa création des opérations de collecte et de recyclage dans les territoires ultramarins, Valdelia connaît les gisements, comprend les contextes locaux, a identifié les acteurs et les filières possibles et s'assure de la montée en charge progressive des capacités de valorisation et de recyclage locales. Cette connaissance fine est un gage de réussite pour la filière PMCB. Et preuve de l'engagement fort de Valdelia en Outre-Mer un poste d'administrateur PMCB a été réservé à une entité ultra-marine....

## LES OPERATIONS DE PREFIGURATION REALISEES PAR VALDELIA

Initiées début 2022 sur l'ensemble du territoire, les expérimentations associent des metteurs sur le marché, des détenteurs de déchets, des opérateurs de collecte et de traitement, et des opérateurs du réemploi et de la réutilisation, tous volontaires. Cela permet de tester la chaîne opérationnelle complète de la gestion des déchets du bâtiment, et préfigurer les dispositifs qui seront déployés progressivement au lancement de la filière. Ces expérimentations pilotes prévues pour 4 mois ont été prolongées sur une plus longue période :

**La collecte en point d'apport volontaire chez les distributeurs et négoces** : reprise sur site, parcours client, tri et massification des déchets de chantier.

**La collecte en point d'apport volontaire déchèterie professionnelle** : reprise sur site, parcours client, réception des déchets séparés en 7 flux.

**La collecte en chantier de construction neuve** : récupération des flux de déchets en mélange ou séparés, valorisation des chutes de pose.

**La collecte en chantier de rénovation et curage** : récupération des flux de déchets en mélange ou séparés, réemploi et réutilisation.





Par Lilian MALET, Délégué Général de l'ACCD'OM

## 29<sup>e</sup> Congrès de l'ACCD'OM

### "Unis dans la diversité"

**Les différentes délégations sont arrivées à partir du samedi 6 novembre** et ont été transférées, avec quelques petits retards pour certains congressistes, dans les différents hôtels réservés pour l'occasion : Le Bellepierre, le Mercure Créolia, le Dina Morgabine et le Juliette Dodu.

En fin d'après-midi, une réunion du Conseil d'administration s'est tenue à la CINOR afin de valider l'organisation du congrès et de l'Assemblée générale prévue en fin de semaine.

**Le dimanche 7 novembre**, les bus ont ramené tout le monde

à la NORDEV où se tenait une première matinée de travail. Remise des valisettes, des badges et, vers 9h30, le Président de l'ACCD'OM pouvait accueillir officiellement les 180 congressistes inscrits. La première séquence était consacrée au rendu de l'étude sur la résilience du tourisme en Outre-Mer, étude cofinancée par l'ACCD'OM et la Banque des Territoires. Le cabinet d'étude, basé en Guadeloupe, n'ayant pas pu faire le déplacement, c'est par le biais d'une vidéo, consultable sur le site de l'ACCD'OM, qu'ils ont fait leur présentation. Celle-ci a été plébiscitée pour sa qualité.

Ensuite, la Banque des Territoires représentée par son directeur Outre-Mer, M. Hervé TONNAIRE, présentait le plan de relance avec un focus spécifique sur l'Outre-mer et un premier bilan sur une stratégie partenariale.

Après cette excellente présentation effectuée sans support, c'était au Président de la FEDOM, M. Hervé MARITON, d'intervenir pour broser un tableau de la situation des entreprises ultramarines et des perspectives pour l'année à venir avec les différents projets de la Fédération.

En fin de matinée, un déjeuner





créole était servi sur place. L'après-midi fut réservée à la visite du Stade des eaux vives, Terre de jeux 2024, à Sainte-Suzanne. Retour vers les hôtels en début de soirée pour le dîner qui était servi séparément dans chaque hôtel.

**Le lundi 8 novembre**, direction l'hôtel de ville de Saint-Denis où Mme Ericka BAREIGTS a fait préparer la grande salle de l'ancien hôtel de ville. La vérification des pass sanitaires faite, l'assistance pouvait découvrir la magnifique salle et écouter les discours d'ouverture.

Mme Ericka BAREIGTS accueillait donc dans sa ville les délégations venues de pratiquement les quatre coins du globe. Ensuite,

le Président de l'ACCD'OM, M. Maurice GIRONCEL, puis le Président du conseil départemental représenté par son vice-président M. Rémy LAGOURGUE, et enfin, pour les représentants locaux, la Présidente de Région, Mme Huguette BELLO. L'Association des Maires de France avait missionné Mme Sophie CHARLES pour s'exprimer au nom du Président.

Le Président de la délégation Outre-Mer du Sénat, M. Olivier SERVA, ainsi que le Vice-Président du Sénat, M. Georges PATIENT, clôturaient les discours.

Mme Ericka BAREIGTS ouvrait alors la première séquence de la journée avec une présentation sur la Résilience urbaine et architecturale.

Après une pause, la séquence « Finances » pouvait commencer : Le Vice-Président du Sénat, spécialiste des finances ultramarines, intervenait sur le thème « *quelle égalité pour les finances des Outre-Mer avec celles de métropole* ». Ensuite M. Philippe ROGIER, de l'Agence France Locale présentait le Baromètre de la santé financière des communes et collectivités. L'atelier était ensuite élargi à l'AFD, à la Banque des Territoires et à la Banque Postale pour une présentation des outils de financement à disposition des collectivités.

La matinée était clôturée par Mme Muriel BARASCUD, Chargée des Affaires Publiques DROM du Groupe UP qui présenta les



avantages des outils dématérialisés pour le versement des aides aux populations.

Après le déjeuner servi dans les jardins de l'hôtel de ville, plusieurs visites étaient prévues pour l'après-midi : La Station téléphérique, une découverte de la STEP, et un circuit de visite du Parc Technor, sous la forme de 4 ateliers :

- CIROI : visite du Cyclotron ;
- Parc technologique universitaire ;
- Run' FabLab ;
- Atelier du Grand Canal.

Sur le thème du Recyclage et de la Valorisation, SUEZ proposait une visite du site INOVEST (Centre de valorisation multi-filières) à Sainte-Suzanne. En

fin d'après-midi, les différents groupes de visite rentraient dans les hôtels avant que les bus ne viennent les récupérer pour aller à la Préfecture où le Préfet nous accueillait pour un cocktail républicain.

**Le mardi 9**, direction l'Ouest de La Réunion, plus précisément à Saint-Paul où le Maire, M. Emmanuel SERAPHIN, également Président du TCO, nous accueillait. Après quelques mots d'accueil, celui-ci présentait l'ECOCITE, une démarche de développement et d'aménagement du cœur d'agglomération de l'Ouest

Les représentants de la CODIM, Ranka AUNOA, 1<sup>er</sup> adjoint au maire de la commune de Ua

Huka et Emmanuel TETAHIOTUPA, Assistant de direction, emmenaient les congressistes à l'autre bout de la terre pour une présentation des aires marines des Iles Marquises.

Pour clore la matinée, les VI<sup>èmes</sup> « Rencontres des Centres de Gestion des Outre-Mer », se tenaient avec Mme Denise BLEUBAR, Présidente du CDG971, M. Justin PAMPHILE, Président du CDG972, Mme Josiane JOURDAIN AURORE, DGS du CDG972, M. Gilles ADELSON, Président du CDG 973, M. Gilles MARSOT, DGS du CDG973, M. Youssouf AMBDI, Maire de Ouangani et Président du CDG 976, M. Chamssidine KALIHINI, DGS du CDG 976, Mme Juliana M'DOIHOMA, Maire de Saint-Louis et présidente du CDG



974 et Mme Françoise PITERBOTH, DGS CDG 974.

Le temps manqua pour tout présenter, ce qui n'empêcha pas les questions de la salle et les réponses des participants. La journée étant encore longue avec un déplacement vers la commune des Avirons après le déjeuner, il aura fallu presser un peu les congressistes pour ne pas prendre trop de retard.

Comme indiqué, après le repas à la Saline-Les-Bains, les bus prenaient la direction de Les Avirons où le Maire, M. Eric FERRERE nous attendait à la salle Georges Brassens. Celui-ci étant également Président du Parc National des Hauts de La Réunion, il en fit une présentation émaillée de

plusieurs anecdotes historiques.

La parole était ensuite à Mme Lisa SANTONI, déléguée territoriale du Groupe La Réunion et à M. Frédéric Hoareau, directeur des ventes entreprises, pour une présentation de La Poste et des offres courrier et de la banque postale auprès du secteur public local. La directrice de cabinet de La Poste Outre-Mer, Mme Florence WAYA, présente pour l'occasion, a remis une centaine de stylos aux Maires de Madagascar présents.

CITEO, par la voix de M. Philippe MOCCAND, Directeur Schéma industriel et Outre-Mer, présenta la Loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire de la ges-

tion des déchets abandonnés dans sa déclinaison Outre-Mer.

Dernière séquence de la journée sur la coopération régionale. L'association, avec l'aide de l'Ambassade de France à Madagascar, avait invité trois Maires de Madagascar : Mme Lova RAJAONA, Maire d'Antanifotsy ; M. Jean-Luc DJAVOJOZARD, Maire de Diego-Suarez et M. Georges Mamy RANDRIANAINA, Maire de Fort-Dauphin. Parallèlement, Mme Esther NETSHIVHONGWENI, Chef de la tribu Makuya en Afrique du Sud, avait également été conviée.

C'est ainsi qu'après une intervention de M. Wilfrid BERTILE, Conseiller régional délégué au Co-développement régional,



pêche et relations extérieures et de M. Marc DUBERNET, Directeur Régional Océan Indien de l'AFD (Agence Française de Développement), les élus de Madagascar et d'Afrique du Sud ont pu faire une présentation de leurs territoires et exprimer leurs attentes et les blocages dans le domaine de la coopération régionale.

En début de soirée, le Maire des Avirons invita les congressistes à déguster un délicieux repas créole avant le retour vers les hôtels.

**Le mercredi 10 novembre**, c'était la journée Est de La Réunion. Direction donc le cirque de Salazie. Là, le Maire de la commune, M. Stéphane FOUASSIN, nous accueillit à la salle Paul

IRIGOYEN. Plusieurs séquences allaient se succéder :

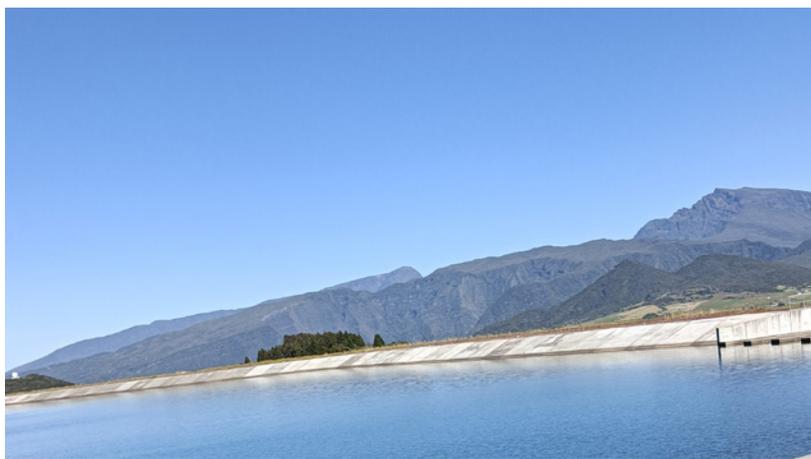
Tout d'abord une séquence santé avec la présentation de la brochure sur l'implication des élus dans ce domaine par Mme Nelly MORISOT, Directrice associée des Affaires Gouvernementales du groupe GILEAD. Ensuite, le Plan Climat Air Énergie Territorial de la CINOR, présenté par Mme Ramata TOURE, vice-présidente de la CINOR.

Puis, M. Stéphane MURIGNIEUX, Président de l'ITEDOM (Institut pour la Transition écologique en Outre-Mer) sur la question de savoir « *Comment l'Économie Circulaire peut se mettre en œuvre à l'échelle des communes et des agglos pour devenir créatrice d'emplois* ».

Enfin, pour la matinée, la séquence habituelle : La parole aux partenaires. Trois partenaires étaient donc invités qui purent s'exprimer :

SUEZ, représenté par son Directeur à l'Outre-Mer, M. Didier VALLON, CORSAIR, représenté par M. Julien HOUDEBINE, Directeur commercial & marketing AIR AUSTRAL, représenté par M. Dominique DUFOUR, Secrétaire Général.

Après le repas servi sur place, les congressistes prirent la direction de Saint-Benoît, chef-lieu de la sous-préfecture. Le Maire, M. Patrice SELLY nous accueillait pour une présentation du projet de sentier littoral élaboré par la CIREST dont il est également Président.



Celui-ci nous invitait à partager un cocktail dinatoire avant de reprendre la route vers Saint-Denis.

**Le jeudi 11 novembre**, la journée était libre pour une découverte de l'île. Quelques élus ont répondu à l'invitation de Maire de Sainte-Suzanne pour participer au traditionnel dépôt de gerbe du 11 novembre.

Le soir, tous les élus se sont retrouvés au Mercure Créolia pour dîner.

**Le vendredi 12 novembre**, c'est le Maire du Tampon, M. André THIEN AH KOON, également Président de la CASUD, qui nous accueillait. Rendez-vous

d'abord pour une visite de retenues collinaires qui répond en partie à un problème récurrent dans cette commune, l'approvisionnement en eau. Après des explications sur site, nous étions accueillis au Kiosque de Bourg Murat à La Plaine des Cafres. Après un discours d'accueil, le Maire fit une présentation de la problématique de l'eau et de la gestion communale de ce problème.

Les discussions durant le congrès avec la représentante sud-africaine avaient abouti à une convention de coopération qui fut signée ce jour-là.

Après une pause, la séquence de restitution des ateliers occu-

pa l'assistance avant le vote d'une motion générale. Le Président donna ensuite la parole à chaque territoire avant de clore le congrès 2021.

La matinée n'était pas terminée puisqu'il restait encore à boucler l'assemblée générale de l'association.

Après le déjeuner, les congressistes purent visiter la Maison du Volcan toute proche.

**Le soir, l'ACCD'OM fêtait son 30<sup>ème</sup> anniversaire au Mercure Créolia.** Un grand merci à la délégation mahoraise qui nous fit la surprise d'une troupe qui entraîna dans son sillage la quasi-totalité des congressistes.

# Motion adoptée à l'unanimité

*Les communes et collectivités des Outre-Mer, réunies à l'occasion du 29<sup>e</sup> congrès de l'ACCD'OM, du 8 au 12 novembre 2021, à La Réunion*

**S'agissant des finances et considérant le décrochage des communes ultramarines par rapport aux communes défavorisées de l'Hexagone :**

Demandent au gouvernement :

- De renoncer définitivement à intégrer l'octroi de mer dans le potentiel financier des communes pour ouvrir la voie à une péréquation équitable envers les DOM.
- De rétablir immédiatement le droit commun pour le FPIC.
- D'augmenter et d'accélérer le rattrapage de la DACOM.
- D'apporter une attention aux ressources des communes au bord de la rupture.
- De définir des ratios de gestion qui tiennent compte du contexte des DOM et de leur cadre réglementaire qui sont différents de ceux de l'Hexagone.
- D'adapter les mesures de compensation des pertes fiscales des territoires ultramarins et des dépenses dues à la COVID.
- De mettre en œuvre la préconisation du rapport Richard/Bur pour que parmi les 26 milliards d'euros investis par l'Etat pour la compensation de la suppression de la taxe d'habitation, un fonds de sauvegarde soit dédié aux territoires fragiles, en particulier ultramarins.
- De compenser la perte de taxe foncière suite à l'exonération de 25 ans sur les logements sociaux.

**S'agissant des fonds européens :**

Demandent la prise en compte d'une demande faite en 2014 pour améliorer le niveau des fonds en faveur des PTOM, Nouvelle-Calédonie et Polynésie Française,

**S'agissant de Mayotte :**

Demandent l'intégration pleine et entière de Mayotte à la Commission de l'Océan Indien

## **S'agissant des Antilles :**

Demandent la publication des décrets de la loi visant à réformer le régime des catastrophes naturelles en ce qui concerne les échouages massifs d'algues sargasse

## **S'agissant de la Guyane et de Mayotte :**

Demandent la prise en compte par l'INSEE des données réelles de population et un recensement général

## **S'agissant de la CDPENAF :**

Demandent comme pour les communes de l'hexagone un avis simple

## **S'agissant de l'urgence climatique :**

- Demandent à ce que les problématiques climatiques et environnementales soient prises davantage en considération pour l'ensemble des compétences qui construiront la politique de l'Etat dans les territoires ultramarins.
- Demandent à ce que les ressources naturelles en Outre-Mer soient préservées et prises en considération.
- Demandent la création d'un comité ultramarin pour l'urgence climatique.

## **S'agissant du logement :**

Soutiennent pleinement les préconisations adoptées par l'USHOM lors du colloque du 27 septembre 2021 au Sénat et demande qu'une place prépondérante soit donnée aux collectivités des Outre-Mer dans la commission d'attribution des logements.

---

## En bref...



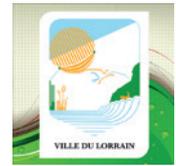
### **Marie-Floriane PEDRE-BOUCARD**

Porteuse de projet de création d'activité dans le BTP pour les Caraïbes.

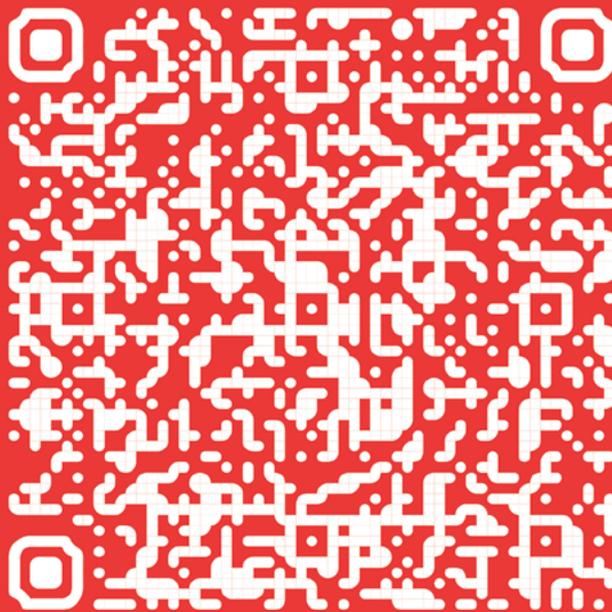


Etudiante entrepreneure en économie de la construction, son projet serait un Concours international pour des étudiants en économie de la construction, en architecture et ingénierie, et les retraités de ces professions, pour concevoir des processus de construction de logements durables dans les territoires de la Caraïbe en privilégiant les circuits courts et la coopération internationale. Elle anime également des ateliers de décryptage de l'architecture et de la conception d'habitations situées en zone tropicale humide.

# Nos partenaires



**FLASHEZ POUR NE RIEN MANQUER  
DE L'ACTUALITÉ DES COLLECTIVITÉS ET DES TERRITOIRES.**



**ABONNEZ-VOUS À LA NEWSLETTER**  
[www.banquedesterritoires.fr/edition-localtis](http://www.banquedesterritoires.fr/edition-localtis)

Localtis est un quotidien d'information en ligne dédié aux collectivités territoriales et à leurs partenaires. Chaque jour, une douzaine d'articles rédigés par une équipe de journalistes spécialisés : veille juridique, annonces gouvernementales, débats, prospective... Une information factuelle et des éléments d'analyse. Une newsletter chaque matin dans votre boîte mail pour ne manquer aucune info.



**BANQUE** des  
**TERRITOIRES**

